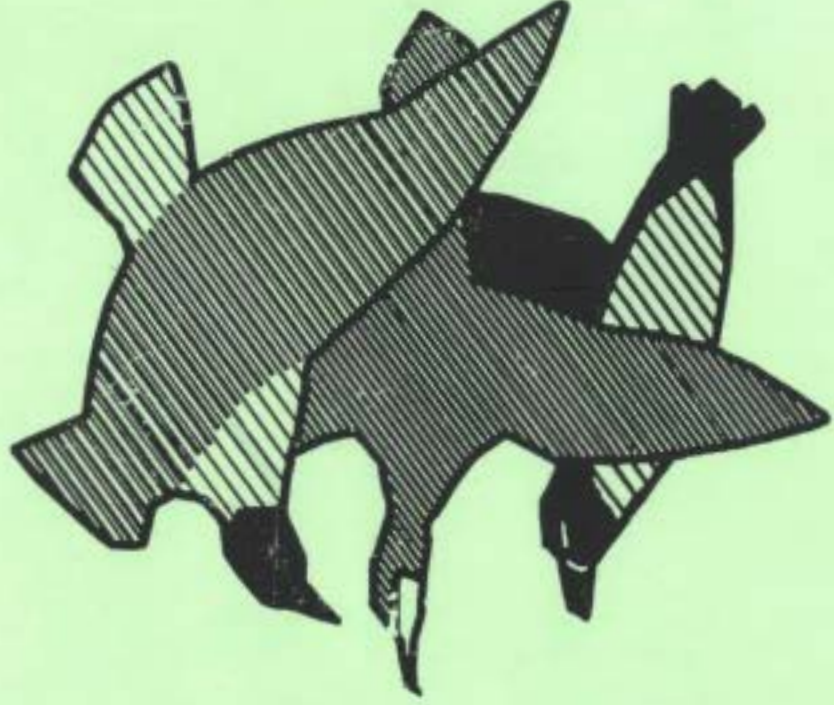


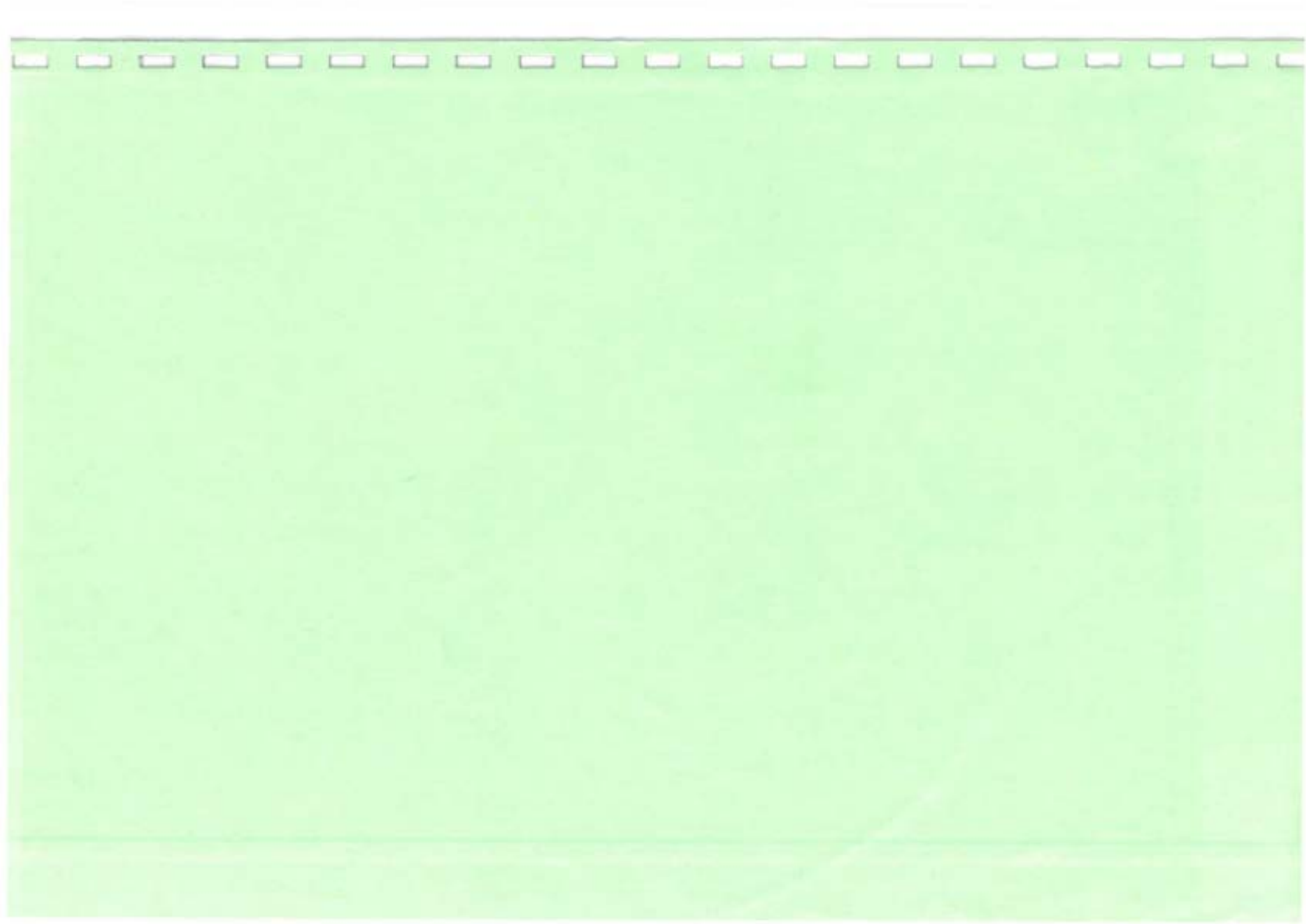
**SOCIÉTÉ POUR
L'ÉTUDE ET LA
PROTECTION
DE LA NATURE
EN BRETAGNE**

RAPPORT D'ACTIVITÉ



1991

Bibliothèque S.E.P.N.B.



**La nature est un
monde en équilibre
Il n'y a ni espèce
utile
ni espèce nuisible**

S.E.P.N.B.

**Aimer la nature
c'est la respecter**

S.E.P.N.B.

CHASSEURS...

**Ne tirez jamais
sur un animal
imparfaitement reconnu !**

S.E.P.N.B.

PRÉSERVONS LES DUNES

Les dunes nous protègent naturellement de la mer.
Milieu mouvant, le tapis végétal les fixe. Protégeons les dunes en préservant le tapis végétal : pas de circulation automobile, pas de « moto verte », pas de camping, pas d'extraction de sable...

Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne

**La nature est un monde
en équilibre !
Il n'y a ni espèce utile
ni espèce nuisible !**

Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne

... TOUJOURS LES PAVES D'OUEST-FRANCE

POUR UNE EDUCATION A LA PROTECTION DE LA NATURE

Traitement des déchets

OF 6.7.91

"la une"

L'exemple de Concarneau : le contrôle des écologistes

(Lire page 7)

Concarneau veut faire oublier ses déchets toxiques

OF 6.7.91

Les écologistes auront droit de regard

Concarneau et les communes voisines veulent faire oublier l'affaire des cendres toxiques. Le syndicat intercommunal des ordures ménagères accepte aujourd'hui le contrôle d'un comité autonome où siègeront deux associations écologistes. C'est sans doute une première.



Résidu inévitable de l'incinération des ordures ménagères, les cendres toxiques, dont on voit ici un stockage provisoire, ont involontairement servi la démocratie locale.

CONCARNEAU. — En choisissant d'incinérer leurs ordures ménagères, les 27 communes du SICOM de Concarneau avaient quelque peu oublié qu'il faudrait s'occuper des cendres disposées dans les filtres de l'usine pour débarrasser les fumées des poussières, des acides et des métaux lourds. Des cendres que la législation a très vite classées comme « toxiques ».

Conséquence : alors que l'usine n'avait que quelques mois, le transporteur chargé d'évacuer ces cendres allait discrètement les déposer à Quimper, alors que tout le monde les croyait à Lorient dans une décharge agréée.

Parfum de scandale, ballet de camions entre plusieurs sites... Les cendres toxiques, finalement, ont été accueillies, « provisoirement », à Mellac. Une commune dont le maire, le ministre Louis Le Pensec, a pour

suppléant à l'Assemblée nationale le maire de... Concarneau, Gilbert Le Bris.

L'image du SICOM n'est évidemment pas ressortie indemne de cette affaire. Depuis, le syndicat tentait de redorer son blason et insiste sur « le côté expérimental, nécessairement balbutiant » de ses installations. Mais un doute planait toujours sur sa bonne foi.

Autonome et responsable

« Il est évident que l'économie et l'écologie ne sont pas forcément contradictoires », commente aujourd'hui Louis Le Pensec en présentant la convention

qui lie pour trois ans le SICOM à deux associations écologistes, la Société d'étude et de protection de nature en Bretagne (SEPNB) et Eaux et rivières.

« Eh bien, c'est le rendez-vous de l'évidence », souligne le ministre des DOM-TOM qui rappelle : « Pour gérer les dossiers de Nouvelle-Calédonie, j'ai mis en place un comité de suivi identique à celui que nous créons aujourd'hui et que va suivre de près Brice Lalonde ».

Concrètement, ce comité sera composé d'habitants des trois communes où se trouvent les installations, de scientifiques, d'élus et d'un seul membre du SICOM. « Ce comité sera entièrement autonome, il pourra proposer des analyses et visiter

les sites quand bon lui semblera », précise le maire de Concarneau.

Le SICOM a même attribué un budget de fonctionnement au comité qui déjà revendique sa responsabilité : « Lorsqu'il faudra désigner le site d'enfouissement définitif des cendres, nous prendrons clairement position », affirme le président de la SEPNB, Max Jonin, qui appelle les 27 maires à ne pas se renvoyer la balle indéfiniment.

En attendant, le souhait des élus, comme des représentants des associations écologistes, est de faire école. Même si ces derniers promettent déjà « d'être vigilants vis-à-vis des élus », ils se déclarent prêts à « collaborer avec tous ceux qui choisiront de pratiquer la transparence ».

Jean-Pierre BUISSON.

UN BEAU SUCCES DE L'ACTION ASSOCIATIVE

MAIS UN GROS TRAVAIL EN PERSPECTIVE....

Convention entre la SICOM du Sud-Est Finistère et le Comité de Suivi

Il est créé, à l'initiative conjointe du SICOM et des associations de protection de la nature, un comité de suivi des opérations menées par le SICOM, sur l'aire du syndicat et pour les actions qui relèvent de sa responsabilité.

Article 1 Composition du Comité de Suivi

Sont membres du comité de suivi

* Désignés par leurs instances représentatives :

- 1 représentant de chacune des associations régionales agréées pour la protection de la nature à savoir :

- 1 pour la SEPNE
- 1 pour "Eaux et Rivières" de Bretagne

- 1 représentant d'une association de consommateurs
- 1 représentant des riverains par site concerné à savoir actuellement :

- 1 riverain de l'usine d'incinération
- 1 riverain de Kérouannec en Trégunc
- 1 riverain de Kerleutouiniou en Mellac

... / ...

Le SICOM est tenu informé des travaux du Comité de Suivi ; il répond aux questions qui lui sont posées :

En plus des procédures de contrôles et d'analyses, prévues par les textes et effectuées à l'initiative du SICOM lui-même, le Comité de Suivi pourra, sous l'autorité de son Président, effectuer des visites inopinées, accéder aux résultats des contrôles de routine des paramètres d'exploitation, être présent lors des prélèvements et mesures réglementaires annuels, faire procéder, par des laboratoires agréés, à des analyses ou contrôles concernant la répercussion pour l'environnement de l'activité du SICOM.

Les modalités de visites, analyses et utilisations des résultats feront l'objet d'un cahier des charges particulier élaboré entre le SICOM et le Comité de Suivi.

Article 4 Frais

Les factures relatives aux déplacements, prélèvements et analyses des laboratoires seront adressées pour règlement au SICOM.

Le montant maximum admis par le SICOM sera déterminé annuellement, par avenant à la présente convention.

D'ores et déjà il est précisé qu'au titre de l'année 1991 le crédit ouvert est de 10.000 F (en attente de confirmation du bureau SICOM)

Article 5 Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Ensuite, sauf dénonciation 3 mois avant son échéance annuelle par l'une ou l'autre des parties, elle sera prolongée annuellement par tacite reconduction.

Le Président du SICOM

Le Président de la SEPNE

Le Président de "Eaux et
Rivières de Bretagne"

* Désignés par le Préfet du Finistère :

- 1 personnalité qualifiée du monde scientifique compétente pour les problèmes de protection de l'air
- 1 personnalité qualifiée du monde scientifique compétente pour les problèmes de l'eau
- 1 représentant de l'Administration d'Etat

* Désignés par le SICOM :

- 1 représentant du bureau du SICOM

* Désignés par les Communes :

- 1 Elu pour chacune des communes concernées à savoir actuellement :

- 1 pour Concarneau
- 1 pour Trégunc
- 1 pour Mellac

Le Comité de Suivi, en fonction de son ordre du jour, peut s'assurer le concours, à titre consultatif, de toute compétence jugée utile.

Article 2 Présidence du Comité de Suivi

Le Comité de Suivi, qui détermine lui-même ses méthodes de fonctionnement, élit en son sein un Président, issu de la représentation associative, parmi les associations agréées au titre de la protection de la nature.

Article 3 Compétence du Comité de Suivi

Le Comité de suivi se réunit à l'initiative de son Président ou du tiers de ses membres. Il effectue auprès du SICOM une mission de conseil et de surveillance.

Le Président du Comité de suivi ou son représentant, est invité, à titre consultatif, au comité syndical du SICOM et aux différentes commissions.

... / ...

SOMMAIRE

L'Association, Structure et fonctionnement	p. 1
Le réseau des réserves de Bretagne	p. 11
L'éco-conseiller	p. 27
Une structure d'animation et de formation Les rapports des animateurs	P. 31
Journées nationales de l'environnement	p. 67
Université de la Nature Renouveau-SEPNB	p. 73
Le domaine de Bois-Joubert	p. 77
Expositions	p. 83
Edition	p. 87
Centre de documentation et photothèque	p. 91
Connaître pour protéger	p. 97
Actions de protection de la nature	p.101
Actions en justice	p.105
Communiqués de presse	p.109
La participation institutionnelle	p.137
Les rapports d'activités des sections	p.143
L'assemblée générale de Brest	p.205

**L'ASSOCIATION
STRUCTURE ET
FONCTIONNEMENT**



La structure associative

I - LES ADHERENTS

* Au 31 décembre 1991, la SEPNB comptait 2 159 membres

répartis en 2 081 membres adhérents
78 associés

* Répartition des adhérents par département :

Finistère	:	618 + 36 =	654
Morbihan	:	302 + 11 =	313
Côtes-d'Armor	:	139 + 7 =	146
Ille-et-Vilaine	:	346 + 4 =	350
Loire-Atlantique	:	262 + 6 =	268
Hors-Bretagne	:	414 + 14 =	428
			2 159

* En 1991, la diffusion de la revue Penn-ar-Bed était de 2 078 exemplaires,
dont 130 échanges
et 160 services gratuits

II - LES ASSOCIATIONS ADHERENTES

Finistère

- * Association Forestoise pour la protection de l'Elorn -
La Forest Landerneau
- * Association pour la sauvegarde de l'environnement, Belon-Aven -
Riec sur Belon
- * Renouveau Crozon
- * Une autre assiette - Landerneau
- * Agence d'Urbanisme (CUB) - Brest
- * Alde Beva e Bro Daoulas - Logonna Daoulas
- * Les Hauts de Penfeld - Brest
- * Renouveau Loctudy
- * Renouveau Beg Meil
- * Club de Self Défense - Landerneau
- * Maison de l'Agriculture Biologique - Daoulas

Côtes-d'Armor

- * Association Communes CPIE Trégor - Lanmodez
- * La Corbinière des landes - Merdrignac
- * Environnement et Patrimoine - Ploubazlanec

Loire-Atlantique

- * Association de protection de la nature - Les Sorinières
- * Renouveau La Baule
- * Maison de la Nature - Orvault
- * Association Keremma - Nantes
- * Association des Naturistes de la Côte d'Amour - Piriac sur Mer
- * Les Amis de Keroyal - St-Herblain
- * Association pour la sauvegarde de Pors er Ster - Piriac sur Mer
- * Maison de la Nature - La Montagne
- * Prosimar - Pornichet

Ille-et-Vilaine

- * Ass. Cantonale pour la Protection et la Défense de l'Environnement Pleuguneuc
- * St-Gilles Nature Environnement - St-Gilles
- * Vacances pour Tous - Gennes-sur-Seiche

Hors-Bretagne

- * Astur Epervier - St-Denis-du-Payre (Vendée)
- * Orsay Nature - Orsay (Essone)

*** Chaque association compte pour un adhérent

III - NOTRE FEDERATION NATIONALE

La SEPNB adhère à la

Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature :
France Nature Environnement
Maison de Chevreul - 57 rue Cuvier
75231 PARIS CEDEX 005
Tél. (1) 43.36.79.95

Espaces Naturels de France

Groupement des éleveurs des moutons d'Ouessant

CRII-RAD

IV - LES SECTIONS DEPARTEMENTALES ET LOCALES

Finistère

*** SECTION NORD-FINISTERE**

Prigent Lamour
Coatmeur - 29830 Ploudalmézeau
Tél. 98.48.14.55

*** SECTION PAYS DE MORLAIX**

Marijke Kerbourc'h
5 rue de Kermadiou - 29600 Morlaix
Tél. 98.63.25.37

*** SECTION QUIMPER - PONT L'ABBE**

Nelly Le Provost
3 rue de Silguy - 29000 Quimper
Tél. 98.55.53.72

*** SECTION CONCARNEAU - TREGUNC**

Charles Leroux
Pendruc - 29910 Trégunc
Tél. 98.87.62.48

*** SECTION DOUARNENEZ**

Jeannette LE BOEDÉC
Lanevry - 29100 KERLAZ
Tél. 98.92.11.37

Morbihan

*** SECTION VANNES - GOLFE DU MORBIHAN**

Cité Radieuse - B.P. 209
56006 Vannes Cédex
Tél. 97.40.92.85

*** SECTION LORIENT**

Le Moustoir - Rue Prof. Mazé
56100 LORIENT
Tél. 97.83.17.29

*** SECTION PLOERMEL**

B.P. 47
56802 Ploermel
Tél. 97.93.60.25

*** SECTION GUIDEL**

Annie RIO
1 rue Roz Avel - 56520 GUIDEL
Tél. 97.32.82.47

Côtes-d'Armor

*** SECTION PAYS DE GOELO**

Annie Roudaut
B.P. 93 B - 22500 Paimpol
Tél. 96.20.84.03

*** SECTION ANSE D'YFFINIAC**

Maison de la Baie
22120 HILLION

*** SECTION LANNION**

Joël GUERIN
2 Park an Denved - 22330 LANNION
Tél. 96.48.32.28

*** SECTION DE MATIGNON**

Michel GUET
Le Pré Chauvin - 22550 MATIGNON
Tél. 96.41.22.82

Ille-et-Vilaine

*** SECTION DE RENNES**

M.C.E. - 48 Bd Magenta
35000 RENNES
Tél. 99.30.35.50

*** SECTION DE ST-MALO**

Christian PIAN
26 impasse Lorette - 35400 ST-MALO
Tél. 99.81.65.74

Loire-Atlantique

*** SECTION DE NANTES**

Maison des Associations
10 Bd de Stalingrad
44000 NANTES
Tél. 40.29.36.50

*** SECTION PRESQU'ILE GUERANDAISE**

Rémy GAUTRON
Ecole Paul Minot
44500 LA BAULE
Tél. 40.24.42.68

*** SECTION DU PAYS DE CHATEAUBRIANT**

Françoise LACHERON
15 bis rue de la Libération
44100 CHATEAUBRIANT
Tél. 98.81.65.74

V - LE SIEGE ADMINISTRATIF REGIONAL

SEPNB

186 rue Anatole France - B.P. 32
29276 BREST CEDEX

Tél. 98.49.07.18
Fax. 98.45.08.42

Les bureaux sont ouverts :

- du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00
et de 13 h 00 à 17 h 30
- le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00
et de 13 h 00 à 18 h 30

Un répondeur téléphonique enregistreur peut prendre les messages auxquels réponse sera faite.

VI - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean-Paul	AUCHER	- Larmor Plage	(Morbihan)	97.33.79.30
Frédéric	BIORET	- Brest	(Finistère)	98.46.42.76
Gabriel	BONO	- Ploermel	(Morbihan)	97.93.60.25
Paul	CANEVET	- Pont L'Abbé	(Finistère)	98.87.35.76
Laurent	CHARBONNIER	- Brest	(Finistère)	98.04.41.02
Jean	DENIER	- Rennes	(Ille-et-Vilaine)	99.83.10.33
Jacques	DEVINEAU	- Nantes	(Loire-Atlantique)	
Yves	DONGUY	- St-Briac	(Ille-et-Vilaine)	99.88.35.98
André	FORLOT	- Plescop	(Morbihan)	97.60.86.62
Michel	GARNIER	- Nantes	(Loire-Atlantique)	40.46.83.76
Jacques	GARREAU	- Douarnenez	(Finistère)	98.92.76.79
Tangi	GICQUEL	- Guingamp	(Côtes-d'Armor)	96.43.81.67
Bernard	GUILLEMOT	- Thorigné Fouillard	(Ille-et-Vilaine)	99.62.43.61
Max	JONIN	- Plabennec	(Finistère)	98.40.47.39
Prigent	LAMOUR	- Ploudalmézeau	(Finistère)	98.48.14.55
Geneviève	MAOUT	- Morlaix	(Finistère)	98.72.02.96
Michel	MELOU	- Brest	(Finistère)	98.02.33.50
Loïc	QUINTIN	- Brest	(Finistère)	98.41.80.23
Raymond	SIBILEAU	- Basse Goulaine	(Loire-Atlantique)	40.06.00.65

Le C.A. s'est réuni six fois dans l'année

VII - LE BUREAU

Président	: Bernard GUILLEMOT
Vices-Présidents	: Jean-Paul AUCHER : Raymond SIBILEAU
Secrétaire Général	: Max JONIN
Secrétaire Général Adjoint	: Frédéric BIORET
Trésorier	: Michel MELOU

Le bureau s'est réuni 7 fois dans l'année

VIII - LES PERSONNELS

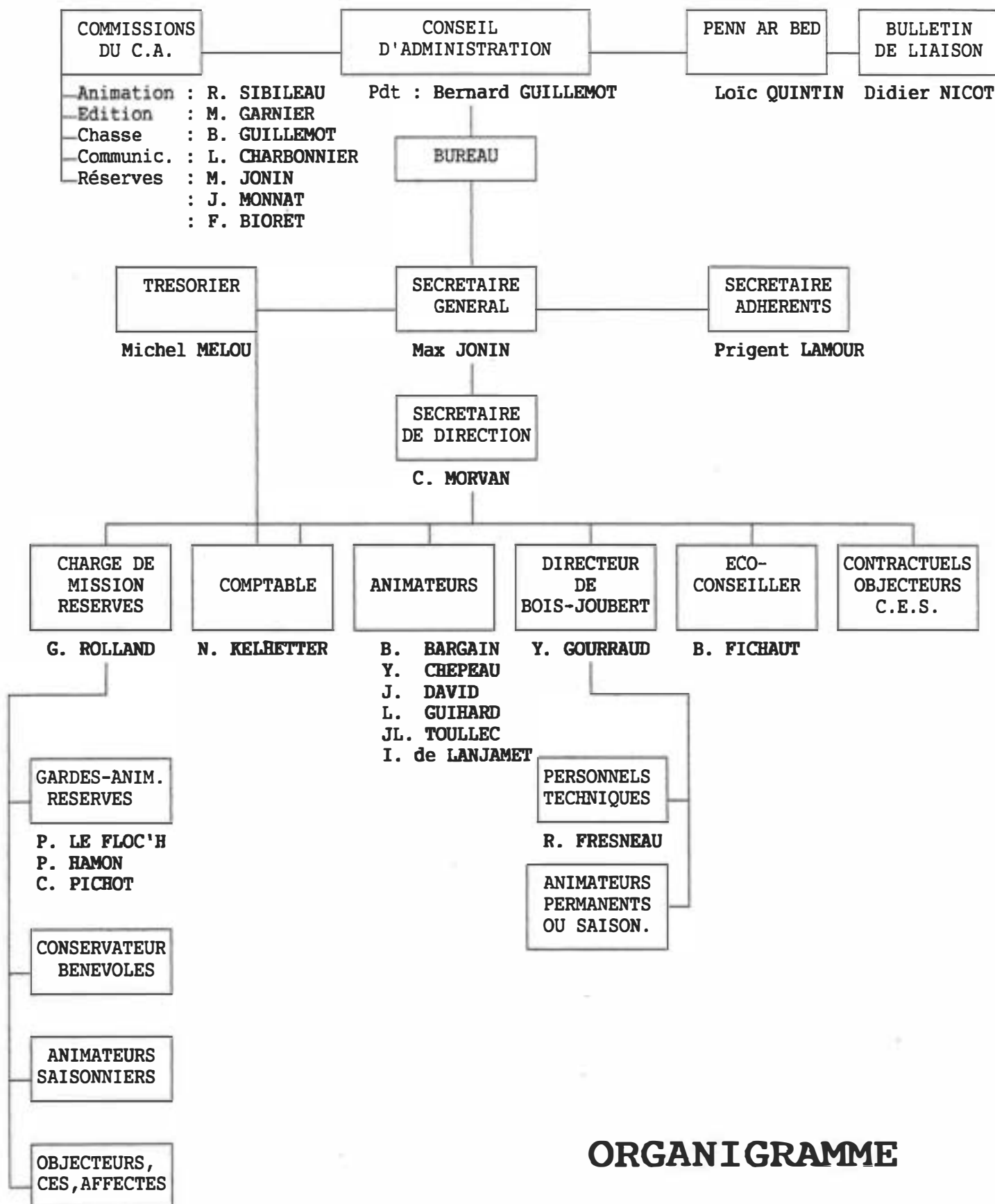
Fin 1991, la SEPNE emploie 15 salariés permanents

- * 2 postes administratifs : Secrétariat
Comptabilité (mi-temps)
- * 1 conseiller écologique
- * 4 postes au secteur Réserves : 1 chargé de mission
3 gardes-animateurs
- * 6 animateurs-nature
- * 2 postes au Domaine de Bois-Joubert : 1 directeur
1 technicien

A ce personnel permanent, il faut ajouter des personnels saisonniers sur les réserves, des objecteurs de conscience en service national civil (15), des C.E.S. et des stagiaires.

IX - COMMISSIONS DE TRAVAIL PERMANENTES

- * Commission Réserves
Max Jonin, Jean-Yves Monnat, Fred Bioret - animateurs
- * Commission Edition
Michel Garnier - animateur
- * Commission Eau, Déchets, Pollution
Jean Salaun - animateur
- * Commission Chasse
Bernard Guillemot - animateur
- * Commission Communication
Laurent Charbonnier - animateur
- * Commission Animation-Formation
Raymond Sibileau, Max Jonin - animateurs
- * Commission Juridique
Erwann Le Cornec, Yves Donguy - animateurs



ORGANIGRAMME

**LE RESEAU
DES RESERVES
DE BRETAGNE**

150 000 F pour la réserve du Cragou

27. 12. 91
O.F.

La Fondation de France reconnaît le génie écologique de la SEPNB

Un chèque de 150 000 F : la Fondation de France apporte sa pierre à la gestion de la réserve biologique du Cragou. Une reconnaissance de plus pour la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB). L'association avait

déjà reçu pour cet espace protégé des Monts d'Arrée le soutien d'institutions aussi diverses que le Conseil de l'Europe, l'État, la commune du Cloître-Saint-Thégonnec, des agriculteurs ou la société LU. Entre autres... Et ce n'est pas fini.



Éleveur du Cloître-Saint-Thégonnec, Catherine Nevoux mène avec la SEPNB l'expérimentation de pâturage de la lande par les poneys Dartmoor. Assurant notamment des visites quotidiennes pour que les animaux ne deviennent pas sauvages.

« Une certaine conception de la réserve naturelle, qui relève d'une vision globale d'un pays : pas de territoire gelé ; mélange de protection et de développement local ; lien avec l'agriculture ; participation des acteurs locaux ; sensibilisation du public ; aspect expérimental, économique, écologique, exemplaire... » Récoltés à la faux, voici quelques uns des aspects qui valent à la SEPNB de recevoir 150 000 F de la Fondation de France pour la gestion de sa réserve biologique du Cragou. 300 hectares de landes et tourbières sur lesquels le conservatoire breton cherche à faire perdurer l'agriculture. Au nom de la protection d'espèces menacées et de la survie d'un paysage forgé par l'homme.

« Ni mémoire, ni regard »

150 000 F ? Aide versée dans le

cadre d'un appel d'idées : « Territoires dégradés, quelles solutions ? ». Par ce concours, la Fondation de France souhaitait contribuer à l'invention du « génie écologique ». Appuyer de nouvelles initiatives de gestion au profit d'espaces abandonnés ou menacés, voués à la dégradation. « Notamment des milieux naturels présentant un intérêt écologique. Des lieux qui n'ont aucune valeur apparente, du moins pour qui n'a ni mémoire, ni regard... » En jeu : la réhabilitation. Un cadre à la mesure parfaite de la réserve du Cragou.

La manne nouvelle va permettre à la SEPNB d'aller « plus loin, plus vite et mieux » dans son projet de protection du paysage. L'association va pouvoir rapidement acheter de nouveaux poneys Dartmoor, ainsi que du matériel d'élevage. La mise au point d'une formule de pâturage extensif en cours d'élaboration va s'en trouver

accélérée. L'argent sera également investi dans le suivi scientifique de l'expérimentation, puis dans l'exploitation et la diffusion des enseignements tirés. Maintien des agriculteurs, valorisation des produits de la lande, et travail sur le thème d'un type de prairies humides rare, complètent ce canevas de réhabilitation d'un territoire qui a frôlé le retour aux friches.

Le nouvel appui que reçoit aujourd'hui la SEPNB démontre le

caractère exemplaire et sérieux de l'entreprise menée au cœur des Monts-d'Arrée. L'engagement de nouveaux partenaires est cependant nécessaire pour encore gagner en efficacité. On sait de source bien informée qu'une autre grande fondation va s'impliquer auprès de la SEPNB. Et que d'autres aides, régionales celles-là, pourraient tomber dans les mois qui viennent.

Quatre projets soutenus en Bretagne

Outre la réserve du Cragou, la Fondation de France va apporter une aide à trois autres projets bretons : reconstitution d'un maillage bocager à Plouzané (29) ; remise en état d'un marais salant au pro-

fit de l'aquaculture en Morbihan ; remise en état d'une vasière à Batz-sur-Mer (44). 260 projets pour la France ont été déposés dans le cadre du concours d'idée. 64 recevront un financement.

I - RESSOURCES HUMAINES

* Personnel salarié

- | | |
|-----------------------|--|
| . Guillemette ROLLAND | Chargée de mission, chargée de la coordination du réseau |
| . Pierre LE FLOC'H | Gardes-animateurs de la réserve de Goulien-Cap Sizun |
| . Patrick HAMON | |
| . Catherine PICHOT | Garde-animatrice de la réserve naturelle de l'Ile de Groix |

* Bénévoles

- | | |
|--------------------|--|
| . Max JONIN | Maîtres de conférence à l'Université de Bretagne Occidentale |
| . Jean-Yves MONNAT | |
| . Frédéric BIORET | |

* Conservateurs, gardes

34 personnes bénévoles sont responsables de la mise en oeuvre, de la gestion, du suivi naturaliste, de la surveillance, parfois de l'animation sur les différents sites protégés. Souvent le site est suivi par une équipe de sympathisants réunis autour du conservateur.

* Saisonniers

A la réserve de Goulien Cap Sizun, deux saisonniers ont été engagés, l'un pour 5 mois, l'autre pour 3 mois.

En été, 40 bénévoles ont assuré l'accueil et l'animation sur les sites ouverts au public. Une dizaine de stagiaires les ont aidés.

Une dizaine de surveillants se sont relayés pour garantir les meilleures conditions de tranquillité aux colonies de sternes.

* Autres

Lionel AUBERT : objecteur de conscience en service national civil

II - ACTIVITES DU RESEAU

Le rapport des différentes activités est développé à travers plusieurs publications :

- L'annuaire 1991 des réserves bretonnes
- "Travaux des réserves" (tome 7 - 1990, sous presse)
(tome 8 - 1991, paru)

Crédit agricole et SEPNB

Une convention est signée

Hier, une convention a été signée entre le Crédit agricole et la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne. Elle permettra à la SEPNB de développer son image de marque à travers le département et d'acquérir des terres situées au milieu de la réserve de Falguérec à Séné.

« Les meilleures actions ont besoin d'encouragements en espèces sonnantes et trébuchantes. » Guy Delion, directeur du Crédit agricole du Morbihan, est passé à l'acte. Un chèque a été remis par la banque verte à la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB). Il va permettre d'acheter quatre hectares de terre agricole. Ce terrain est placé dans la réserve de Falguérec. « Le parc sera tout d'un bloc. La gestion en sera facilitée et nous éviterons tout dérangement », se réjouit le conservateur André Forleau.

Le second objet de la convention signée hier après-midi à l'agence du Crédit agricole, place de la République, est le développement de l'image de marque de la SEPNB. « Ce partenariat est un bon exemple de réconciliation entre l'économie et l'écologie » assure Bernard Guillemot, président de la SEPNB. Les différentes agences du Crédit agricole devraient accueillir des expositions sur la réserve de Falguérec. Elles seront ouvertes aux scolaires et « des sorties nature sont prévues. »

Quarante hectares réhabilités

Depuis 1978, la SEPNB a investi dans l'achat de terrains présentant un intérêt particulier pour la reproduction des oiseaux, notamment aux anciennes salines de Séné, site de valeur ornithologique où des échassiers venaient régulièrement. Une quinzaine d'hectares

des marais du petit Falguérec ont été achetés et remis en état de 1979 à 1981.

En 1982, la réserve biologique de Falguérec-Séné a ouvert ses portes. En 1988-1989, 25 ha supplémentaires ont été aménagés. Les oiseaux d'eau sont venus très vite. Ils remplissent la réserve chaque saison. » Aujourd'hui, les 40 ha réhabilités par la SEPNB sont fréquentés par des milliers de scolaires et de touristes. C'est un lieu d'escale important pour les oiseaux d'eau migrateurs. « Un site international pour la migration des spatules blanches et un site national pour la reproduction de l'échasse », a précisé André Forleau.

On y recense environ 150 espèces dont 101 sont protégées. Cependant, la chasse aux abords de la réserve est un frein à l'hivernage des canards. L'achat de quatre hectares de terrain supplémentaires devrait amener davantage de migrateurs dans le ciel de Séné.

et 23.11.91



La convention Crédit agricole-SEPNB a été signée hier en fin d'après-midi.

- Les rapports spécifiques de certaines réserves :
 - . La réserve naturelle F. Le Bail / Ile de Groix
 - . La réserve naturelle de St-Nicolas-des-Gléan
 - . La réserve biologique de Goulien-Cap Sizun
 - . La réserve biologique de Trunvel / Baie d'Audierne
 - . La réserve de l'Iroise
- Des publications pour information des habitants concernés par certaines réserves
 - . Lettre de la réserve de Goulien-Cap Sizun n°3
 - . Lettre de la réserve de l'Ile de Groix n°2
- Revue Penn-ar-Bed spécial réserves (n° 138, pour l'année 1990)

A partir de la fin 1991, chaque bulletin de liaison de la SEPNE distribuera aussi un "journal des réserves" dont le n°1 est paru.

III - NOUVELLES DES RESERVES

Les nouvelles acquisitions foncières ont permis d'agrandir -pour une meilleure protection et une meilleure gestion- les réserves de Séné-Falguérec (56) et de Mirebelle (44).

L'arrêté préfectoral de protection de biotope des îlots de la Baie de Morlaix (29) a été publié. Il permet une meilleure protection juridique de la réserve. Une telle protection est en cours pour le Bois du Haut-Villeneuve (44).

Les dossiers nationaux sont en cours pour des réserves naturelles pour les sites de Falguérec, Cap Sizun, Iroise. Dans l'Iroise, un projet de parc national marin est à l'étude.

Ici et là, le partenariat se développe pour la gestion des espaces naturels avec les conseils généraux qui nous aident ou nous sollicitent avec aussi sur les Landes du Cragou le soutien de la Fondation de France et celui de la Fondation Ushuaïa.

IV - COMMISSION DE TRAVAIL DU RESEAU

L'assemblée générale du réseau s'est déroulée les 19 et 20 octobre 1991 au domaine de Bois-Joubert afin de profiter des locaux rénovés.

Une quarantaine de personnes a discuté des bilans de l'année concernant 21 sites. Bernard FICHAUT et Fred BIORET ont présenté les travaux de cartographie écologique réalisés sur les îles de la mer d'Iroise ainsi que les résultats du chantier de nettoyage entrepris sur Trielen. En soirée, René-Pierre BOLAN a enthousiasmé son public par la projection des photographies prises sur les réserves pendant l'année. Enfin, cette réunion annuelle fait aussi le point des problèmes de gestion éventuels et des projets afin d'établir le programme de l'année suivante.

Le narcississe des Glénan reprend des couleurs

10.4.91

Philippe

ESPÈCE unique, le narcississe des Glénan qui se caractérise par sa couleur d'un jaune très pâle, l'a échappé belle. Sans les efforts conjoints de la société d'étude pour la protection de la nature en Bretagne (SEPNB), de la commune de Fouesnant, du conseil général, du conservatoire botanique de Brest et du ministère de l'Environnement, il ne serait plus aujourd'hui qu'un joli souvenir.

En 1984, année où la gestion de la réserve naturelle de Saint-Nicolas des Glénan fut confiée à la SEPNB, il ne restait plus en effet que trois mille fleurs. En 1990, elles se comptaient quarante mille. Une opération-survie dont on peut ces jours-ci mesurer les résultats spectaculaires au cours d'une période de floraison qui n'excède pas trois semaines.

« Nous sommes satisfaits. Et je crois que la démarche menée à Saint-Nicolas des Glénan a vraiment valeur d'exemple » se réjouit Max Jonin, le secrétaire général de la société pour la protection de la nature en Bretagne, comblé par la résurrection d'une fleur à laquelle son statut d'espèce protégée par la loi interdisant cueillette et arrachage des bulbes n'avait pas empêché de faire courir un grave danger. Poussant sur une superficie d'un hectare et demi, le narcississe des Glénan a bien failli périr étouffé par les plantes sauvages et les ronces devenues leur plus mortel ennemi, après la main de l'homme. Pour dissuader celui-ci de venir sur place confectionner des bouquets, on avait en effet dans un premier temps édifié une clôture dont les inconvénients ne tardèrent pas à sauter aux yeux.

Grâce aux ânes

« Cette palissade, raconte Max Jonin fit rapidement office de coupe-vent et transforma l'endroit en un no man's land favorisant un embroussaillage tel qu'une issue fatale guettait le narcississe ». De coup, on fit appel à des moutons censés faire le ménage et consommer les herbes envahissantes. Une mission que la gent ovine ne put que partiellement assumer à la suite des dégâts causés dans ses rangs par des chiens transformés en égorgeurs de brebis. L'an dernier, deux ânes, vivant

en complète autonomie, prirent la relève. « Avec succès », souligne Max Jonin qui voit là une réhabilitation des espèces rustiques dans l'optique d'une saine gestion des espaces naturels protégés. « Le recours aux grands herbivores est une bonne solution au problème posé par les friches », estima le secrétaire général de la SEPNB qui évoque, au passage, l'utilisation

UNE VISITE « GRAND PUBLIC » DIMANCHE

Dimanche prochain 14 avril, la SEPNB et la commune de Fouesnant, ont mis sur pied, une sortie à Saint-Nicolas des Glénan actuellement en pleine période de floraison. Pour cette visite ouverte au public, un bateau appareillera à Concarneau près du syndicat d'initiatives à 14 h. Une escale est ensuite prévue à Beg-Meil à 14 h 30. Les inscriptions sont prises par téléphone au siège de la SEPNB à Brest, au 98.49.07.18.

d'un troupeau de vaches nantaises dans les marais de la Brière, des poneys de Dartmoor dans les landes du Cragou dans les monts d'Arrée, et des moutons noirs d'Ouessant sur les digues des marais salants de Falgourec dans le golfe du Morbihan.

Dès l'été dernier, la SEPNB et la commune de Fouesnant ont été en



Le narcississe des Glénan : une opération-survie couronnée de succès.

(Photo J.-L. Lemoigne, SEPNB)

mesure de convier le public à venir vérifier sur place les conséquences heureuses de cette politique.

600 visiteurs aux sorties naturalistes

« Nous avons organisé des sorties naturalistes qui ont permis d'attirer six cents visiteurs, rappelle Max Jonin. L'opération sera renouvelée cette année ».

1991 marquera également le début d'une nouvelle campagne de préservation de deux autres sites de narcississes sur l'îlot du Drenec. Et comme un bonheur n'arrive jamais seul, les Glénan sont redevenus une terre hospitalière pour les sternes. « Cent couples y ont niché l'année dernière et nous avons constaté l'envol de trente-cinq poussins, ce qui ne s'était pas vu depuis longtemps » se félicite Max Jonin qui voit dans l'évolution des événements un précieux encouragement pour l'avenir.

André RIVIER

* Une commission spéciale réunit les conservateurs et collaborateurs de l'observatoire de sternes de Bretagne. La réunion a eu lieu le 23 novembre à Carantec avec 16 participants. Dans le cadre de notre collaboration, Adrian DEL NEVO, responsable scientifique de la protection de la sterne de Dougall à la RSPB, nous a spécialement rejoint pour faire le point de la recherche sur la biologie de cette espèce et répondre à nos questions.

Un recensement général des colonies bretonnes est prévu pour 1992.

V - PARTICIPATION AUX COMMISSIONS, STAGES ET COLLOQUES

* 10ème assemblée générale de la Conférence Permanente des Réserves Naturelles (CPRN) à Carcans Maubuisson (33) les 10 et 12 octobre 1991. (Max Jonin, Catherine PICHOT et Guillemette ROLLAND).

* Stages de commissionnement, organisés par le ministère de l'environnement, (Garde de Réserve Naturelle) en 3 sessions réparties sur 5 semaines. (Catherine PICHOT).

* Une semaine de formation à l'accueil du public et scolaires du 14 au 19 octobre dans le Var - (Catherine PICHOT) -Organisation Ministère de l'Environnement).

* Stages de 2 fois 3 jours, Communication : Guides du patrimoine naturel ou historique, organisés par l'IRPA (Institut régional du patrimoine de Bretagne) en février 1991 (Yves CHEPEAU, Jean DAVID, Bruno BARGAIN, Luc GUIHARD, Guillemette ROLLAND).

* Stage de communication-bilan du BEATEP 91 : les 6-7-8 novembre et 5-6 décembre. "Mieux communiquer avec notre public" - CERPA. (Patrick HAMON)

* Stage de conduite de réunion, organisé par le Ministère de l'Environnement à Hyères (Var) du 21 au 25 janvier 1991 (Guillemette ROLLAND).

* Stage d'organisation du travail organisé par le Ministère du Travail à Hyères du 9 au 13 décembre 1991 (Guillemette ROLLAND).

* Réunion trimestrielle de la commission communication et pédagogie de la CPRN (Guillemette ROLLAND)

* Assemblée générale d'Espaces Naturels de France à Chalons sur Marne en novembre 1991 (F. BIORET, M. JONIN) : présentation du réseau régional d'espaces protégés de la SEPNE.

* Séminaire national sur les fauvelles aquatiques (1-3 novembre) en Baie d'Audierne : Organisation SEPNE en relation avec le musée national d'Histoire naturelle.

cf 9-7-91

Entre Cancale et Guérande « Tro-Breiz » naturaliste

La Société protectrice de la nature en Bretagne propose des balades dans les 35 réserves naturelles de Cancale aux marais de Guérande. Ces lieux abritent 80 % des oiseaux marins-nicheurs des côtes françaises de la Manche et de l'Atlantique.

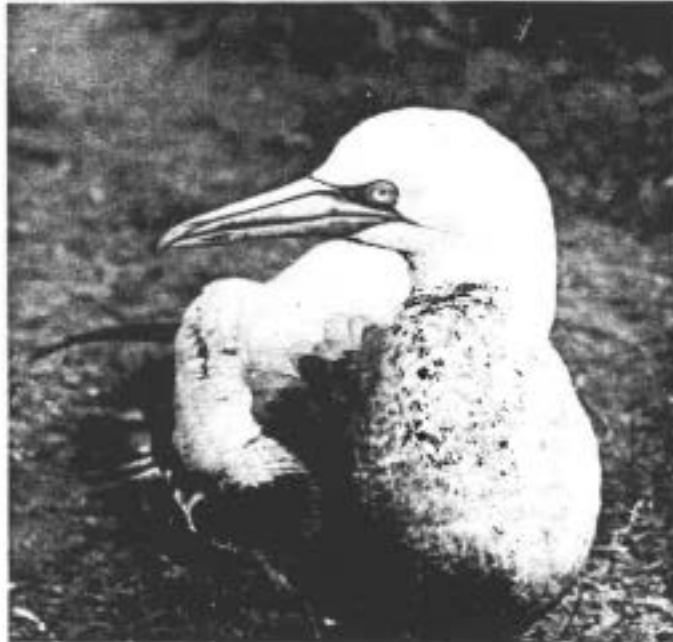
La Société protectrice de la nature en Bretagne (SEPNB) gère 35 réserves sur le littoral breton. Ces lieux de villégiatures des oiseaux marins sont de natures diverses. On recense : deux tourbières, trois marais-salants, un bois, trois secteurs de falaises littorales, 23 îles et îlots...

Même diversité dans les superficies. Cela va de quelques ares pour les îlots à sternes jusqu'à 48 hectares pour la réserve de l'archipel de Molène. « Nous organisons des animations dans certaines réserves, explique Max Jonin, responsable de la SEPNB. Treize sites sont ouverts en permanence du 1er juillet au 31 août ».

Point de départ de ce « Tro-Breiz » naturaliste : l'île des Landes à l'ouest de la baie de Saint-Michel. L'accès à l'île est interdit. On peut observer les oiseaux à partir de la pointe du Grouin. L'île est le port d'attache des grands cormorans. Deux cents couples ont été recensés en Bretagne.

Une expo sur les loups

Retour à la terre ferme avec la visite du parc régional d'Armorique au cœur des Monts d'Arrée. « Les randonneurs partiront sur la piste des chevreuils et des castors ». Sur la lande du Cragou, « nous organisons une exposition à la maison du pays du loup au Cloître Saint-Thégon-



Le fou de bassans est un des oiseaux que les touristes pourront voir cet été dans une des 35 réserves naturelles de Bretagne.

nec. Le thème : les derniers loups de Bretagne ».

A chaque escale, un bénévole de la SEPNB explique aux visiteurs les mille et une richesses du site.

Petit crochet par les dunes et les étangs de Keremma avant de poursuivre le « tro-Breiz » par la réserve de Goulien dans le Cap-Sizun.

« Nous proposons des randonnées jusqu'au creux des falaises. A Goulien, nous projetons une vidéo sur la protection de la nature en Bretagne. Cette vidéo marche à l'énergie solaire. Pourvu qu'il y ait un peu de soleil ! »

Vers le sud : Audierne (Maison de la baie d'Audierne), les Glénan (visite de la réserve de

Saint-Nicolas), Falguérec (les anciens marais salants sont devenus un havre de paix pour les oiseaux d'eau), Groix, Belle-Île.

Terminus dans les marais de Guérandes. « Nous avons créé un partenariat avec le groupement des producteurs de sel, conclut Max Jonin. Ils sont aussi attachés que nous à la protection du milieu. Dans la maison d'exposition à Pradel en Guérande on peut trouver les produits des marais salants. Le sel et les salicornes ».

Jean-Paul LOUÉDOC.

♦ Pour tout renseignement : SEPNB, 186, rue Anatole France, à Brest, au 98 49 07 18.

VI - PROMOTION

- * Edition et distribution de 10 000 dépliants - programme de l'animation estivale sur le réseau des réserves régionales.
- * Diverses informations dans la presse locale et régionale sur l'animation sur les réserves et la protection des sternes.
- * Edition d'une affiche "Réserves de Bretagne".
- * Nouveau dépliant pour la réserve des landes du Cragou et nouvel autocollant pour les dunes et étangs de Trévignon.

VII - ANIMATION

- * Une nouveauté : l'animation estivale dans les marais salins de Guérande a remporté un succès très honorable pour une première année.
- * Les autres sites animés sont les mêmes qu'en 1990 :
 - . Les dunes : Baie d'Audierne (29), Keremma (29), Trévignon (29)
 - . Les îles : Groix, Belle-Ile, St-Nicolas-des-Glénan
 - . Les falaises, landes littorales : Cap Sizun, Fréhel, Pointe du Grouin.
 - . Les Marais : Falguérec
- Sans oublier le
 - . Sentier "autonome" de la Tourbière de Kerfontaine.
- * 40 animateurs bénévoles, 10 stagiaires ont permis cette animation. Au préalable, un stage d'information-formation avait permis aux nouveaux de se familiariser avec le réseau et l'accueil du public.
 - . Balades naturalistes : 5 200 personnes
 - . Accueil sur les sites : 98 000 personnes
 - . Scolaires : 2 220 personnes

VIII - OBSERVATOIRE DES STERNES

Neuf sites protégés ont donc fait l'objet d'une surveillance étroite de la part de onze conservateurs et gardes ainsi que d'une vingtaine de bénévoles présent quasi quotidiennement sur les sites. Ils ont informé, sont parfois intervenus (des centaines de fois) et nous ont laissé des données sur la biologie des colonies.

Goulien

A la réserve naturelle L'énergie solaire fait fonctionner la vidéo

Vendredi, M. Yves Priser, conseiller général, président du comité de gestion des espaces naturels sensibles du Finistère, Mme Isabelle Daval, technicienne auprès du Conseil général au service des espaces naturels et paysages, M. Michel Millour, trésorier de la SEPNE, M. Yves Floch, président de Plogoff-Alternative, en présence des responsables de la réserve naturelle de Goulien et de l'installateur du système photovoltaïque permettant la fourniture du courant électrique à l'aide de modules, inauguraient sur le site de la réserve l'ensemble projection-vidéo fonctionnant uniquement à l'énergie solaire.

L'étude et la pose ont été confiées à « Become », l'entreprise

spécialisée dans ce système de production d'énergie, dont elle a déjà équipé la bergerie anti-nucléaire de Plogoff, devenue centre équestre.

A Goulien, comme à Plogoff, l'installation a été financée par Plogoff-Alternative qui a ainsi utilisé les ressources collectées il y a dix ans lors de la lutte anti-nucléaire et qui étaient initialement destinées à l'édification d'une maison autonome à Trogor (Plogoff).

Ce projet a été abandonné, mais le procédé énergétique envisagé a fait des progrès dans le domaine technique comme dans celui de son champ d'application, nous font savoir les concepteurs. Et il était naturel que les donateurs en fassent bénéficier la réserve, un

exemple de protection de la nature.

M. Yves Priser, parlant de cette nouvelle installation, la qualifie d'heureuse initiative, elle apportera un complément d'information aux visiteurs et sera pour les enseignants un outil pédagogique sans nul doute apprécié. Il se félicite de l'intérêt de plus en plus grand montré par le public pour la réserve naturelle, « ce qui n'était pas évident au départ ».

Installée à l'entrée de la réserve naturelle de Goulien, la projection vidéo fonctionne sans discontinuité pendant les heures de visite et informe de la faune, de la flore, des sentiers côtiers dont la SEPNE s'est vu confier la gestion par le Conseil général du Finistère.



Les personnalités au cours de l'inauguration.

X - LE CHEPTEL DES RESERVES

Le pâturage est désormais utilisé dans le réseau comme un élément de gestion visant à limiter l'enfrichement de certains types de terrain :

- Goulien Cap Sizun : 29 moutons Landes de Bretagne
- Etang de Trenvel : 17 moutons Ouessantins
- Falguérec : 12 moutons Landes de Bretagne
+ 4 moutons Texel appartenant au conservateur
et 11 à un particulier, riverain de la Réserve
- St-Nicolas-des-Gléan : 2 ânes
- Landes du Cragou : 6 poneys Dartmoor
2 vaches nantaises transfuges de Bois-Joubert
- Domaine de Bois-Joubert : vaches nantaises (21 têtes)

La SEPNB rejoint la fédération des conservatoires régionaux d'espaces naturels

Il existe une quinzaine de conservatoires régionaux d'espaces naturels, autant de mouvements à but non lucratif, groupés sous la forme d'une fédération qui a son siège à Ungersheim (Haut-Rhin). Leur objet est la sauvegarde des sites paysagers et milieux naturels par la maîtrise foncière et la maîtrise d'usage (achat, location et convention de gestion) en prolongeant et complétant l'action de l'Etat et des collectivités territoriales.

Ces conservatoires ont aujourd'hui à leur actif la préservation de quelques 8.000 ha en France.

La SEPNB (Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en

Bretagne) a décidé de rejoindre ce mouvement national, créé en décembre 88 et intitulé « Espaces Naturels de France ». Max Jonin, secrétaire général de la SEPNB, explique pourquoi. « En Bretagne, l'action de conservation de ce type a débuté dès les années 50 avec la création, par M-H Julien, fondateur de notre association, du fonds breton pour la protection de la nature ». La réserve biologique de Goulien-Cap-Sizun a été le premier espace ainsi protégé, en 1959.

« Depuis, poursuit-il, la SEPNB a développé une stratégie régionale associant protection, recherche, gestion et pédagogie. Notre

réseau d'espaces protégés, qui devient le 16^e conservatoire de la fédération, est fort de 44 sites de la Baie du Mont-Saint-Michel à l'estuaire de la Loire, 425 hectares (flots marins, marais, dunes, landes, boisements,... avec souvent des espèces animales ou végétales rares), 30 conservateurs bénévoles, 3 gardes animateurs salariés, 40 animateurs saisonniers, de nombreux soutiens bénévoles actifs, un partenariat efficace avec les collectivités, le privé...

(Tous autres renseignements auprès de la SEPNB, 186, rue Anatole-France; BP 32 - 29.276 Brest Cédex - tél. 98 49 07 18).

Le Télégramme 21.11.91

Environnement

OF 22.11.91

La SEPNB obtient le label « conservatoire régional »

La Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne rejoint le groupement national des Espaces naturels de France. Elle vient de signer la charte qui l'instaure « conservatoire régional d'espaces naturels » et la fédère aux quinze autres conservatoires de France. Créée en 1988, cette fédération est présente sur presque tout l'Hexagone. Elle recouvre une superficie de 8 000 hectares.

« Nous ne modifions pas notre fonctionnement, précise Max Jonin, de la SEPNB. Mais en appartenant à un groupe, nous devenons ainsi plus forts. Cela nous permet de partager nos expériences et nos savoir-

faire. » La SEPNB reste donc la même : 44 sites depuis Cancale jusqu'à l'estuaire de la Loire (425 hectares en tout), 30 conservateurs bénévoles, quelques salariés... Et elle poursuit son travail de protection des milieux naturels et des espèces menacées, animales et végétales. Tout ce travail est réalisé en partenariat avec les conseils généraux, les communes, le ministère de l'Environnement. Et grâce aux dons et legs, provenant de particuliers et d'entreprises.

Alors, pourquoi devenir conservatoire ? « C'est un label. Une reconnaissance. »

En 1991, le réseau d'espaces protégés de la SEPNE est devenu Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Bretagne

*** LES CONSERVATOIRES REGIONAUX
D'ESPACES NATURELS**

Les Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels sont des organismes de droit privé, d'émergence très récente, régis par la loi de 1901, qui ont pour vocation spécifique de protéger et de gérer les espaces naturels de France, par la maîtrise foncière et la maîtrise d'usage : achat, location et convention de gestion.

Avec une grande souplesse d'intervention, grâce à un partenariat actif avec les pouvoirs publics, les collectivités territoriales et les communes, forts d'un solide soutien du monde associatif et du grand public, les Conservatoires ont aujourd'hui à leur actif la préservation de quelques 8 000 ha en France. Un résultat qui est dû avant tout au partenariat et au consensus, maître mot de la démarche des Conservatoires.

*** UN MOUVEMENT NATIONAL**

ESPACES NATURELS DE FRANCE est le titre de la Fédération des Conservatoires Régionaux d'Espaces naturels. Créée le 17 décembre 1988 à Paris, elle regroupe actuellement 16 Conservatoires Régionaux : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne (Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne), Centre, Champagne-Ardenne, Ile de France, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Normandie, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes et à court terme les Conservatoires de Franche-Comté et du Limousin.

Prenant exemple sur le National Trust en Grande-Bretagne et sur le Natuurmonumenten aux Pays-Bas, les conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels en France espèrent regrouper à la fin de ce siècle plusieurs dizaines de milliers de donateurs et de bénévoles.

EN BRETAGNE

En Bretagne, l'action de conservation des espaces naturels de type "conservatoire régional" a débuté dès les années 1950 avec la création, par Michel-Hervé Julien, fondateur de la SEPNB, du "fonds breton pour la protection de la nature". Le premier espace naturel protégé sur ce modèle, la réserve biologique de Goulien-Cap Sizun, date de 1959.

Depuis cette époque, la SEPNB a développé une stratégie régionale associant protection, recherche, gestion et pédagogie. "Il faut connaître pour protéger" selon le mot d'Albert Lucas, est le slogan de la SEPNB depuis 30 ans.

Aujourd'hui, forte de son expérience, la SEPNB rejoint le mouvement national des conservatoires régionaux d'espaces naturels où le travail pionnier des Bretons est reconnu et apprécié. Ainsi, notre réseau régional d'espaces protégés devient le "CONSERVATOIRE REGIONAL D'ESPACES NATURELS DE BRETAGNE".

Ce conservatoire régional présente :

- 44 sites
- 425 hectares
- 30 conservateurs bénévoles
- 1 directoire régional bénévole
- 1 chargée de mission "coordinatrice régionale" salariée
- 3 gardes animateurs salariés
- 40 animateurs saisonniers
- et de nombreux soutiens bénévoles actifs..

Le conservatoire breton protège divers types de milieux naturels :

- îlots marins ; falaises, landes et pelouses littorales
- marais et zones humides littorales
- dunes
- landes intérieures, tourbières et bas marais
- boisements sur crêtes
- cavités à chauves-souris.

Il conserve également :

- un troupeau de "vaches nantaises", race rustique
- un troupeau de "moutons Landes de Bretagne", race rustique
- un verger de 62 espèces de pommiers rustiques

Ces espaces naturels protégés abritent :

- 9 plantes protégées sur les 56 espèces présentes en Bretagne de la liste nationale des espèces protégées.

- 9 plantes protégées sur les 72 espèces de la liste régionale

- 1 mollusque
 - 1 coléoptère
 - 12 amphibiens
 - 6 reptiles
 - 98 oiseaux dont 91 nicheurs
 - 15 mammifères
- Parmi les espèces protégées par la loi
- dont 1 insectivore
 - . 12 chauves-souris
 - . 1 carnivore
 - . 2 mammifères marins

Le conservatoire régional d'espaces naturels de Bretagne remplit sa mission en partenariat avec les conseils généraux, les communes, la DRAE et le Ministère de l'Environnement mais aussi avec le soutien du public, du W.W.F., de certaines entreprises....

LE CONSERVATOIRE REGIONAL PEUT RECEVOIR LEGS ET DONS

ECO-CONSEIL

Valoriser la connaissance, le savoir-faire de l'association

Contact : Bernard FICHAUT
Eco-Conseiller
SEPNB
B.P. 32 - 29276 BREST CEDEX
Tél. 98.49.07.18

I - AU SERVICE DES COMMUNES

FINISTERE

- * Valorisation du patrimoine communal.
- Dépliant de découverte de la rive droite de Brest en collaboration avec Luc Guihard (contrat).
- Contacts avec la mairie de Plouzané pour conseil en matière de préservation des zones humides (à suivre).
- Etude d'impact d'un projet de carrière à Plomeur (29)
(M. JONIN et B. BARGAIN)

COTES D'ARMOR

- * Les espaces naturels de Languieux en 1991. Etat des lieux, propositions de protection et de mise en valeur (contrat).

II - AU SERVICE DE L'ADMINISTRATION

- Délimitation des espaces remarquables au titre de la loi littoral. Pour la D.D.E du Finistère. 4 communes étudiées : Landunvez, Tréflez, Carantec, Plouézoc'h (contrat).
- Diagnostic de la dégradation du couvert végétal de la Pointe du Raz (contrat).
- Présentation, sur le terrain, aux agents de la DDE des problèmes environnementaux à prendre en compte lors d'opération d'aménagement. Cas de littoraux sableux et des landes intérieures (contrat).
- Suivi de dossiers d'aménagement dans le Morbihan en lien avec la Société d'Aménagement du Morbihan (contrat).

III - AU SERVICE DE L'ASSOCIATION

- Repérage, localisation de prairies de fauche remarquables au centre Bretagne, dans le but de pérenniser leur entretien et leur diversité floristique. Contacts en cours avec les différents propriétaires.
- Organisation et participation au chantier de nettoyage et de débroussaillage de l'île de Trielen (Réserve de l'Iroise, archipel de Molène). Cartographie des secteurs ayant bénéficié de l'intervention.
- Cartographie des landes fauchées dans la réserve du Cragou en 1989, 1990, 1991.
- Suivi, jusqu'à son abandon, du projet de remblaiement de la zone humide dite "du Canada" à Gouesnou.
- Etude du dossier de faisabilité du centre d'enfouissement des déchets d'Irvillac.

IV - RECHERCHE, VALORISATION, DIVERS

- Participation au colloque de Biarritz (20-22 novembre 1991) " La Mer, Soupe de poisson ou bouillon de culture", organisé par l'ANRED et la région Aquitaine. Présentation de données relatives à la pollution résiduelle de l'Amoco Cadiz.
- Participation à une émission de la chaîne de télévision publique américain (P.B.S) "La France des années 90". Explication des effets à long terme d'une pollution par hydrocarbures dans les marais littoraux. Cas de l'île Grande, Côtes d'Armor.
- Participation à l'émission de télévision E = M6 pour la 6. Thème : les impacts à long terme des marées noires sur différents types d'estrans.

**UNE STRUCTURE
D'ANIMATION
ET DE FORMATION**

Formation en milieu marin

Dix-huit ornithologues sur le terrain

OF 18.1.91

Géologie, écologie, biologie sont quelques-uns des thèmes abordés, avec l'ornithologie, par dix-huit stagiaires de l'Institut nautique de Bretagne, en formation actuellement dans notre région. Quatre mois à plancher sur le terrain, avec, à terme, un diplôme d'instructeur en milieu marin. C'est Bruno Bargain qui, pour la SEPNB (1), leur fait découvrir, depuis lundi jusqu'à ce soir, les oiseaux marins et les oiseaux d'estuaire, en baie d'Audiérne et sur la rivière de Pont-l'Abbé.

« Pas très facile de donner un nom aux différents oiseaux. » Au bout de la digue de Rosquerno, qui avec des jumelles, qui avec des longues-vues, les ornitho-stagiaires tentent de distinguer tadornes, bécasseaux ou bernaches qui ont élu domicile dans l'estuaire de la rivière. Bruno Bargain donne indices et clés qui permettent la détermination des différentes espèces, explique, commente...

La semaine dernière, le groupe passait à la loupe les roches de la presqu'île de Crozon ; auparavant, ils s'étaient initiés au canoë-kayak, ou encore ont passé leur permis bateau.

Venus de Gironde, Vendée, Bretagne et même Paris, ils ont tous déjà en commun une solide formation nautique. Ce stage vise à élargir leurs connaissances en milieu marin en général, afin de pouvoir animer notamment des classes de mer. « Une formation assez complète et qui, éventuellement, nous ouvrira les portes sur d'au-

tres plus pointues. » L'un d'entre eux, instituteur, répercutera ces quatre mois de connaissances dans le cadre de son enseignement. Les autres sont demandeurs d'emploi ou bénéficient d'un contrat de qualification.

Tous ont un grand appétit naturaliste. « Un plus que nous avons particulièrement apprécié : la qualité des intervenants. Tous passionnés, ils ont eu nous communiquer leur enthousiasme. »

Autre intérêt : la formation privilégie le terrain à la théorie. « Si le temps n'était pas particulièrement clément lors de notre virée en canoë, il était plus sympa d'être dehors qu'enfermés dans une classe. »

Néanmoins, ils devront élaborer des dossiers et constituer des « maquettes pédagogiques ». Par groupes de trois ou quatre, ils procéderont alors à l'auto-évaluation.

A la fin de ces quatre mois, « nous mettrons en application nos



Jeudi matin, sur la digue de Rosquerno.

connaissances auprès des enfants d'une classe primaire. »

Ils ont déjà négocié l'école, l'une de celles de Concarneau, de laquelle dépend l'Institut nautique,

et prévu une animation pendant trois jours.

C'est la troisième année que la SEPNB joue la carte du partenariat avec l'Institut nautique. Ce sont

ainsi des dizaines de jeunes qui se sont initiés à l'ornithologie.

(1) SEPNB : Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne.

Les rapports d'activité des animateurs

Finistère

BRUNO BARGAIN

I - TOURISME NATURE

* ARCATOUR :

- Voyage ornithologique du 10 au 18 mai des Sept Iles à la Baie d'Audierne. 12 personnes.
- Voyage botanique du 24 mai au 1er juin, des Monts d'Arrée à Belle-Ile, 24 personnes.

* Préparation et encadrement de l'"Université de la Nature", Renouveau/SEPNB à Loctudy

* Conception d'un circuit "Spécial oiseaux de Bretagne" pour l'hôtel club Ste-Marine de Morgat.

* Organisation et encadrement d'un voyage naturaliste à Banyuls (66) du 20 au 28 avril pour 8 militants de l'association.

* Comité d'Entreprise du C.M.B.

- Week-end naturaliste à Ouessant du 7 au 9 juin, 15 personnes.
- Week-end naturaliste à Ouessant du 6 au 8 septembre, 18 personnes.

II - FORMATION

* Institut Nautique de Bretagne :

Encadrement d'un module "initiation à l'ornithologie" du 14 au 18 janvier. Cette session s'inscrit dans le cadre d'une formation d'animateurs en milieu marin. 20 personnes.

* BEATEP "Guide animateur nature" - UBAPAR/SEPNB. Conception et préparation des modules techniques et pédagogiques. Encadrement de 3 sessions qui se sont déroulées à Pont L'Abbé du 4 au 8 mars, dans les Monts d'Arrée du 25 au 29 mars et dans le Cap Sizun du 15 au 19 avril. 18 personnes.

* Stage d'ornithologie à Ouessant du 2 au 6 septembre. 11 personnes.

* Crédit Mutuel de Bretagne :

- Stage d'information sur la "Réserve de Biosphère de l'Iroise" du 3 au 7 juin. 11 personnes
- Stage de découverte du patrimoine naturel des Monts d'Arrée en randonnée pédestre du 17 au 21 juin. 12 personnes.

* Participation au stage de formation des animateurs du réseau "réserves" de la SEPNE, le 1er avril à Trunvel.

III - ANIMATION SCIENTIFIQUE

Avec l'aide de Pascal Le Guen, une animation naturaliste est assurée à partir de la Maison de la Baie d'Audierne en période estivale.

Ateliers de découverte de la Nature :
Fréquentation des ateliers été 1991

ATELIERS	TARIFS	PARTICIPANTS	TENDANCE
Ornithologie	60/30*	94	↑
Soirée au marais	30/15*	185	↑
Randonnée naturaliste	30/15*	87	↘
Botanique	30/15 *	49	↑
Papillons Astronomie	30/15 *	70	↑
TOTAL		485	

* 1/2 tarif enfant

IV - OBSERVATOIRE DE L'AVIFAUNE MIGRATRICE

La station de baguage a fonctionné tous les jours du 1er juillet au 30 septembre avec les missions suivantes :

- Le suivi de la migration postnuptiale des fauvettes paludicoles dans le cadre d'un programme européen de recherche (Acroproject).
- L'observation des passages d'oiseaux en baie d'Audierne.
- L'accueil et l'information du public sur les recherches en cours en baie d'Audierne et plus généralement sur l'intérêt du baguage des oiseaux.

Une unité vidéo comprenant une caméra reliée à un monitor de contrôle installée dans un local près du marais a permis de montrer au public les différentes phases de l'activité de capture, puis de marquage des oiseaux. Ce système présente l'avantage de "voir" l'intérieur du marais sans y être et donc de diminuer les dérangements pour les espèces qui y vivent.

Station de baguage :
Fréquentation de la station de baguage été 1991

ORIGINE	TARIFS	PARTICIPANTS	TENDANCE
Maison de la baie d'Audierne	30/15*	216	↑
Village Renouveau		158	↑
Passage		288	↑
TOTAL		662	

* 1/2 tarif enfant

V - DIVERS

* Organisation d'un séminaire national sur les fauvelles aquatiques les 1,2, 3 novembre à la Maison de la Baie d'Audierne. 12 personnes.

* Participation à la réalisation du livret "Sur la piste du Finistère" ADI/CG 29 distribué à tous les scolaires du département.

* Première observation française d'une Rousserolle isabelle à la station de baguage de la baie d'Audierne.

* Première observation bretonne d'un bécasseau échasse. Ces observations ont été réalisées en baie d'Audierne dans le cadre du suivi de l'avifaune migratrice.

L'animateur « Nature » de la CUB fait « un tabac » chez les scolaires

La CUB, la SEPNB et l'Education Nationale sont contentes. Leur collaboration qui a débouché il y a neuf mois sur la mise en place d'un « animateur nature », en la personne de Luc Guihard, a fait mouche. Celui-ci est quasiment « débordé » par les demandes d'intervention. Une subvention de la CUB de 150.000 F va permettre de reconduire son action. Grâce à une aide du département de 55.000 F., la création d'un demi-poste à ses côtés est envisagée à la rentrée prochaine.

Commentaire hier d'André Le Gac, vice-président de la CUB, chargé de l'environnement, à pro-



Luc Guihard est titulaire d'un BTS protection de la nature.

pos de l'attente née de ce poste : « On s'en doutait mais cela a dépassé nos espérances ». Côté grand public, auquel Luc Guihard doit consacrer normalement un tiers de son temps, les activités ont pris plusieurs formes. A l'occasion de quatre sorties, des adultes ont pu approcher la rivière de Daoulas ou l'anse de Kerhuon par l'ornithologie, la presqu'île de Plougastel par la géologie. D'autres découvertes sont programmées en avril, mai et juin. En dehors du temps scolaire, un projet est mené sur le thème de la forêt avec la MPT de Pen ar Créac'h. Un club nature, qui fonctionne à la SEPNB, a réuni sept enfants et sera reconduit l'année prochaine. Ils ont notamment créé une pépinière et posé des nichoirs dans les jardins de Kervallon.

49 classes

La forte demande des scolaires

a toutefois pesé sur l'agenda de Luc Guihard. Ses interventions ont touché pas moins de 3500 élèves, soit encore 49 classes réparties dans 16 écoles. Ce sont les « primaires » qui ont été concernées, à travers des matières comme le français ou l'instruction civique, une forte demande existant aussi en maternelles dans le domaine de l'environnement. Un besoin de documentation se fait sentir également.

Les travaux en cours vont de l'étude du bois du vallon de Stangalard à la découverte de l'anse du Relecq-Kerhuon en passant par l'ornithologie, la découverte des oiseaux des différents milieux, la vie de l'arbre, la reproduction des plantes, l'étude d'un ruisseau, etc.

Il ne s'agit pas d'une intervention ponctuelle mais d'un suivi. Au préalable, il y a discussion entre l'animateur et l'enseignant pour définir le projet. Bref, une accroche active, sur la base du volontariat, s'est rapidement nouée. CUB, SEPNB et Education Nationale avaient d'ailleurs collaboré pour le recrutement de l'animateur. Celui-ci, titulaire d'un BTS de protection de la nature, acquis à Neuvic en Corrèze, avait une expérience avec des enfants.

Dans ces divers travaux avec des scolaires, il faudrait inclure aussi les animations proposées



De droite à gauche : Max Janin, secrétaire général de la SEPNB, André Le Gac, vice-président de la CUB chargé de l'environnement, Gérard Ferrec, inspecteur de l'éducation nationale, et Jean Le Menn, du service des espaces verts de la CUB.

par la ville, que ce soit sur le thème des déchets ou sur celui de l'environnement.

Faire école ?

Max Janin, secrétaire général de la SEPNB, espérait hier que les enseignants qui ont fait la démarche la poursuivent ensuite seuls, ce qui permettra à Luc Guihard de voir d'autres enfants. « Il faut es-

pérer également que d'autres collectivités, ou regroupements de communes aient envie de faire une démarche analogue ».

Ce qui reste une « première » dans la région, suppose aussi des fonds et on peut relever que le rectorat va être sollicité pour participer, dicit André Le Gac, « à l'enthousiasme général y compris de façon sonore et trébuchante ».

Dans le cadre d'une convention entre la Communauté Urbaine de Brest, l'Education Nationale et la SEPNE pour développer des actions pédagogiques vers le milieu scolaire et le "tout-public".
Le succès rencontré durant l'année scolaire 1989-90 et l'attribution d'une aide financière par le Conseil Général du Finistère ont permis de recruter un autre animateur à mi-temps avant le 1er septembre 1991.

I - ANIMATION GRAND PUBLIC

* Toutes les sorties mensuelles programmées ont été réalisées avec de grande variation quant à la fréquentation.

20 janvier 1991

Ornithologie à l'anse de Kerhuon
13 participants

17 février 1991

Randonnée ornithologique en rivière de Daoulas avec le patronnage laïque de la Cavale Blanche.
23 participants

1er avril 1991

Découverte faunistique et floristique des jardins de Kervallon
0 participant

26 mai 1991

Sortie découverte avec un groupe d'handicapés adultes des Papillons Blancs
9 participants

8 juin 1991

Balade découverte des rives de la Penfeld (Journées Nationales de l'Environnement)
1 participant

9 juin 1991

Balade découverte des rives de la Penfeld (Journées Nationales de l'Environnement)
6 participants

19 octobre 1991

Le sentier littoral du fort du Minou au fort du Mingan. Sortie réalisée dans le cadre des manifestations "Randonner dans la CUB" avec la ville de Plouzané.
27 participants

Une première à Brest Le ciné-club écolo

(Lire en page 5)

Région Finistère

Brest

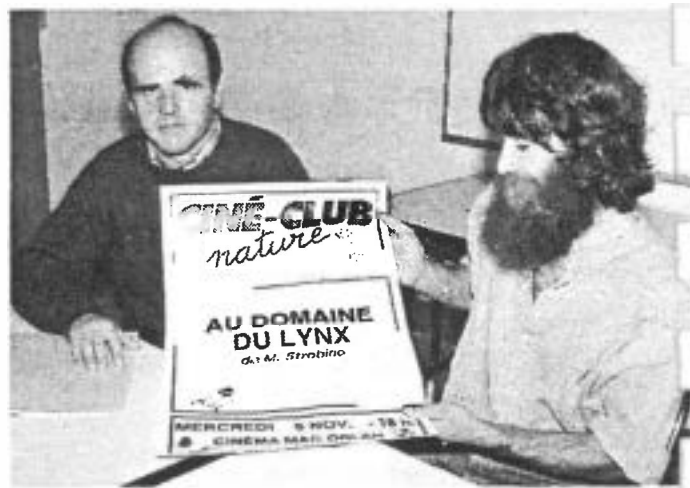
Le cinéma se met au vert

Une première dans la cité du Ponant : un ciné-club écolo

Le Télégramme
11/11/91

« Le bal des charognards », « Pour les beaux yeux du crapaud », « La montagne aux ours », « Ovibos tau-
reau des glaces », autant de films animaliers qui figureront au programme du « Cine-Club-Nature » dont le rideau va se lever mercredi prochain, 6 novembre, avec la projection de « Au domaine du lynx », un documentaire réalisé par Michel Strobino après trois ans de tournage.

Un mercredi par mois, le public sera ainsi convié à découvrir les merveilles de la nature sur grand écran. Une « première » dans la région, prise à l'initiative de la Société d'Etude pour la Protection de la Nature en Bretagne (SEPNB).



Luc Guihard, l'animateur de la SEPNB et René Trouvat du « Mac Orlan » présentent l'affiche de la première séance.

Une production en plein essor

« Ce sont des images saisissantes qui seront proposées grâce au travail des meilleurs cinéastes animaliers actuels dont l'œuvre est un véritable plaidoyer pour la nature belle, surprenante et fragile » dit Luc Guihard. La production française en la matière est en plein essor et correspond à l'engouement général pour l'écologie. La Bretagne et en particulier son milieu littoral seront représentés dans la sélection opérée par Luc

Guihard avec « Falaises sauvages » de Danielle et Yves Le Gars consacré à la réserve du Cap Sizun.

« A la formule du Festival qui provoque souvent une overdose nous avons préféré celle du Ciné Club qui permet un échelonnement dans la durée » précise Luc Guihard. Qui espère, si l'entreprise est couronnée de succès, faire venir l'an prochain des conférenciers chargés d'animer des débats. Comme dans un ciné-club à l'ancienne, en somme...

André RIVIER

Luc Guihard a de la suite dans les idées. Engagé depuis bientôt deux ans dans la Communauté Urbaine de Brest pour accélérer la prise de conscience des problèmes de l'environnement dans l'agglomération, l'animateur de la SEPNB réfléchissait depuis plusieurs mois à l'organisation de séances de cinéma auxquelles seraient présentés des documentaires dont la diffusion, plus ou moins confidentielle, ne dépassait guère jusqu'ici le cadre associatif. En parvenant à un accord avec le « Mac Orlan », la salle municipale de Recouvrance, l'intéressé a atteint son but. Jusqu'en juillet 1992, dix films, des courts et des moyens-métrages, se succéderont à un rythme mensuel le mercredi entre 18 et 19h.

Avec une centaine de classes

« Je consacre les deux-tiers de mon temps à des actions en direc-

tion du milieu scolaire », explique Luc Guihard. Cette année, nous travaillons par exemple avec près d'une centaine de classes. Mais mon contrat implique aussi des opérations de sensibilisation à l'environnement pour le grand public. Le Ciné-Club-Nature entre dans ce cadre.

La SEPNB a pu obtenir des conditions de location intéressantes de la salle et disposer de films tournés en seize millimètres dont le passage sur grand écran devrait s'effectuer sans dommages. Le prix d'entrée a été fixé à 20 F ce qui, de prime abord, peut sembler un tantinet élevé, mais des tarifs réduits (15 F) existent pour les adhérents de la SEPNB, les scolaires, les étudiants, les chômeurs, les personnes âgées, et... les objecteurs de conscience. En outre, il est possible de s'abonner pour un an moyennant 100 F.

30 novembre 1991

Ornithologie à l'anse du Relecq-Kerhuon avec le Cercle Naturaliste des
Etudiants Brestois
13 participants

II - CLUB NATURE

* Les activités du club ouvert le 17 octobre 1990 se sont poursuivies tout au long de l'année 1991.

20 demi-journées avec 7 enfants

* Réouverture du club nature le 6 novembre 1991.

6 nouveaux enfants sont inscrits

7 demi-journées ont été réalisées

III - CINE-CLUB NATURE

Action tout public, le ciné-club a été inauguré le 6 novembre 1991 et se prolongera sur la base d'une séance par mois, le mercredi jusqu'en juillet 92. Deux séances ont été réalisées en 1991. 50 spectateurs environ.

- "Au domaine du Lynx" de Michel Strobino

- "Le retour de bouldras" de M. Terasse

IV - AUTRES ACTIVITES

* Sortie nature sur le thème de la vie dans le ruisseau dans le cadre du mois de l'eau proposé par la ville de Plouzané (4.01.91).

* Organisation du point relais SEPNEB pour le livre de collage "Sur la piste du Finistère". Il est à noter que le point relais n'a pas été du tout utilisé. (4.01.91).

* Présentation du métier d'animateur-nature à deux classes de 4ème du lycée Lesven-Jacquart (21.03.91)

* Intervention au cours d'un stage de l'Ecole Normale de Quimper. Thème : forêt, 18 participants (23.05.91)

* Intervention auprès du Conseil Municipal d'enfants de Plougastel (28.03.91).

* Présentation et installation de l'exposition des travaux réalisés par les enseignants suite aux animations sur le terrain (28.03.91).

* Rédaction des projets de posters dune et côte rocheuse pour la FRAPNA (28.03.91).

L'horloge des oiseaux au Stang-Alar

Musique de petite nuit pour les élèves de Tourbian

OF 14.6.91

Dring! Dring! Pour les dix-huit élèves d'une classe de l'école Notre-Dame de Tourbian, le réveil jeudi matin n'a pas eu que les sonorités stridentes qui savent si mal vous retirer des bras de Morphée.

Par gazouillis et trilles chantés, ils ont découvert l'horloge des oiseaux au vallon du Stang-Alar. Avec un orfèvre en la matière : Luc Guihard, l'animateur-

nature de la SEPNE, détaché auprès de la Communauté urbaine. C'est un merle qui a ouvert le concert. Il était 5 h 15...



Écoute mais aussi observation au long du chemin. Entendre et voir en évitant d'être vu.



Briefing de départ pour le groupe de CM2, CM1, CE2 de Tourbian. Il est 4 h 30.

Depuis le début de l'année scolaire, l'école Notre-Dame de Tourbian, à la frontière entre Brest et Guipavas, vit au rythme de la nature. Parmi les premières de la CUB à solliciter les interventions de Luc Guihard, l'initiateur de terrain communautaire, elle bénéficie d'un cadre propice pour l'écologie. Un talus à sauter et de la cour de récréation, vous voici transplanté au cœur du vallon du Stang-Alar. Idéal pour un travail suivi mais aussi très suggestif pour innover en matière de pédagogie. L'expérience que viennent de vivre les dix-huit élèves de la classe de Jacques Marzin, a voulu tirer profit de cette proximité en rompant avec quelques vieilles habitudes. Mer-

credi, les enfants sont venus à l'école et ils ont dormi sur place, prêts à découvrir une horloge des oiseaux dont les subtilités sont les plus sensibles à l'aurore. A l'heure où la ville dort.

Un merle, premier violon

Leur nuit a été bien courte dans la salle de repos des maternelles. A l'excitation inévitable de ce genre de rendez-vous, il fallait ajouter le lever matinal. A 4 h, tout le monde était debout, bottes ou joggings aux pieds, un solide déjeuner au fond de l'estomac, prêts à s'enfoncer dans la nuit sur les traces de Luc Guihard.

Première surprise, les oiseaux n'étaient pas au rendez-vous prévu. Secoués par les fortes rafales de vent, ils ont pris une demi-heure de retard et c'est un crapaud accoucheur, terminant ses divagations nocturnes, qui s'est chargé de l'accueil sonore. Ensuite, faute de rossignol et d'alouette dans le vallon, c'est un merle qui a ouvert le concert. Un sifflement bien connu dès 5 h 15. Un premier instrumentiste, rejoint bientôt par un rouge-gorge, le troglodyte et le pouillot véloce, dans des registres parfois variés, « Il y a aussi des casseroles chez les oiseaux » expliquait Luc Guihard, mais assimilés sans difficultés par les oreilles attentives des enfants.

Une vallée du Costour endormie

Avec la gent plumée qui se réveillait, se croisait parfois la gent mammifère qui rentrait se terroriser : des chauve-souris ici, un lapin furtif là-bas. Le jour était bien levé quand la pie se mêlait à l'activité musicale. Les enfants eux étaient déjà près des serres du conservatoire, curieux de voir voler deux jeunes faucons crécelles au milieu d'un ballet de martins.

La suite a dû surprendre quelques automobilistes découvrant cette bande de gamins en arrêt devant une haie à cette heure si matinale, mais

point les trop discrets animaux de la vallée du Costour, autre site riche pour les investigations de nos observateurs.

Tant pis, messieurs les renards et blaireaux, nous prendrons rendez-vous une autre fois. L'essentiel avait déjà été écouté. Il était temps, après six heures de balade attentive dans les bois, de reprendre le chemin de l'école. Afin de jeter sur le papier les premières impressions sur ce moment unique, que partageront la semaine prochaine les petits copains de CP, CE1 et de grande section maternelle. D'ici là, bonne nuit !

Christian CAMPION.

* Présence au salon de l'enfant à Brest. Présentation de nos activités. Contact avec quelques enseignants (novembre 1991).

* Conférence pédagogique sur le terrain avec 5 institutrices de l'école publique de Kerbernard. Thème de travail : Découverte de oiseaux de différents milieux. Comment aborder ce thème et en exploiter le contenu avec des scolaires ? (4 décembre 1991).

* En collaboration avec B. Fichaut, réalisation de 3 sentiers de découvertes de la rive droite de Brest accompagnés d'une plaquette explicative dans le cadre d'un contrat passé avec les services des espaces verts de la ville de Brest (novembre 1991).

* Rédaction pour les bulletins municipaux d'un article d'information et de sensibilisation à l'environnement intitulé Environnement Info. Article mensuel.

* Participation aux premières rencontres régionales de l'éducation à l'environnement.

* Maison pour tous de Pen-ar-Créac'h
Animation durant une semaine chaque après-midi sur le thème de la forêt
16 enfants (du 22 avril au 26 avril)

* Maison pour tous de St-Pierre
Découverte des oiseaux du vallon du Stangalar
15 enfants (2 mai)

* M.P.T. du Guelmeur
Interventions ponctuelles dans le cadre d'un club nature au sein du centre aéré.
1/2 mercredi par mois
16 enfants

* Patronage laïque de la Cavale Blanche
Découverte des traces et indices de présence des animaux dans les jardins de Kervallon
10 enfants (29 octobre 1991)

* Réalisation d'un puzzle pour apprendre à reconnaître les oiseaux de l'Anse du Relecq Kerhuon avec les enfants des classes maternelles.

V - ANIMATION EN MILIEU SCOLAIRE

Depuis la rentrée scolaire de septembre 1991, le public scolaire a été élargi aux cours préparatoires et aux grandes sections de maternelle

La collaboration au programme "animation en milieu scolaire" de la ville de Brest a été reconduite sur les thèmes :

- Les déchets
- L'arbre et l'écosystème forestier

TABEAU 1 : ANIMATIONS DIVERSES AVEC LES ECOLES DE LA CUB

ECOLES	NIVEAUX	EFFECTIFS	THEMES	DUREE	ANIMATIONS REALISEES
NOTRE DAME DE TOURBIAN Guipavas	CE2, CM1, CM2 gd section, CP, CE1	18 18	Découverte du vallon du Stangalar (Boisement - Zone humide - Etres vivants)	Echelonnement sur l'année Jeudi A.M.	22
ECOLE PUBLIQUE DU CHAMP DE FOIRE Plougastel	1 CM1 1 CM2 CP	23 16 18	Ornithologie - Découverte des oiseaux de différents milieux - Les migrations Travail prépa. à 1 classe de découverte	1 ou 2 interven- tion/trimestre (saisons)	6
ECOLE PUBLIQUE A. GRANDEAU Le Relecq-Kerhuon	CM2 CM2	28 30	Découverte de l'anse du Relecq-Kerhuon	9 interventions sur l'année	6
ECOLE ST JEAN DE LA CROIX Le Relecq-Kerhuon	2 CE1 2 CE2	21 20 24 23	Ornithologie Découverte de l'anse	Suivi saisonnier	9
ECOLE DE KERINOU Brest	CE2 CM1	24 23	Ornithologie - Découverte des oiseaux de différents milieux - La vie de l'arbre L'arbre au fil des saisons	Suivi saisonnier	3 4
ECOLE ST VINCENT Brest	3 CE2	22 23 24	Sol et litière, Humification	Suivi saisonnier	6
ECOLE LOUISE MICHEL Brest	CM2	29	Etude du ruisseau de la Cavale Blanche Envisager son aménagement	P.A.E.	2
ECOLE JULES FERRY Le Relecq Kerhuon	CE1, CE2 CE2, CM1, CM2	26, 25 25, 28, 26	Etude du Vallon du Costour Etude de l'Anse - Ornithologie	Thème ornitho- logie entamé	7
ECOLE DIWAN - KERANGOFF Brest	CE, CM1, CM2	11	Découverte d'un milieu proche de l'école - Y évaluer l'impact de l'homme Les oiseaux en ville	Au moins deux animations	2
ECOLE LOUIS PERGAUD Guipavas	2 CP 3 CE 3 CM		Projet de découverte de la vallée de l'Elorn - Estuaire	6 interventions	10
ECOLE CROIX-ROUGE NATIER Brest	CE1 CE2	18 20	Découverte du littoral	Base de 5 animations	5
ECOLE DE KROAZ - SALIOU Plouzané	CM1	27	Découverte du milieu proche de Plouzané (Petite Russie) en vue d'un échange avec des correspondants	Base de 4 anim. dont 1 avec les correspondants	6
ECOLE DU PETIT PARIS Brest	CM1 - CM2	18	Etude du bois du vallon du Stangalar	3 séances	3
ECOLE DE KEROURIEN Brest	CE1 CM1 CE2 CE1 - CE2	23 33 23 20	Action concrète de protection de l'environnement. L'hiver - la reproduction des plantes Parc de l'Arc'hantel - Notion d'écosyst.		1 3 2 1
ECOLE PUBLIQUE DE BOHARS Bohars	CE2, CM1	25	Ornithologie - Préparation à une classe de découverte		1
ECOLE PUBLIQUE DE LA TRINITE PLOUZANE Plouzané	CM2	27	Ornithologie - Préparation à une classe de découverte		1
ECOLE DU MOULIN Gouesnou	CM2	21	Découverte de la tourbière du Canada Rôles et intérêts du site		1
ECOLE NOTRE DAME DE KERBONNE Brest	3 CE2	22 21 22	Découverte du bois de Kerbonne Ecosystème de la forêt Les plantes à fleurs		12
ECOLE PAUL ELUARD Brest	2 CE1	26 25	Découverte du ruisseau		2
ECOLE JEAN MACE Brest	CM2 CE2	25 24	Ecosystème de la forêt de Keroual Ecosystème du ruisseau		2 2

ECOLE FREINET Brest	CE	21	Ecosystème du ruisseau		2
ECOLE KERICHEN PRIMAIRE Brest	CE1-CE2	24	Découverte de la faune et la flore aquatique		1
ECOLE JEAN ROSTAND Brest	CM2	27	Ecosystème de la forêt		2
ECOLE DE KERARGAOUYAT Brest	CM1	24	Découverte du milieu proche de l'école		2
ECOLE PRIVEE DE LA CROIX ROUGE Brest	CM1	29	Analyse du régime alimentaire de la chouette effraie. Les chaînes alimentai- res. Le rôle des rapaces		1
ECOLE PUBLIQUE DE ST MARC ET EXTERNA MEDICO-THERAPEUTIQUE Brest	CM1	29	Sol et humification		2
ECOLE ST YVES Brest	CM2	24	Ecosystème de la forêt		2
ECOLE NOTRE DAME DES CARMES Brest	CM1	23	Etude de l'avifaune proche de l'école		2
ECOLE PUBLIQUE JULES FERRY Le Relecq-Kerhuon	CP CE2 CE2 CM2 CE1 CP-CE1	25 27 27 24 28 20	Ornithologie id. id. Traces et indices de présence des animaux ""		2 1 1 1 1 1
ECOLE PRIVEE ST JEAN DE LA CROIX Le Relecq-Kerhuon	CE1 CE1 CP CP	26 26 18 18	Ornithologie id. id. id.		1 1 1 1
ECOLE PUBLIQUE ST MARC + EMT Brest	CM1 EMT	25 6	Ornithologie		1
ECOLE PUBLIQUE DU CRAMP DE FOIRE Plougastel	CE2	25	Ornithologie		2
ECOLE PUBLIQUE DE KERINOU Brest	CP CP GS Mat CE2	18 20 22 27	Les jardins de Kerinou Les insectes Le ruisseau		1 1 2
ECOLE PUBLIQUE DES 4 MOULINS Brest	Perf. CE2	10 25	Milieu marin id.		2 2
ECOLE PRIVER ST PIERRE Plougastel	CM1 CM1 CM1	30 29 31	Ornithologie id. id.		1 1 1
ECOLE PUBLIQUE A. GRANDEAU Le Relecq Kerhuon	CM2 CM2	30 29	Ornithologie id.		1 1
ECOLE PUBLIQUE JEAN MOULIN Le Relecq Kerhuon	GS Mat GS Mat GS Mat	25 26 25	Ornithologie id. id.		1 1 1
ECOLE MATERNELLE DU BERGOT Brest	GS Mat	20	Vie des plantes		1
ECOLE PUBLIQUE de BOHARS Bohars	CE1-CE2 CM2 CM1-CM2	23 27 24	Le ruisseau id. id.		1 1 1
ECOLE PRIVEE ST JEAN DE LA CROIX Le Relecq Kerhuon	GS Mat GS Mat CE2 CE2	30 28 22 23	Ecosystème forestier id. id. id.		1 1 1 1
ECOLE PUBLIQUE CHATEAUBRIANT Guilers	CP CP CE1 CM2 GS	22 27 25 24 20	Ecosystème forestier id. id. id. id.		1 1 1 1 1
ECOLE ST-PIERRE Plougastel	CM1 CM1 CM1	29 31 30	Oiseaux " "		1 1 1

ANIMATIONS REALISEES EN COLLABORATION AVEC L'ANIMATEUR DU VALLON DU STANG ALAR			Faune et flore des zones humides - Adaptations		
ECOLE DE KERHALET Brest	CE1	29			1
ECOLE PRIMAIRE DE KERICHEN Brest	CE2	28			1
	CE2	27			
ECOLE DU PETIT PARIS Brest	CM1-CM2	18			1
	CM2	25			

La vogue pour l'environnement

La SEPNB et la CUB créent un second poste d'animateur nature

« Pas un petit boulot, mais un vrai métier ». Pour Max Jonin de la SEPNB, les animateurs nature « ont dans la société une vraie fonction ». Car « Les problèmes d'environnement suscitent un gros intérêt dans le public ». C'est ce qui a conduit la Société pour la protection de la nature en Bretagne à engager un deuxième animateur « nature » qui est en l'occurrence une animatrice, Isabelle de Lanjamet, spécialiste des questions écologiques dont la présentation a été faite hier à la CUB.

La création de ce second poste s'explique par la forte demande d'informations dans le domaine de l'environnement. Luc Guihard, l'animateur engagé l'an passé n'a pas chômé. Il a été très sollicité par les écoles et par le grand public pour des randonnées ornithologiques, des découvertes de la faune et de la flore, du littoral, des bois etc. Il a aussi animé un club de protection de la nature pour les enfants de 8 à 12 ans, et surveillé la parution d'une chronique intitulée « environnement info » dans les bulletins municipaux de la communauté urbaine. Cette année, toutes ces actions seront renouvelées avec une nouveauté : les maternelles de grande section et les cours préparatoires auront également la possibilité d'aller apprendre l'environnement. M. Ferrer, inspecteur de l'Education nationale, a insisté en même temps qu'Yvon Pichavant, conseiller



Isabelle de Lanjamet, nouvelle animatrice nature de la SEPNB, avec Luc Guihard.

communautaire, sur les bonnes relations entre le milieu scolaire et les animations nature.

Naturaliste confirmée

La création de ce second poste a été rendu possible grâce à une subvention du conseil général, alors que le salaire de Luc Guihard est assumé par la communauté urbaine. Isabelle de Lanjamet n'est pas une inconnue dans la région bretonne. Naturaliste confirmée, diplômée de l'université de Rennes où elle a étudié la zoologie, la bo-

tanique, l'écologie, elle a travaillé sous contrat au vallon du Stangalard pour la SEPNB, puis à Plouguerneau et Lannilis et ensuite sur les effets de la marée noire de l'« Amoco-Cadiz ». Géographe, elle a aussi effectué un stage d'éco-conseillère à la mairie de Plouguet-Daoulas. Mme de Lanjamet a été recrutée après « appel d'offres » et sélection parmi sept candidats.

La SEPNB est convaincue que d'autres collectivités locales vont s'engager dans cette voie.

Le Télégramme 19.4.91

BREST : EMPLOI NATURE

La forte demande d'informations dans le domaine de l'environnement a conduit la SEPNB et la CUB à créer un nouveau poste d'animateur nature.

Luc Guihard, l'animateur engagé l'an passé, n'a en effet pas chômé. Il a été très sollicité par les écoles et par le grand public pour des randonnées ornithologiques, des découvertes de la faune et de la flore, du littoral, des bois...

La création de ce second poste a été rendue possible grâce à une subvention du conseil général, alors que le salaire de Luc Guihard est pris en charge par la communauté urbaine.

Le nouvel animateur est, en l'occurrence, une animatrice, Isabelle de Lanjamet, une naturaliste confirmée.

TABEAU 2 - ANIMATIONS REALISEES POUR LA VILLE DE BREST

ECOLES	NIVEAUX	EFFECTIFS	THEMES	DUREE	ANIMATIONS REALISEES
ECOLE PRIMAIRE MIXTE DU BERGOT Brest	CM2	33	Déchets		2
ECOLE FREINET Brest	CM1-CM2	24	Déchets		2
ECOLE PUBLIQUE PRIMAIRE DE KERARGAOYAT Brest	CM1-CM2	18	Déchets		3
ECOLE PUBLIQUE PAUL ELUARD Brest	CM1 CM2	21	Déchets		3
ECOLE PUBLIQUE A. DUPUY Brest	CM2 CM1	36 31	Déchets "		3 3
ECOLE KERICHEN PRIMAIRE Brest	CM1 CM2	30 25	Déchets "		3 3
ECOLE JEAN ROSTAND B Brest	CM1	31	Déchets		3
ECOLE JEAN ROSTAND A Brest	CM1	29	Déchets		2
ECOLE NOTRE DAME DES CARMES Brest	CM2	21	Déchets		2
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE QUIZAC Brest	CM2 CM1	27 27	Déchets "		3 3
ECOLE KERISBIAN PRIMAIRE Brest	CM1	23	Déchets		3
ECOLE PRIMAIRE LANGEVIN Brest	CM1 CM2	18	Déchets "		2
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DES QUATRE MOULINS Brest	CM1	25	Déchets		2
ECOLE PUBLIQUE DE KEROURIEN Brest	CM1	23	Ecosystème forestier		2
ECOLE NOTRE-DAME DES CARMES Brest	CM1	22	Ecosystème forestier		1
ECOLE DE KERBONNE Brest	CE2 CE1	23 25	Ecosystème forestier id.		1 1
ECOLE ST-YVES Brest	Perf. CM2 CE2 CE2-CM1 CE1 CP -CE1 CP	23 24 20 27 25 20	Déchets id. Ecosystème forestier id. id. id. id.		1 1 1 1 1 1 1
ECOLE PUBLIQUE HAUTS DE PENFELD Brest	GS Mat GS Mat	30 25	Ecosystème forestier id.		1 1
ECOLE PUBLIQUE KERBERNARD Brest	GS Mat CE2-CM1	30 31	Ecosystème forestier Les déchets		1 2
ECOLE PUBLIQUE A. DUPOUY Brest	CP-CE1	20	Les déchets		1
ECOLE PUBLIQUE DE KERINOUE Brest	CE2-CM1	23	Les déchets		2
ECOLE MATERNELLE M. PORQUET Brest	GS	29	Ecosystème forestier		1
ECOLE PUBLIQUE DE BELLEVUE Brest	CP CP	27 27	Ecosystème forestier id.		1 1
ECOLE PUBLIQUE NATTIER Brest	CP	17	Ecosystème forestier		1
ECOLE PRIVEE NATTIER Brest	CM1-CE2	37	Ecosystème forestier id.		1 1
ECOLE PRIVEE BONNE NOUVELLE Brest	CE2 CM2	19 23	Ecosystème forestier id.		1 1

ECOLE DIWAN Brest	CE2-CM1-CM2	14	Ecosystème forestier		1
ECOLE PUBLIQUE DE KERICHEN Brest	CM1 CM1 CP CP-CE1	27 26 23 18	Déchets id. Ecosystème forestier		1 1 1 1
ECOLE PRIVEE C. DE FOUCAULT Brest	CP	27	Ecosystème forestier		1
ECOLE PUBLIQUE DE BOHARS Brest	CE1 CP GS	24 20 25	Ecosystème forestier id.		1 1
ECOLE PRIVEE DE LA CROIX ROUGE Brest	CE1 CE2	12 31	Ecosystème forestier		1 1
ECOLE PRIVEE C. DE FOUCAULTUGE Brest	CE1 CE2	12 31	Ecosystème forestier		1
ECOLE DIWAN Brest	CE2 - CM2	17	Ecosystème forestier		1
ECOLE KERICHEN Brest	CM1 CM1	26 27	Les déchets id.		1 1
ECOLE NATTIER Brest	CP	17	Ecosystème forestier		1
ECOLE ST-MARC Brest	CE2	25	Oiseaux du quartier		1
ECOLE ST-SAUVEUR Brest	CP		La Forêt		1
ECOLE ST-YVES Brest	Perf GSMat CE2 - CM1 CE2	8 22 20 24	Les déchets La forêt id. id. id.		1 1 1 1 1
ECOLE PRIVEE C. DE FOUCAULT Brest	CP	27	La forêt		1
ECOLE CHATEAUBRIAND Guilers	GSMat.	20	La forêt		1
ECOLE DIWAN Brest	CE2-CM2	17	La forêt		1
ECOLE N.D. DE KERBONNE Brest	CE2 CE2		Traces indices de présence id.		1 1
ECOLE DE KERHALLET Brest	CM1	26	L'arbre, les paysages		1
ECOLE DE KERICHEN Brest	CM1 CM1	26 27	Les déchets id.		1 1
ECOLE MATERNELLE J. MOULIN Le Relecq Kerhuon	GSMat GSMat	26 26	Les oiseaux id.		1 1
ECOLE NATTIER Brest	CP	17	La forêt		1
ECOLE DES QUATRE MOULINS Brest	Perf.	10	La littoral		1

BILAN

Enfants en milieu scolaire
de la communauté urbaine de Brest

6 422

Enfants hors temps scolaire

41

Adultes

108

6 571 personnes
concernées par le programme

Maison des Dunes de Keremma (Tréflez/Plounévez-Lochrist)

Isabelle de Lanjamet
J. Le Priol, P. Kervella
S. Dubuc, N. Boeuf

Dans le cadre d'un accord conventionnel avec le comité d'animation de la maison des dunes, le syndicat intercommunal des dunes de Keremma, le conservatoire du littoral et avec le soutien financier du Conseil Général du Finistère, une animation de la maison des dunes a été mise en place à partir de juillet 1991. Le projet prendra plus d'importance en 1992.

I - PROGRAMME ESTIVAL

* La maison des dunes a été ouverte du 17 juin au 31 août tous les jours permettant accueil et information. Elle a reçu environ 1 900 visiteurs.

* Une exposition "Au pays de l'Oyat" a été présentée pour la découverte du milieu naturel dunaire.

* Un programme quotidien d'animations naturalistes a été proposé et a concerné 580 personnes :

- . Histoire et paysage de Keremma - Les lundis
- . Les plantes de la dune - Les mardis
- . Les oiseaux de la baie de Goulven - Les mercredi, jeudis et vendredis
- . Faune-flore de la dune - Les jeudis, vendredis et samedis
- . Algues et animaux du bord de mer - Les samedis

II - A PARTIR DE LA RENTREE SCOLAIRE

L'animatrice a orienté son travail sur trois axes :

1 - Conception et organisation d'une animation naturaliste permanente pour les écoles à partir de la maison des dunes : repérages de terrain, contacts divers, etc...

Obtention d'un accord avec l'inspection d'académie du secteur de Plounévez-Lochrist et de Tréflez, pour lancer des animations dans les écoles de ces communes.

Le génie botanique conquiert la dune

Résister aux assauts des vents venus du large, aux criblements du sable volant, aux immersions des grandes marées et autres gifies

d'embruns salés ; se développer en l'absence de terre, d'eau douce, malgré la mouvance du sol... Les plantes ont dû tout inventer pour survivre

dans l'inhospitalité des dunes et des rivages marins. Mais alla n'ont rien trouvé pour se garder de l'homme. Un monde à découvrir avec ! Maison des dunes de Keremma. Dernière mard



L'oyat et le chiendent: sans eux, la mer entrerait loin dans les terres à Keremma.

Herboriser sur le sable. Voilà une forme évoluée du farniente estival, à laquelle on peut s'adonner depuis deux mois chaque mardi dans les dunes de Keremma.

Composé certes de poudreuse minérale, mais aussi des étang et schorre de Goulsen, le site est embaumé, coloré, par plus de trois cents espèces. Loupe entre les dents et flore de Bonnier à la ceinture, un botaniste de combat pourrait même en découvrir près de six cents ! Mais pas de panique : « A chaque randonnée, nous en observons et identifions entre vingt et quarante. Les plus caractéristiques, celles qui permettent d'expliquer l'écologie de la dune » rassure Sébastien, animateur SEPNB, étudiant en sciences naturelles.

Depuis le début des vacances, l'animation n'a eu qu'un succès modéré. « Il existe moins de demandes que pour les oiseaux ou les balades plus générales » note Sébastien. « Les personnes intéressées sont essentiellement des

promeneurs de la région qui souhaitent mettre un nom sur les fleurs qu'elles ont l'habitude de voir ; et des gens qui s'y connaissent déjà un peu. »

Roquette de mer

Etonnantes, ces plantes qui ont choisi l'ingrat bord de mer pour étaler leurs couleurs et prospérer. Ainsi, les conquistadores vertes du schorre, entre dune et digue de Goulsen, subissent les assauts des hautes marées sans sourcilier. Sébastien montre l'obione, l'aster ; et la fameuse salicorne dont les rougolements d'automne feront flamber les prés-salés dans les lumières basse de septembre. Un peu plus haut, la roquette de mer, criblée d'escargots, l'arroche, la soude, nourries sur le sable des déchets organiques livrés par les grandes marées. Pour résister au manque d'eau douce, leurs feuilles sont grasses, charnues. Réduites et cirées aussi, narguant le soufflé séchoir et les cartouches sablée du vent, qui auraient tôt fait de

changer n'importe quel coquelicot en tisane prête à infuser !

Rases ou prostrées

Là où la dune entle son galbe avantageux, en haut de plage, les Lawrence-d'Arabie végétaux ont pour nom oyat, chiendent junceiforme, ou euphorbe maritime. L'oyat au blanc panicaut et le chiendent, flèche verte acérée, rafolent d'aspersion de sable et fixent la dune avec un réseau racinaire aussi extravagant qu'un discours pamphlétaire de Jean Edern-Hallier. L'euphorbe, elle, s'arrime à une racine unique mais longue de cinq mètres ! Plus en retrait mais tout aussi essentielle au maintien de la dune, la laiche des sables tisse un maillage végétal qui emprisonne le sol... Ah si les plantes savaient parler !

Plus on rentrera dans la dune, moins le sable sera pur, car enrichi de matière organique. Et plus les plantes seront nombreuses, « jusqu'à 60 espèces au mètre carré » assure Sébastien. Rases



A keremma, vous ne verrez pas le sublime panicaut : disparu sous les piétinements, il ne revient pas. Peut-être parce que la dune, trop jeune (200 ans), n'a pas conservé de graines dans ses profondeurs.

ou prostrées pour survivre. « anu-mées comme le serpolet ou la menthe. Surprenantes comme l'asperge qui tricote un filet sur la terre sableuse, ou la belle carline paradoxalement haute de 30 cm alors que sa soeur des montagnes n'a pas de tige !

Avec le génie botanique, toutes ces plantes se sont adaptées à l'hostilité du littoral. Mais piétez, campez, « vététisez » : vous ver-

rez l'oyat casser, le serpolet disparaître, cédant la place au vent qui emportera le sable, menaçant dune et plage. A Keremma, vous ne trouverez pas l'empereur des coteaux marins : le panicaut de mer avait disparu sous les pneus et les pas des hordes dominicales et estivales. Au bout de cinq années de protection du site, il n'est toujours pas revenu.

T.C.

Mardi, de 10 h 30 à 12 h

La dernière animation botanique de la saison sur les dunes de Keremma aura lieu demain matin, mardi, de 10 h 30 à 12 h. 15 F et gratuit pour les moins de 12 ans. « Oiseaux », « Faune et flore », « Histoire du paysage » (aujourd'hui), « Algues et coquillages » sont les autres animations.

La SEPNB, le Conservatoire du Littoral et la commune de Tréfléz réfléchissent par ailleurs à un programme d'animation annuel au départ de la maison des dunes, notamment pour groupes et écoles. Il devrait être établi dans les jours qui viennent.

Les prises de contact avec les instituteurs concernés ont eu lieu. Des rendez-vous ont été pris. Les animations avec les enfants vont avoir lieu en janvier :

- à Plounévez-Lochrist :
 - 3 classes travailleront sur les dunes
 - 1 classe sur les chaînes alimentaires en milieu humide
- à Tréfléz :
 - 1 classe sur les dunes et le milieu marin
 - 1 classe sur les oiseaux
 - 1 classe sur les oiseaux en hiver, les dunes en été
 - 3 à 4 séances sont prévues par classe sur l'année scolaire.

Un document présentant les différentes animations possibles à Keremma a été rédigé et distribué aux instituteurs, ainsi qu'une bibliographie adaptée à Keremma.

2 - Animation tout public : sorties naturalistes

- 24 novembre : "Les oiseaux hivernants de la Baie de Goulven" :
75 personnes
- 22 décembre : "Les oiseaux de la Baie de Goulven : déplacements et nourriture"
60 personnes (avec le G.O.B)

3 - Projet muséographie pour la maison des dunes

Travail sur la conception de l'exposition.
Nombreux contacts - projets - devis - recherche de documents.

Tréfléz

EF 2.7.91

Des lycéens étudient le milieu dunaire



Certaines activités extra-scolaires peuvent conduire les élèves et leurs professeurs loin de leur base. Ce n'est pas le cas pour une classe de seconde du lycée Notre-Dame de Lourdes de Lesneven qui a choisi de se pencher sur les richesses du littoral proche.

Ainsi, pendant qu'une moitié du groupe s'intéressait, mardi, au milieu marin, à Brignogan, l'autre moitié découvrait la baie de Goulven et les dunes de Keremma (dérive littorale, marais en bordure de mer, avifaune, plantes menacées...). Mercredi, on a permuté.

Signalons la présence de deux étudiants stagiaires à la SEPNEB (Société d'études pour la protection de la nature en Bretagne) qui ont fait profiter les lycéens très attentifs de leurs connaissances en écologie : il s'agit de Luc Le Gueunel et Christian Kerbirou.

I - ANIMATIONS SCOLAIRES

* Demi-journées de sorties pédagogiques

- Falguérec	: 16 demi-journées 19 classes # 500 élèves environ
- Golfe du Morbihan	: 9 demi-journées 9 classes # 200 élèves environ
- Autres sites du Morbihan	: 11 demi-journées 11 classes # 250 élèves environ
Total	: 36 demi-journées, 39 classes 950 élèves environ

* Actions dans les écoles dans le cadre des "contrats de ville"

- Ecole de Conleau : 25 interventions courtes auprès de 3 classes (42 élèves) (1 heure)
- Ecole de Ménimur : 10 interventions courtes auprès de deux groupes (22 élèves) (1 heure)

- * PAE sur le thème de l'échasse blanche au collège d'Arradon
2 interventions d'une demi-journée auprès d'une douzaine d'élèves.
8 interventions courtes (1 heure).

* Conférences - projections de diapos

- 4 séances dans des centres de classes de mer : 170 élèves

* Voyages scolaires de la fondation Ushuaïa sur le bateau "Fleur de Lampaul".

- 4 journées complètes d'animations natures avec 2 x 10 élèves.

II - ANIMATIONS POUR LES JEUNES HORS TEMPS SCOLAIRE

* Sorties pédagogiques à la demi-journée

- 6 interventions (C.C.A.S., Centre sociaux, I.M.E.,)
75 jeunes

* Opération "Sport-Vacances" : activité ornithologie

- 2 journées pendant les vacances de Pâques : 27 jeunes

* Opération "contrat de ville"

- 6 interventions d'1 h 30 mn au troisième trimestre pour 11 enfants

III - ANIMATIONS TOURISTIQUES

- * Maison du port/Arzon
 - 5 demi-journées de balades nature au printemps
 - 12 demi-journées de balade nature
 - 3 journées de balades nature } en été
 - 2 projections conférences
 - 2 demi-journées de balades nature à l'automne
- * SIVOM de Muzillac
 - 6 demi-journées de balades nature pour 40 personnes
- * S.I. de Sarzeau
 - 4 demi-journées de balades nature pour 52 personnes
- * S.I. de Pénestin
 - 4 demi-journées de balades nature
 - 4 projection-conférences pour 120 personnes
- * S.I. de Vannes
 - 3 dimanches d'observation des oiseaux du Golfe du Morbihan en hiver pour 36 personnes
- * VVF Guidel
 - 1 demi-journées de balades nature
 - 2 projections-conférences de diapos pour 220 personnes
- * Randonnées ABRI
 - 2 projections conférences de diapos pour 23 personnes
- * Accueil du public à Falguérec au printemps
 - Samedi, dimanche et jours fériés du 01.03. au 30.06 de 14 h à 19 h soit 31 après-midis pour 910 personnes

IV - FORMATION

- * Université de la nature à Loctudy
 - 10 journées de stage destiné à des retraités
- * Encadrement de la formation BEATEP-UBAPAR pendant deux semaines en mai et juin.
- * Deux demi-journées d'accueil des élèves instituteurs de l'Ecole Normale de Vannes à Falguérec.

- * 2,5 journées de formation pour les enseignants de biologie-géologie de l'enseignement libre du Morbihan
- * 1 journée de formation de stagiaire en préparation du BEATEP (C.M.P.S.)
- * 0,5 journée de formation auprès du service animation de la ville de Damgan.

V - DIVERS

- * Associations amies
 - 1 projection conférence pour "Auray bio"
 - 0,5 journée pour "L'échappée" - Carnac
- * Gestion hydraulique de la réserve biologique de Falguérec
 - Interventions régulières au printemps et en été
- * Travaux d'aménagement de la réserve de Falguérec
 - Entretien et amélioration des équipements d'accueil toute l'année
 - En hiver, chantier de clôture.
- * Encadrement des animateurs estivaux à Falguérec (juillet et août)
- * Participation aux journées de l'environnement : suivi de la réalisation des expositions par les établissements scolaires.

I - PUBLIC SCOLAIRE

A - SEJOURS DE DECOUVERTE -

Tous accueillis à Bois-Joubert

* Ecole "Les Ardillets" - Coueron (44)

27 élèves de CM2

5 jours

Initiation à l'étude du milieu, sensibilisation aux zones humides et à leur protection.

* Ecole Publique - Pleugeunec (35)

20 élèves de CE2 et CM2

5 jours

Initiation à l'étude du milieu, sensibilisation aux zones humides et à leur protection.

* Ecole Publique - St Renan (29)

27 élèves de CM1

5 jours

Initiation à l'étude du milieu, sensibilisation aux zones humides et à leur protection.

* Lycée F. Schmitt - St-Cloud (92)

36 élèves de seconde

3 jours

Découverte de la Brière et des marais salants : richesses biologiques et activités humaines

* Collège P. Mendès-France - Lillebonne (76)

25 élèves de 5ème

5 jours

Etude écologique de la Brière, des marais salants et du milieu marin : notions fondamentales, évolution des milieux, actions de l'homme.

* Ecole publique - Tinteniach (35)

29 élèves de CM

3 jours

Initiation à l'étude du milieu, sensibilisation aux zones humides et à leur protection.

B - VOYAGES SCOLAIRES EDUCATIFS

Tous accueillis à Bois-Joubert

* "Pays Noir, Pays Blanc" : produit pédagogique SEPNE commercialisé par la SNCF dans le cadre de son catalogue de voyages scolaires.

4 séjours de 3 jours

4 classes, du CM1 au CM2, totalisant 102 élèves

Thèmes : découverte de la Brière et des marais salants de Guérande ; sensibilisation aux zones humides et à leur protection

C - PRESTATIONS PEDAGOGIQUES PONCTUELLES

* Ecole St-Joseph - Mazière (49)

27 élèves de CM1-CM2 en séjour à Bois-Joubert

Interventions en sorties et en salle (synthèse). Volume total de 2 journées

Initiation à l'étude du milieu. Découverte de la Brière. Sensibilisation aux zones humides et à leur protection.

* Collège professionnel E. Maillard-Ancenis (44)

16 élèves de 3ème à Bois-Joubert

Intervention en salle : synthèse du séjour. Durée : 1/2 journée

Découverte de la Brière. Sensibilisation à la nature.

* Collège de Cordemais (44)

2 fois 25 élèves de 5ème

2 séjours à Bois-Joubert

2 sorties d'une journée : Découverte du marais, notion d'écologie

* Institut de ré-éducation "La Tremblaie - Cholet (49)

16 enfants à Bois-Joubert

2 sorties d'une demi-journées : sensibilisation à la vie dans les marais

* Ecole publique de la Pommeraie - Donges (44)

91 élèves du CP au CM2

22 sorties sur le domaine de Bois-Joubert ou interventions à l'école, dans le cadre d'un programme pédagogique se déroulant sur 2 mois.

Durée de chaque sortie : 1/2 journée

Thèmes : sensibilisation à la nature, éveil à son observation, initiation à l'étude de la faune, de la flore, d'un milieu ; valeur écologique d'un milieu entretenu par l'homme, notions d'écologie.

Support d'étude : vieux verger et verger conservatoire de Bois-Joubert.

* Collège St-Roch - St-Pere-en Retz (44)

30 élèves de 6ème

Sortie d'une journée, en Brière.

Découverte du marais, sensibilisation à la nature.

II - PUBLIC JEUNES, HORS TEMPS SCOLAIRES

- * Camps hebdomadaires de l'ALIS/NANTES à Bois-Joubert
54 enfants sur 3 séjours - 4 sorties d'une demi-journée et conseil technique
Découverte de la Brière, sensibilisation à la nature, initiation à l'ornithologie.
- * Camps hebdomadaires du C.S. de Chemille (49) à Bois-Joubert
14 enfants de 7 à 12 ans
2 sorties d'une demi-journée et conseil technique
Découverte de la Brière. Faune des eaux douces, initiation à l'ornithologie.
- * Camp hebdomadaire du C.S. Keryado - Lorient (56) à Bois-Joubert
23 enfants de 5 à 13 ans
1 sortie en Brière d'une journée et conseil technique
Découverte de la Brière, faune des eaux douces, initiation à l'ornithologie
- * Camp UFOVAL - Brest (29) à Bois-Joubert
20 enfants - 5 animations totalisant l'équivalent de 3 journées + conseil et assistance technique
Thèmes : Découverte de la Brière et des marais salants, sensibilisation à la nature, faune d'eau douce, oiseaux des marais.
- * Camp Ville de Quimper (29) à Bois-Joubert
23 enfants de 9 à 14 ans
2 sorties d'une 1/2 journée + 1 sortie d'1 journée
Découverte des marais salants, oiseaux des marais, faune d'eau douce, balade en Brière.
- * Maison du Moustoir - Lorient (56) à Bois-Joubert
15 enfants - 1 sortie d'1/2 journée + assistance
Découverte des marais salants, oiseaux du Traict du Croisic

III - FORMATION

- * Participation à l'encadrement d'un stage d'approfondissement BAFA, organisé par les CEMEA à Bois-Joubert.
19 stagiaires
Sorties + assistance technique totalisant l'équivalent de 3 journées
Thème : L'animation-nature en CVL et en classe de découverte.
- * Soirée de formation pour les animateurs OSCD du centre de loisir estival 91 de Bois-Joubert, 6 personnes
Thème : Connaissance de la petite faune d'eau douce, exploitation pédagogique en CVL.
- * Rencontres Régionales "Ecole et Nature". Pays de la Loire 1991, 50 personnes.
1 sortie d'1/2 journée + interventions ponctuelles dans les ateliers.
Thèmes : marais salants de Guérande, avifaune.
- * Accueil en formation discontinue, d'un animateur de l'ANFJT - Nantes
5 journées de formation
Thèmes : Ecologie, connaissance des milieux naturels régionaux, initiation aux disciplines naturalistes, contextes et techniques de l'animation-nature.

IV - LOISIRS ET TOURISME DE NATURE

En prestations ponctuelles, uniquement, cette année 1991

- * V.V.F. "Les Salines" - BATZ SUR MER (44)
 - 890 personnes
 - 10 soirées diaporama et 11 demi-journées de sorties
 - Découverte des marais salants de Guérande, avifaune des marais, initiation à l'ornithologie, sensibilisation à la protection des zones humides.
 - * V.V.F. "La Croix de l'Anse". - LA TURBALLE (44)
 - 510 personnes
 - 2 soirées diaporama, 2 sorties d'1/2 journée et 6 journées de sorties de 2 heures chacune.
 - Découverte des marais salants de Guérande et de la saliculture, avifaune des marais, sensibilisation à la protection des zones humides.
 - * Maison familiale de vacances "Les Sylphes" - LA BAULE (44)
 - 60 personnes
 - 2 soirées diaporama, 2 sorties d'une demi-journée
 - Découverte des marais salants, avifaune des marais, sensibilisation à la protection des zones humides.
 - * Association "Renouveau" de Loire-Atlantique - NANTES, en week-end à Bois-Joubert
 - 19 personnes
 - 1 sortie d'1/2 journée en Brière
 - Découverte de la Brière, avifaune des marais,
 - * C.S.F. de St-Grégoire (35), en week-end à Bois-Joubert
 - 25 personnes
 - 1 sortie d'une demi-journée en Brière
 - Découverte de la Brière, avifaune du marais
 - * F.J.T. Porte Neuve - Nantes (44), en week-end à Bois-Joubert
 - 6 personnes
 - 1 sortie d'une demi-journée en Brière
 - Découverte de la Brière, avifaune du marais
 - * Groupe d'individuels de la région nantaise
 - 10 personnes - 1 sortie d'une journée dans les marais salants de Guérande.
 - Découverte des marais, saliculture, avifaune, protection des marais salants
 - * Société d'horticulture et d'art floral de St-Nazaire (44)
 - 40 personnes - 1 projection-conférence d'une demi-journée
 - Avifaune du littoral de Loire-Atlantique, sensibilisation à la protection des zones humides littorales.
 - * GEPN - St-Brieuc (22), en séjour à Bois-Joubert
 - 26 personnes - 1 sortie d'une journée
 - Découverte des marais salants de Guérande, saliculture, initiation à l'ornithologie
 - * Centre culturel des Fossés - Colombes (92)
 - 24 personnes
 - 1 soirée diaporama et 1 sortie d'1/2 journée
 - Découverte de la Brière
- TOTAUX : 103 journées**
2 331 personnes

I - ANIMATIONS SCOLAIRES

- * Collège de Pleine-Fougères
1 demi-journée sur les oiseaux de la baie du Mont St-Michel, le 21 janvier :
32 élèves
- * Collège des Ormeaux
2 demi-journées sur l'arbre et le parc urbain, le 13 janvier et le 12 mars,
27 élèves
- * Ecole de Rennes
1 journée sur le Cap Fréhel, oiseaux et paysages, le 20 mars, 56 élèves.
- * Ecole de Mélesse
1 demi-journée sur le problème des poteaux téléphoniques, le 29 mars,
42 élèves.
- * Ecole d'Ancenis
3 journées à Bois-Joubert sur la Brière, les 16-17 et 18 avril,
une vingtaine d'élèves
- * Ecole de Moigné
1 journée sur la forêt de Paimpont le 19 avril, 30 élèves
- * Ecole de Rennes
1 demi-journée sur l'étang de Marcillé-Robert le 25 avril, 26 élèves
- * Ecole de Paris
1 demi-journée sur la flore et la faune de la Pointe du Grouin le 16 mai,
28 élèves
- * Ecole de Rennes
1 journée sur la forêt de Rennes le 17 mai, 25 élèves
- * Ecole de St-Rémy-du-Plain
1 journée sur l'étang du Boulet le 28 mai, 32 élèves
- * Ecole de Janzé
1 demi-journée à Marcillé-Robert sur l'étang le 4 juin, 20 élèves
- * Ecole de Chartres de Bretagne
1 demi-journée à Marcillé-Robert sur l'étang le 4 juin, 24 élèves
- * Ecole de Fougères
8 demi-journées sur la Nature en ville et la flore et la faune de l'étang,
lors des Journées de l'Environnement à Fougères du 6 au 11 juin, 310 élèves
- * Ecole de St-Aubin-d'Aubigné :
1 journée sur la flore et la faune de l'Etang du Boulet le 14 juin,
50 élèves
- * Lycée agricole de Montfort :
1 demi-journée sur l'écologie avec sortie à la chambre au loup le 20 juin,
24 élèves

Marcillé-Robert

CF 11.6.91

Journées de l'environnement Etudier la faune de l'étang



Au bout de cette longue-vue, un courageux foulque cherchant des insectes sous les nénuphars.

Dans le cadre des Journées de l'environnement, la S.E.P.N.B. (Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne) a organisé les 8 et 9 juin des animations sur différents sites départementaux. L'étang de Marcillé-Robert avait été choisi.

Géré par le conseil général, cet étang a la particularité d'abriter une des plus belles populations de fauvelles aquatiques du département. Les canards grèbes, foulques s'y reproduisent également en toute quiétude dans les parties mises en réserve. Mais leur discrétion les rend difficiles à observer. Autre particularité de ce magnifique plan d'eau : pendant l'hiver, de très nombreux oiseaux nordiques, attirés par les vastes zones d'eau libre, sont facilement identifiés à partir des sentiers pédestres.

Ce dernier week-end, les visiteurs aux « bottes vertes » pouvaient observer grâce à des longues-vues mises à disposition par la S.E.P.N.B. les déplacements des oiseaux y ayant élu domicile. Malheureusement il n'y avait que quelques éléments de la faune aquatique à quérir leur nourriture. Les autres et la majorité s'étaient retranchés dans les roseaux pour se mettre à l'abri d'un vent fort venant du sud.

- * Ecole de St-Grégoire :
1 demi-journée à la Maison du Camp de Mars de présentation de films et de la SEPNE le 21 juin, 46 élèves
- * Ecole de Rennes
1 journée sur la forêt de Paimpont, le 1er juillet, 86 élèves
- * Ecole de Bourgon , La Chapelle-Erbrée :
3 demi-journées sur les oiseaux migrateurs de l'étang de Haute-Vilaine les 24-26 et 27 septembre, 80 élèves
- * Ecole de Chartres de Bretagne :
1 journée en forêt de Fougères, le 10 octobre, 53 élèves
- * Ecole de Chartres de Bretagne :
2 journées en forêt de Rennes, les 15 et 17 octobre, 90 élèves
- * Ecole de Rennes
1 journée en forêt de Rennes, le 24 octobre, 63 élèves
- * Ecole de Lassy
1 demi-journée dans le bois de Lassy le 5 novembre, 41 élèves

TOTAL : 48 demi-journées - 1 205 élèves

II - ANIMATIONS ENFANTS HORS SCOLAIRES

- * Centre social de Vitré
Les oiseaux de l'étang de Châtillon en Vendelais, 1 demi-journée le 1er mars, 18 enfants
- * Centre de loisirs de Louvigné de Bais
1 journée en forêt de Rennes le 24 juillet, 36 enfants
- * Association Familiale Rurale de Hédé
1 demi-journée sur la baie du Mont-St-Michel, 28 enfants

TOTAL : 4 demi-journées, 82 enfants

III - ANIMATIONS ADULTES

- * La Chambre des Métiers
Animation avec des randonneurs au Vieux-Vy sur Couesnon le 2 juin, 30 personnes
- * Syndicat d'Initiative de Bain-de-Bretagne :
1 journée avec des randonneurs à l'étang de Bain et la tourbière de Bagaron, 40 personnes

* Conseil Général

24 demi-journées d'animation estivale sur les sites départementaux de l'anse du Verger - Cancale, les étangs de Marcillé-Robert et Châtillon-en-Vendelais, le vallon de la chambre au Loup à Iffendic - 250 personnes

* Pays d'Accueil de la Roche aux fées : une heure avec les conjoints des élus socialistes rennais, sur la flore et la faune de l'étang de Marcillé-Robert le 11 septembre, 10 personnes

* Foyer des Lilas de Vitré : Animation sur les oiseaux de l'étang de Châtillon en Vendelais avec des adultes handicapés le 17 novembre, 6 personnes.

* Université de la Nature : animation des jours suivants : 6-7-13-14 et 15 avril à Loctudy avec des retraités.

TOTAL : 40 demi-journées - 370 personnes

IV - ETUDES

"La Vallée du Nançon à Fougères : Intérêts naturels et mise en valeur pédagogique". Etude réalisée par une commission extra-municipale de la ville de Fougères entre juin et octobre.

V - DIVERS

* Participation aux Rencontres Régionales d'Education à l'Environnement les 9, 10 et 11 novembre à Arzal.

Participation à la préparation des prochaines rencontres de 1992.

* Membre du jury BEATEP-Guide animateur nature, en tant qu'expert.

* Animation-coordination des activités de la section Ille-et-Vilaine
Soutien de la création de la section de St-Malo

* Travail sur la formation juridique interne dans l'association

DIVERS -Formation - Information - Conférences-

Jean SALAUN

- Maison de l'agriculture biologique de Daoulas : les pesticides
24 janvier
- Journée avec les élus du PNRA : les études d'impact
27 mars
- M.P.T. de Douarnenez : gestion de l'eau
25 janvier
- Châteaulin, milieu associatif : gestion de l'eau
20 janvier
- Commission environnement de la commune de Landerneau
- Syndicat de l'Elorn
- Syndicat de transport d'eau de Plougastel
- Groupe de réflexion sur les déchets : mairie de Groix

Max JONIN

- "Tourisme et protection du patrimoine naturel", table ronde, BTS Tourisme, Lycée Fénélon, Brest - 10 avril
- "Le point sur la protection de la nature en Bretagne"
AG UNIVEM, Ile Berder - 25 mai
- "Les sciences et l'environnement : enjeu économique pour le milieu rural" débat, Lycée agricole de Châteaulin - 1er juin
- "Protection des espaces naturels littoraux" aux journées régionales de l'environnement et du paysage de Quinquis - 8 mars
- "Le littoral et l'environnement", formation Agents DDE Côtes d'Armor
5 décembre
- "La SEPNE et la protection de la nature" - Formation agents DEE Finistère
8 mars
- "Les outils de la protection de l'espace" - BEATEP du CEMEA Douarnenez
20 décembre

**JOURNEES
NATIONALES DE
L'ENVIRONNEMENT**

Le Télégramme
10.6.91

Journées de l'environnement

La lune de miel des « verts » et des agriculteurs



Jean Kergrist, « le clown atomique », Hermine de la décennie.

(Ph. O. Clech)

• **LE CLOITRE-SAINT-THÉOGONNEC (29).** — On se frotte les yeux, on se pinçe ! Comment, des « écolos » décernent un prix à des agriculteurs ? Impossible ! Eh bien non, pas au Cloître-Saint-Théogonnec, dans les Monts d'Arrée, où le responsable local de la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB), François de Beauveau, a décerné hier un prix « Hermine » collectif au maire, Jean-René Péron, et aux paysans de la commune à l'occasion des « journées de l'environnement ».

Le clown Jean Kergrist a quant à lui reçu l'« Hermine de la décennie », pour son engagement constant en faveur d'une Bretagne vivante.

Qu'un débat s'instaure, ici et là, entre le monde agricole, accusé de tous les maux en matière de pollution des eaux, et la sphère des écologistes, souvent suspectée de sectarisme, c'est dans l'air du temps. Même si l'armistice est loin d'être signé sur de nombreux fronts.

Mais que la SEPNB offre une

« Hermine » - pour ainsi dire un « César de l'environnement » - à des cultivateurs, cela frise le jamais vu. Deux mondes qu'on croyait irréconciliables se sourient. A ce titre, la sympathique cérémonie qui s'est déroulée hier midi au pied du clocher du Cloître Saint-Théogonnec est un événement.

La richesse de la lande

C'est en 85 que, par l'acquisition de 70 ha de terrains, la SEPNB a créé dans les landes du Cragou, sur le versant nord-ouest des Monts d'Arrée un espace protégé expérimental où prospèrent de nombreuses espèces animales et végétales.

L'expérience est doublement exemplaire : d'une part elle a bénéficié du soutien actif des élus et paysans locaux, d'autre part elle tend à prouver que préserver la nature ne signifie pas forcément la laisser livrée à elle-même.

En fauchant la lande, en acceptant de prêter des parcelles non cultivées pour y faire du pâturage extensif, en accueillant des vaches Holstein qui foulent le sol et l'entretiennent, les paysans ont contribué à restituer aux friches leur richesse. Ils ont aussi aidé la SEPNB à creuser des captages d'eau.

L'un d'entr'eux a par ailleurs accepté de prendre en charge

deux vaches « nantaises », dont il ne reste qu'une quarantaine d'« individus » au monde, pour éviter que tout le cheptel soit concentré en Loire-Atlantique et multiplier les chances de survie de la race.

Et depuis l'automne, des poneys Dartmoor ont été réintroduits dans de vastes enclos du Cragou. On compte aujourd'hui trois mères et trois poulains.

Ce secteur est devenu enfin un observatoire précieux pour les ornithologues. Outre les faucons, buses, éperviers, quatre couples de busards cendrés y ont élu domicile (pour une vingtaine de couples dans l'ensemble des Monts d'Arrée) et l'entretien des landes favorise la nidification des Courlis. Les Monts d'Arrée hébergent aujourd'hui moins de 100 couples alors que la région connut jadis la plus forte concentration de France.

L'autre vedette de ce dimanche dédié à l'environnement fut Jean Kergrist de Glomel, le « clown atomique » qui, avec son humour au vitriol, s'est élevé inlassablement contre le béton, les poubelles sauvages ou... la langue de bois. Toutes formes de pollution qui menacent la Bretagne depuis longtemps. Sur ce point hélas, son répertoire n'est pas encore épuisé.

Olivier Clech

JOURNEES NATIONALES DE L'ENVIRONNEMENT

5-10 juin 1991

Avec le soutien financier de la Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement

Bilan

I - ACCUEIL- ANIMATION

Sur le réseau régional d'espaces protégés de Bretagne et sur d'autres espaces protégés en partenariat

*** Ille-et-Vilaine**

- . Pointe du Grouin - Cancale
- . Etang de Marcillé-Robert
- . Etang de Chatillon en Vendelais
- . Prairies St-Martin à Rennes
- . Vallée de la Vilaine
- . Marais de Dol

en partenariat avec la ville de Rennes et le conseil général.

*** Morbihan :**

- . Vallée du Scorff
- . Réserve naturelle de l'Ile de Groix
- . Réserve de Séné-Falguérec
- . Réserve de Belle-Ile-en-Mer

*** Finistère**

- . Dunes de Keremma - Baie de Goulven
- . Réserve des Landes du Cragou
- . Réserve de Goulien-Cap Sizun
- . Réserve de Trunvel - Baie d'Audierne
- . Etangs de Trévignon
- . Castors des Monts d'Arrée

avec le soutien du Conseil Général

*** 1 700 personnes ont participé à ces activités**

Le droit pénal au service de l'environnement

Le Télégramme
10.6.91

Les défenseurs de la nature réclament davantage de sévérité

Samedi, dans le cadre de la journée nationale de l'environnement, s'est tenue dans les locaux de la faculté de Brest, une conférence entre magistrats et associations pour la protection de la nature en vue de faire le point sur la manière dont sont poursuivies judiciairement les atteintes à l'environnement. Trois associations de défense du patrimoine naturel étaient représentées : la Société pour l'Etude et la Protection de la nature en Bretagne (SEPNB, 186, rue Anatole-France, Brest) avec M. Jonin, son secrétaire général; l'Association « Eaux et Rivières de Bretagne », ancienne APPSB, représentée par son secrétaire général M. Léost; « Urbanisme et environnement ? », association morbihannaise de M. Le Cornec. Mme Guihal, magistrat auprès du tribunal de grande instance de Rennes a défini le rôle du parquet dans l'instruction des procès verbaux; et M. Fahé, magistrat auprès du tribunal de grande instance de Brest, s'est attaché à définir les pouvoirs du juge d'instruction pour faire cesser une infraction environnementale.

Des nuisances encore trop fréquentes

Sous la tutelle de M. Beurier, délégué régional de la Société



Mme Guihal, entourée de MM. Fahé, Léost, Janin et Le Cornec.

française du droit de l'environnement en Bretagne, le débat s'est orienté vers la nécessité de vulgariser la notion de droit de l'environnement auprès du public en sensibilisant celui-ci sur l'importance du patrimoine naturel, et sur les possibilités juridiques qui lui sont offertes pour le défendre.

Les pollutions et nuisances diverses sont encore trop fréquentes en Bretagne. Les ruisseaux pollués, les cuves à lisier qui débordent, l'urbanisation excessive et sauvage, les dépôts illicites de ferrailles et les détériorations diverses du milieu marin sont autant de champs de bataille pour les défen-

seurs de la nature qui regrettent que les auteurs des méfaits ne soient pas davantage poursuivis.

« Notre rôle doit être pédagogique », déclare M. Léost. « Nous voulons condamner les auteurs des nuisances, leur faire une publicité négative et faire de leur cas un exemple à ne pas suivre ».

« Mais; dit Mme Guihal, nous n'atteignons pas la masse « critique » de procès verbaux pour intéresser les magistrats à la nature ». Le droit pénal en matière d'environnement est très complexe. Cependant, il faut savoir que si les pouvoirs du juge sont importants, ils sont aussi peu utilisés en ce domaine. C'est un peu dommage.

II - VERS LE PUBLIC SCOLAIRE

* Actions diverses, selon les sections, en milieu scolaire

* Actions spécifiques à Vannes (56)

- Exposition "Oiseaux du Golfe du Morbihan" en relation avec l'institut rural d'étude et d'orientation
- Exposition "Oiseaux de la Pointe des Emigrés" avec l'école de Conleau
- Exposition des travaux du PAE "Echasse" avec le collège Gilles Gahinet d'Arradon
- Débat public

* 600 personnes concernées par ce programme

III - JOURNEE REGIONALE D'INFORMATION ET DE REFLEXION

SUR LE THEME :

"Le Droit pénal au service de l'environnement" organisé en relation avec Eaux et Rivières de Bretagne

avec la participation de :

- J.P. BEURIER : Professeur à la faculté de droit de l'UBO - Brest
- Mr LASSAU : garde-pêche du conseil supérieur de la pêche
- J. DERRIEN : Inspecteur des installations classées
- Mme GUIHAL : Magistrat au tribunal de Grande Instance de Rennes
- J. FAHE : Magistrat au tribunal de Grande Instance de Brest
- R. LEOST : Eaux et Rivières de Bretagne
- E. LE CORNEC : Urbanisme ou Environnement ?
- M . JONIN : SEPNEB

* 50 personnes ont participé à cette journée

LE DROIT PENAL AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Introduction au débat

Nous assistons, pratiquement tous les jours, à des atteintes graves contre le patrimoine architectural, culturel, naturel, et contre certaines ressources collectives qui ne sont pas inépuisables.

Les nuisances générées par ces multiples agressions sont de moins en moins supportées par les citoyens qui se sentent dépassés voire impuissants à les maîtriser même au travers d'associations spécialisées qui s'appuient sur le droit de l'environnement et le droit de l'urbanisme pour obtenir la préservation des espèces sauvages la protection des sites menacés et une amélioration significative de la qualité de l'eau des rivières, des estuaires, du littoral et des océans...

La réglementation existe, elle est précise, abondante et d'apparence fort redoutable. Elle attribue à la justice pénale le rôle ultime, lorsque les recommandations et mises en demeure administratives sont demeurées sans effet sur la pollution chronique industrielle.

C'est un rôle que la justice comprend mal, rebutée par la technicité du problème qui lui est soumis et déconcertée par l'attitude de l'administration qui lui demande subitement de frapper fort après avoir fait preuve d'une certaine tolérance à l'égard des pollueurs.

Les agents verbalisateurs vivent mal le classement sans suite des procès-verbaux établis et les peines faibles par rapport aux sanctions encourues.

Cela montre l'incompréhension mutuelle des divers acteurs du procès.

La réflexion du 8 juin organisée dans le cadre des journées nationales de l'environnement par les associations de protection de la nature bretonnes a pour objet d'amener les protagonistes du procès-pénal à se rencontrer mais aussi à s'interroger sur l'existence d'une justice pour l'environnement.

**UNIVERSITE
DE LA NATURE
RENOUVEAU-SEPNB**

UNIVERSITE DE LA NATURE - RENOUVEAU / SEPNB
4-18 avril 1991
Loctudy - Finistère

35 participants

Programme :

**1 - Découverte des milieux naturels d'espaces protégés,
des problèmes de protection et de gestion..**

Réserve de Trunvel - Baie d'Audierne,
Rivière de Pont L'Abbé,
Réserve de Goulien-Cap Sizun,
Etangs et dunes de Trévignon - Trégunc,
Les Monts d'Arrée,
Yeun Elez et réserves des landes du Cragou

2 - Journée thématique :

- * Découverte de la rivière :
 - . La pollution de l'eau
 - . Réglementation
 - . Législation

3 - Ateliers

- . Baguage des oiseaux
- . Faune - flore
- . La vie sur l'estran, récolte de matériel mise en aquarium, exploitation
- . Comment faire un inventaire naturaliste ?
- . Comment construire un projet pédagogique ?
- . Comment mener une action de protection de la nature ?.

*** Acteurs de la formation :**

- . Bruno BARGAIN
- . Jean DAVID
- . Jean-Luc TOULLEC
- . Jean MOALIC animateurs-nature de la SEPNB
- . Madame QUEMERE de Quimper
- . Madame TREGUER de Camaret
- . Monsieur DENIER de Rennes
- . MADAME LE GOFF de La Trinité sur Mer
- . Monsieur BACLET de Brest bénévoles de la SEPNB
- . Max JONIN, Secrétaire Général

18

19

**LE DOMAINE
DE BOIS-JOUBERT**

Maison de la Nature de Bois-Joubert Donges - Loire-Atlantique

I - CENTRE D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT

987 nuitées en 1991 pour 619 personnes
(Associations diverses, centres de vacances, randonneurs, clubs sportifs, divers...)

II - MAISON DE LA NATURE

Bois-Joubert, centre d'éducation à l'environnement....
2 894 journées pour 956 personnes
dont 573 scolaires

III - POINT D'ACCUEIL JEUNES

238 personnes accueillies dont deux camps de jeunes de Brest et Quimper

IV - CENTRE AERE

Bois Joubert a accueilli pour la 6ème année le centre aéré de la commune de Donges (44) en juillet et août soit 1 498 journées pour 160 enfants

V - ANIMATIONS REALISEES

Journées Boulange :

DATE	NOM DU GROUPE	TYPE	RECETTE
04/06	Ecole Mat. Pub. La Pommeraie Donges	ECOLE	250,00
04/06	Ecole Maternelle St-Nazaire	ECOLE	250,00
14/06	Ecole Maternelle Privée Donges	ECOLE	600,00
24/07	Centre Aéré St-Nazaire	CV	300,00
24/07	Centre Animation Corcoué	CV	600,00
30/07	Centre Animation Corcoué	CV	600,00
31/07	Centre Aéré juillet Donges	CV	450,00
31/08	Centre Aéré août Donges	CV	450,00
31/08	Foyer Départemental Enfance Sucy en Brie	CV	500,00
Sous-total	9 prestations ponctuelles		4 000,00
	1 Prestation liée aux scolaires en séjour	MN	600,00
	6 Prestations liées aux camps en séjour	PAJ	2 700,00
Total	16 Prestations boulages en 1991		7 300,00

VI - AVANCEMENT DES TRAVAUX SUR LA PROPRIETE

Les travaux de rénovation du bâtiment se poursuivent sur le "manoir" (hébergement), l'atelier, les salles d'activités pédagogiques, la ferme, etc....

Chantiers 1991 :

- Toiture "manoir", 1ère tranche
- Finition atelier (crépi, bardage...)
- Aménagement salle de projections
- Gros oeuvre cuisine
- Toiture du chais-pressoir, reprise gros oeuvre
- Gros oeuvre - couverture des bâtiments annexes de la ferme.

VII - SUIVI DU VERGER CONSERVATOIRE

Le verger, au bout de 3 ans et malgré 3 sécheresses, se porte bien (pas de pertes).

La présence de pommes en nombre élevé cette année (supprimées manuellement) prouve que l'on pourrait obtenir, dès l'an prochain, s'il pleut normalement, près de 500 kg de pommes sur les 124 pommiers.

L'installation en mai de 3 ruches, par un retraité dongeois, n'y est peut-être pas étranger.

Cette année, un apport d'amendements biologiques a été réalisé au cours d'un chantier en semaine (mai), ainsi qu'un sarclage circulaire autour de chaque pommier.

A partir de l'an prochain, le sarclage sera d'ailleurs remplacé par un paillès obtenu avec la coupe régulière de la végétation environnante.

Aucune taille n'a été réalisée cette année faute de temps ; une légère taille l'an prochain pour rééquilibrer certains sujets sera nécessaire.

2 traitements au sulfate cuivre, 1 soufrage et 1 cubérol sont réalisés tous les ans.

VIII - TROUPEAU DE VACHES NANTAISES

. Naissances 1991 : + 7 mâles et 3 génisses

Le troupeau sur le domaine est composé fin 1991 de :

- 10 vaches
- 1 taureau
- 3 génisses
- 2 mâles pour la reproduction future
- 5 mâles castrés.

Une vache a été présentée (et vendue) au Parc Naturel Régional d'Armorique à l'occasion d'un salon des races rustiques.

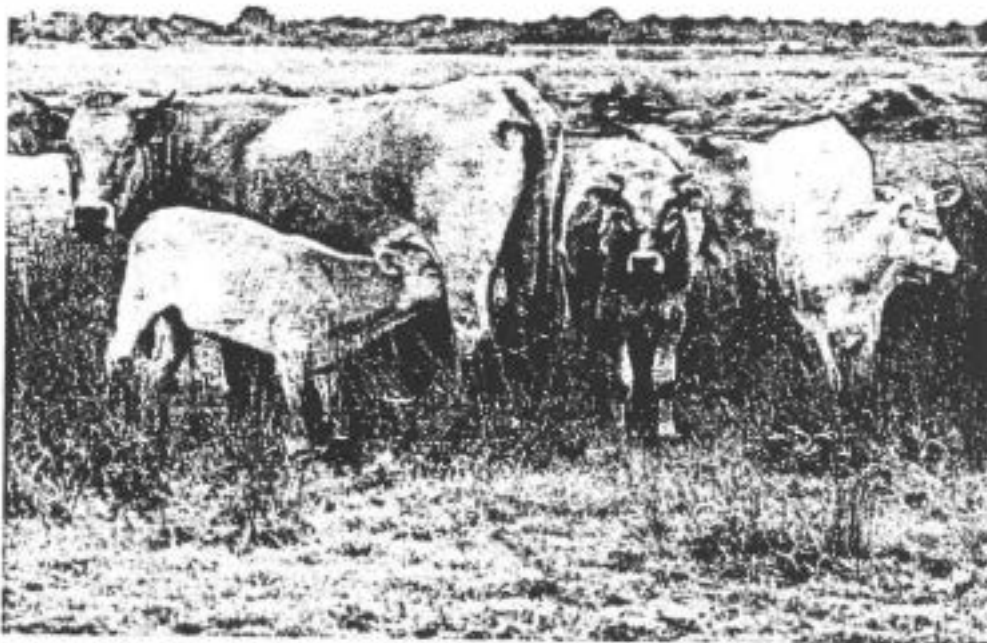
Deux vaches ont été mises "en pension" dans une ferme proche de la réserve des Landes du Cragou (Finistère) pour tenir compte d'un risque de brucellose sur le domaine.

L'équipe Bois-Joubert comprend 4 personnes permanents (2 salariés et 2 objecteurs de conscience en service national civil), 1 animateur-nature à temps partiel (salarié) et de nombreux bénévoles occasionnels dont GRIZZLY qui règne sur les cuisines et que nous remercions chaleureusement.

Nature

OF 23.7.91

La revanche des oubliées du progrès



Sauvées de l'extinction in extrémis, leur rusticité leur vaut aujourd'hui de la considération...

La vache nantaise au secours des marais

Longs cils, yeux en amande, élégante dans sa robe au ton froment, la nantaise a tout pour séduire. Mais cette jolie vache, menacée de disparition, sait aussi se rendre utile. Au domaine de Bois-Joubert, près de Donges, elle assure l'entretien des prairies humides.

Il s'en est fallu de peu ! Le dernier vrai troupeau de nantaises a été sauvé in extremis au milieu des années quatre-vingts par la société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne. La SEPNB venait d'hériter de Bois-Joubert, un ancien domaine agricole en bordure de la Grande-Brière. Elle en a fait une remarquable maison de la Nature. Mais qui allait restaurer et entretenir les 27 hectares de marais et de prairies inondables ? Les nantaises ont relevé le défi.

Eric Fresneau, animateur à la maison de la nature, est

tombé amoureux de cette belle vache. Il milite d'ailleurs au sein d'une « association pour la promotion de la race bovine nantaise » qui regroupe les propriétaires des quelque quarante vaches adultes survivantes (1).

Le glas des vieilles races

« Autrefois, c'était la vache typique des marais de l'Ouest, raconte ce fils de paysans. On l'employait pour tirer les charrettes. Mais elle donnait aussi un lait très riche et, à l'occasion, une viande de grande qualité. »

L'agriculture moderne a sonné le glas des vieilles races. Assèchement des marais, abandon de la traction animale, sélection de plus en plus poussée des « vaches à lait » et des bêtes à viande... La nantaise et sa cousine germaine, la maraichine de Sud-Vendée, n'avaient plus d'avenir.

Tout un pan de l'histoire locale et du patrimoine géné-

tique risquait de disparaître. « Pendant des siècles, l'environnement et les besoins, modestes, des paysans locaux ont modelé des races rustiques, parfaitement adaptées à leur milieu et à un certain mode de vie, remarque un naturaliste. Depuis quelques décennies, on a inversé la logique : il faut bouleverser l'environnement pour le plier aux exigences des nouvelles races sélectionnées scientifiquement. »

Pourtant, la maraichine, la nantaise et les autres races locales de bovins, d'ovins ou de chevaux n'ont pas dit leur dernier mot. Peu exigeantes en nourriture et en soins vétérinaires, elles excellent dans l'entretien des espaces naturels. A une époque où les friches agricoles se multiplient, l'heure de la revanche pourrait bien sonner pour les oubliées du progrès.

Ruminer les pieds dans l'eau

Il ne s'agit pas d'un délire écolo-utopiste. Une jeune scientifique, Sylvie Magnanon, a étudié très précisément l'impact du pâturage extensif à Bois-Joubert. Elle en a même fait sa thèse de doctorat, en mars dernier, à la fac des sciences de Nantes. La jeune femme conclut à l'étonnante efficacité des nantaises. Capables de vivre les pieds dans l'eau et de mettre bas, seules, en plein air, ces vaches rustiques exploitent instinctivement des ressources inaccessibles aux races modernes trop « civilisées ».

« Elles savent exactement quand les pousses de roseaux, les joncs ou les scirpes sont les plus riches en éléments nutritifs », résume Eric Fresneau. Encore faut-il que les gestionnaires des espaces naturels sachent choisir la race adaptée au terrain. Et installent le nombre de têtes adéquat sur la surface idéale.

Tout est affaire de complicité entre l'homme et la bête. C'est la loi du milieu... naturel.

André FOUQUET.



Jolie robe, beaux yeux... tout pour séduire...

Des Highlands aux Camargues...

Depuis l'expérience menée au Marais-Vernier, dans l'estuaire de la Seine, on a de plus en plus recours aux « tondeuses écologiques ». En broutant sélectivement la végétation, les races rustiques maintiennent au fil des saisons, la richesse et la diversité du milieu. Le catalogue est fourni. Bétail des Highlands ou chevaux de Camargue dans les milieux humides à végétation foisonnante : Grande-Brière ou marais littoraux bretons. Nantaises ou maraichines dans les prairies inondables de Basse-Loire ou du Marais Poitevin. Moutons d'Ouessant ou « landes de Bretagne » et poneys de Dartmoor sur les landes plus sèches. Et même des ânes, comme ceux qui veillent sur les narcisses des îles Glénan (Finistère).

(1) Maison de la nature de Bois-Joubert, 44480 Donges.

EXPOSITIONS

*** Les espaces protégés de Bretagne - Expo SEPNB**

Du 18.03. au 30.03. - Collège de Kermoyan - Quimper	(29)
Du 04.04. au 11.04. - RENOUVEAU, Université de la nature - Loctudy	(29)
Du 12.04. au 14.04. - Ciné-nature, ville de Guingamp	(22)
Du 26.04. au 28.04. - Ciné-nature, ville de Trégunc	(29)
Du 13.05. au 25.05. - D.D.E. - St-Brieuc	(22)
Du 01.07. au 31.07. - La Maison du Pays et du Loup Le Cloître-St-Thégonnec	(29)
Du 01.08. au 12.08. - Association de mise en valeur des Caps Erquy et Fréhel	(22)

*** Les orchidées - Expo SEPNB**

Du 04.03. au 18.03. - Maison du temps libre - Lanester	(56)
Du 04.04. au 18.04. - RENOUVEAU, Université de la nature - Loctudy	(29)
Du 15.03. au 31.05. - DRAE - Rennes	(35)
Du 01.06. au 15.06. - Centre du Moustoir - Lorient	(56)
Du 01.07. au 11.08. - Mairie de Fouesnant	(29)
Du 12.08. au 26.08. - Association de mise en valeur des Caps Erquy et Fréhel	(22)
Du 18.09. au 31.12. - Maison du Pays et du Loup Le Cloître-St-Thégonnec	(29)

*** Les Réserves de Bretagne - Expo SEPNB**

Du 12.04. au 22.04. - Plouha - Semaine d'animation sur les oiseaux organisée par Y. Le Gars	(22)
Du 01.07. au 27.07. - Groupement des producteurs de sel - Guérande	(44)
Du 28.07. au 31.08. - Maison du Pays et du Loup Le-Cloître-St-Thégonnec	(29)

*** Connaître pour protéger - Expo SEPNB**

Du 18.03. au 30.03. - Collège de Kermoyan - Quimper	(29)
Du 08.04. au 30.04. - "Sur la piste du Finistère" - Section 29N	(29)
Du 04.07. au 08.07. - Festival de la Santé - Mairie de Crozon	(29)

*** Le vent et les oiseaux de mer - Expo SEPNB**

Du 08.03. au 30.03. - "Sur la piste du Finistère" - Section Quimper	(29)
Du 12.04. au 14.04. - Ciné-nature - Ville de Guingamp	(22)
Du 04.07. au 08.07. - Mairie de Crozon	(29)
Du 01.10. au 26.10. - Bibliothèque des 4 Moulins - Brest	(29)
Du 07.11. au 30.11. - Section de Lorient	(56)

Les oiseaux du Cap Sizun - Expo SEPNB

Du 08.04. au 30.04. - "Sur la piste du Finistère" - Section Quimper	(29)
---	------

* La section SEPNB RENNES a réalisé, avec le soutien financier de la DRAE, une exposition présentant en huit panneaux les problèmes posés par les poteaux téléphoniques métalliques creux pour la protection de l'avifaune cavernicole.

* L'exposition permanente de la maison du littoral de Trévignon-Trégunc a été complétée de deux panneaux avec le soutien financier de la commune.

* La SEPNB a présenté pendant les deux mois d'été l'exposition "Au pays de l'Oyat" à la maison des dunes de Keremma-Tréflez (29).

**SOCIÉTÉ POUR L'ÉTUDE
ET LA PROTECTION DE LA NATURE
EN BRETAGNE**

BRETAGNE VIVANTE Section Ille et Vilaine
Maison de la Consommation et de l'Environnement
48, Bd Magenta 35000 RENNES Tél.: 99-30-35-50



SEPNB

L'Obturation des poteaux téléphoniques en Ille et Vilaine

(historique, état du bouchage, espèces touchées, exposition, revue de presse)



EDITION

I - REVUE PENN-AR-BED

Publication des

n° 136

État actuel des populations d'oiseaux marins de Bretagne

Jacques Maout

Une Maison de la Nature en Brière: Bois-Joubert

Yves Chépeau, Régis Fresneau, Yann Gourraud

(Illustrations: photos et dessins: P. Beaufretan, Y. Chépeau,
D. Claireul, J.-L. Ermel, J.-C. Demaure, M. Garnier, Y. Gourraud).

Rencontres naturalistes

Redécouverte du malaxis des tourbières dans les monts d'Arrée

José Durfort

Livres

n° 137 **Spécial "Eau"**

Avant-propos

Max Jonin

Vingt ans de laxisme, une lueur d'espoir

Alain Jigorel

Propos sur l'eau: du cadre régional à l'échelon planétaire

Jean-Claude Lefeuvre

La ressource en eau et son aménagement en Bretagne

B. Soulard

La pollution par les matières organiques

Gilles Marjolet et Jean-Pierre Morin

Les nitrates

Gilles Marjolet et Jean-Pierre Morin

Pollutions vertes dans les eaux douces

Georges Bertru

Les marées vertes

Patrick Dion

**Un exemple d'action pour la reconquête de la qualité des
eaux le Programme Vert et Bleu de la baie de Saint-Brieuc**

Hervé Tanguy

II - AFFICHE

Edition d'une affiche quadrichromie "Réserves de Bretagne" avec l'aide de la DRAE.

III - NOUVEL AUTO COLLANT

Dunes et Etangs de Trévignon - Dessin de Y. GUERMEUR

IV - NOUVEL DEPLIANT

Réserve biologique des landes et roches du Cragou.



**CENTRE DE
DOCUMENTATION
ET PHOTOTHEQUE**

Le Centre régional de documentation

Adresse : SEPNB
186 rue A. France - B.P. 32
29276 BREST CECEX

Responsable bénévole : Brigitte GUISNEL

*** Condition d'accès :**

Ouverture à tout public
Chaque jeudi de 15 heures à 19 heures
Prêt gratuit pendant 4 semaines
Photocopies payantes
Demandes (précises) par correspondance acceptées

*** Le centre de Brest est une vraie bibliothèque spécialisée sur la nature et l'environnement en général.**

Il offre :

- 160 revues régulièrement suivies et dépouillées dont une trentaine étrangères.
- + de 1 500 livres, brochures, thèses, documents divers
- une revue de presse classée par thèmes (Ouest-France, Le Télégramme), tenue à jour depuis 1978.

Présentoir d'appel régulièrement renouvelé dans la bibliothèque municipale voisine.

*** Bilan chiffré de la permanence hebdomadaire du jeudi (sur 9 mois)**

1987 :	85 personnes
1988 :	140 "
1989 :	110 "
1990 :	150 "
1991 :	160 "

*** Contact** avec d'autres centres de documentation ou bibliothèque pour améliorer le fonctionnement et se faire connaître (Bibliothèque municipale, Espace Brest Europe, Centre de Relations Internationales du Finistère).

*** Objectif à envisager :** une coordination avec les sections SEPNB pour informatiser la gestion des documents accumulés, et les rendre peut-être ainsi plus accessibles.

Photothèque Régionale

Adresse : René-Pierre BOLAN
Photothèque SEPNB
6 rue Guérin - 35470 BAIN DE BRETAGNE

Conditions : Se renseigner au 99.43.88.09

En 1991, la photothèque a participé à :

- Interne SEPNB :

- . Nouveau dépliant de présentation de la SEPNB
- . Nouveau dépliant "animation 92"
- . Affiche "Réserves de Bretagne"
- . Illustration des Penn-ar-Bed n°137-138-139
- . Collaboration "La Nature en Bretagne" de F. de Beaulieu et J.L. Le Moigne
- . Nombreux prêts de documents pour les sections et les adhérents pour animation, conférences, colloques, montages...

- Extérieur :

- . Association "Evit ar Brezhoneg" : demande de photos d'oiseaux de mer pour leur calendrier 93
- . Agence "Ouest audiovisuel" : prêt diapos pour montage DRAE sur patrimoine naturel breton.
- . Agence Quémeneur et associés. Prêt diapos pour plaquette EDF Iroise.
- . Agence SEPAC. Prêt de diapos pour borne audiovisuelle. Centre Naturel de la Mer-Boulogne.
- . Agence ACTUA. Prêt pour agence de tourisme Audierne et Reader's Digest.
- . Prêt diapos pour Agenda du Conseil Général du Finistère
- . Conférence Permanente des Réserves Naturelles. Prêt de diapos pour passeport NATURE WAPITI
- . Prêt de diapos pour brochure du Pays d'Accueil de Brocéliande.

La photothèque en 1991

5 600 diapositives
1 200 négatifs
1 000 tirages noir et blanc

En 1991, 612 photographies ont été données.
Merci à J.L.ERMEL, J.P. HERVE, J.M. JOLY,
P. PRIGENT et, bien sûr, à R.P.B BOLAN.

**CONNAITRE
POUR PROTEGER**

PARTICIPATION A DES COLLOQUES

- 8ème réunion nationale du G.I.S. "oiseaux marins" - 24-25 février
J.C Linard, J.P. Cuillandre, J.Y. Monnat, etc...
- "Protection du littoral" - Douarnenez - 25-26 janvier
G. Baclet, J. Salaün, M. Jonin
- "Le littoral, ses contraintes environnementales et ses conflits
d'utilisation" - Fac des Sciences et Techniques de Nantes - 1-3 juin
Max Jonin (1 communication)
- Symposium international pour la protection du patrimoine géologique -
Digne (Alpes de Haute-Provence) - 11-14 juin
M. Jonin, au titre de Vice-Président de la CPRN, co-organisatrice (1
communication)
- Golf et environnement - Paris - 5 septembre
M. Jonin au titre de F.N.E., invité par le ministère, intervenant dans
une table ronde

ETUDES

- * Suivi de la migration post-nuptiale des fauvelles paludicoles en Baie
d'Audierne dans le cadre du programme européen de recherche
(ACROPROJECT) - Soutien du Conseil Général du Finistère (FIDE)
- * Suivi de la biologie de reproduction de la rousserolle effarvée en Baie
d'Audierne - Soutien du Conseil Général du Finistère (FIDE)
- * Contrat d'étude avec le Ministère de l'Environnement (SRETIE) sur le
pouce-pied (achèvement).
- * Recensement national des oiseaux échoués.
- * Recensement du bécasseau Sanderling sur les côtes de Cornouailles
- * Etudes spécifiques sur :
 - Grimpereau des Bois
 - Bec croisé
 - Chouette chevêche
 - Chauves-souris (sites d'hivernage)
- * Nombreux suivis naturalistes sur le terrain de milieux, de faune et de
flore.
- * Recensement des sites géologiques d'intérêt patrimonial en Bretagne
(contrat DIREN).

Le Télégramme

25.2.91

Ramassage des oiseaux échoués par la SEPNB

Une modeste contribution à une campagne européenne

Une dizaine de personnes, munies de bottes, de sacs plastiques et de jumelles se sont réunies, hier matin, sur les plages encore désertes en cette saison, du Dossen à Santec.

Ils répondaient ainsi à l'appel de la SEPNB (Société d'Etude et de Protection de la Nature en Bretagne) du pays de Morlaix. Le but de l'opération : ramasser les oiseaux échoués sur le littoral.

Cette action, renouvelée annuellement au mois de février sur ce littoral exposé aux vents d'ouest et nord-ouest, a pour but d'identifier les oiseaux morts gisant sur les plages et de rechercher les causes de leur mort, pour ensuite évaluer les dégâts de la pollution par hydro-carbures.

Cette opération coordonnée localement par la SEPNB et le GOB (groupement ornithologique breton) s'inscrit dans le cadre d'une étude européenne. En effet, plusieurs pays européens comme l'Allemagne, la Belgique, l'Angleterre participent à cette évaluation. Les résultats sont ensuite centralisés à Paris au Muséum d'Histoire Naturelle.

D'après Jacques Maout, l'un des animateurs de cette opération : « les pollutions par hydro-carbure sont constantes et diffuses sur le littoral breton et font suite aux dégazages clandestins de cargos croisant au large des côtes. Elles occasionnent une mortalité certaine sur les oiseaux. » Il ajoute « il est toutefois



Quelques personnes se sont réunies au Dossen hier matin. Objectif : ramasser les oiseaux gisant sur le littoral et évaluer les dégâts de la pollution par hydro-carbure.

difficile d'établir un lien direct entre le dégazage et la mort d'un oiseau retrouvé mazouté sur la plage. L'oiseau est peut-être mort d'une mort naturelle et ensuite, pendant qu'il dérivait, a-t-il traversé une nappe de pétrole ».

Hier, trois oiseaux ont été ramassés sur les plages du Dossen : une grive sans doute morte de froid si on croit le diagnostic d'une des personnes présentes; un autre dont il est très difficile d'identifier l'espèce car en état de décomposition; enfin un guillemot qui lui était mazouté.

Par ailleurs, ils ont constaté la présence de plusieurs « boules de mazout » le long de la plage.

Toujours selon Jacques Maout : « il y a des années où on trouve beaucoup plus de cadavres d'oiseaux sur les plages. En 1985, nous avons ramassé, au même endroit, plus de 10 oiseaux certainement morts d'épuisement; une conséquence de la forte fréquence des tempêtes et des coups de vent cette année là ».

Cette matinée avait également pour objectif de recenser une espèce menacée de nos jours, les bernaches, toujours dans le cadre d'un programme d'étude mené au niveau européen. Environ 150 bernaches ont été dénombrées, hier matin, dans le secteur de Santec.

**ACTIONS
DE PROTECTION
DE LA NATURE**

La SEPNB vole au secours du héron et du grand cormoran

Après les déclarations des pêcheurs à la ligne, qui criaient haro sur les oiseaux piscivores, la Société d'études pour la protection de la nature en Bretagne réagit.

EN choisissant de montrer du doigt les hérons et les grands cormorans, accusés de causer des ravages dans les rangs des poissons fréquentant rivières et piscicultures (1), les pêcheurs à la ligne ont provoqué une vive réaction de la Société d'études pour la protection de la nature en Bretagne (SEPNB). « Nous ne souhaitons pas engager une polémique, expliquent les animateurs de l'association écologique, mais

simplement lancer un appel au bon sens en remettant certaines pendules à l'heure. Les hérons et les grands cormorans sont des oiseaux piscivores certes, mais ils ne dévorent pas les poissons dans les proportions qui ont été avancées. Il serait invraisemblable de prendre des mesures d'élimination vis-à-vis d'espèces qui sont d'ailleurs protégées par la loi ».

Ce sont les déclarations des responsables de l'Association agréée de pêche et de pisciculture de Brest-Lesneven et environs qui, la semaine dernière, ont entraîné des remous. « Autant nous partageons l'analyse des pêcheurs quand ils dénoncent la pollution des cours d'eau, autant nous ne pouvons les suivre lorsqu'ils affirment qu'un héron avale sept ou huit truites par jour ou qu'un cormoran consomme quotidiennement deux kilos de poisson », dit Max Jonin, le secrétaire général de la SEPNB. Qui ajoute : « Ce genre de réactions relève de la psychose collective. Des données simples se trouvent déformées par la passion, la colère, ou la naïveté. Il existe en France treize mille couples de hérons. Leur population est soixante fois moins abondante que celle des pêcheurs. N'est-il pas, dans ces conditions, moins prédateur pour le poisson que l'homme ? »

Pas plus d'une demi-livre par jour

Dans leur plaidoyer en faveur du héron et du grand cormoran, les responsables de la SEPNB entendent mettre en avant quelques notions élémentaires : « Un héron pèse entre 2 et 2,2 kg. Il ne peut pas absorber plus de deux cents à deux cent cinquante grammes de nourriture par jour. Le poisson n'est d'ailleurs pas sa seule source d'approvisionnement. Il mange aussi des grenouilles, des escargots, des petits rongeurs, des vers de terre. D'une certaine manière, le héron participe à une espèce de police sanitaire en consommant des poissons malades ou des prédateurs qui s'en prennent aux truites. Il n'a pas d'alimentation sélective ». Quant au grand cormoran, qui, lui, est exclusivement piscivore, on estime que sa capacité maximum quotidienne d'absorption serait de quatre à sept cents grammes. Le tiers, en



Le héron reste une espèce protégée.

(Photo R. Basque-SEPNB)

gros, des quantités dénoncées par les pêcheurs. « Ces derniers nous avaient habitué à plus de mesure », commente Max Jonin.

Un oiseau « territorial »

Ceci étant, on reconnaît, à la SEPNB, que les effectifs de hérons sont en expansion et que dans certaines régions de France le grand cormoran pose des problèmes sérieux aux pisciculteurs. « Mais préconiser leur destruction serait une erreur. Le héron est un oiseau territorial. Son élimination entraînerait l'arrivée massive de hérons errants qui resteraient sur place jusqu'à ce qu'un des leurs se révèle et marque son territoire. En Angleterre, on avait tué 4.600 hérons en 1989, soit 30 % de la population totale. Or, les pisciculteurs britanniques n'ont constaté aucune amélioration dans la fréquentation de leur exploitation ». La Société d'études pour la protection de la nature en Bretagne préfère de loin, au génocide héroïque ou cormoranesque, l'adoption de mesures « soft » mises en exergue par le ministère de l'Environnement.

Des précautions simples

« Lors de la création d'une pisciculture, il est impératif de ne pas choisir un site à risque, recommande, par exemple, Loïc Marion, chercheur à l'université de Rennes.

Il faut veiller à réduire au maximum l'attrait des installations : berges abruptes, hauteur d'eau suffisante, bâtiment d'exploitation au centre de la pisciculture... Sachant que le héron ne peut pas chasser dans une eau dont la profondeur excède 40 cm, sauf cas exceptionnels, la meilleure des protections consiste à maintenir en permanence une profondeur supérieure avec des berges abruptes et suffisamment élevées. Il en est de même pour les pontons et les embarcadères, afin de diminuer les postes de guet ». Et de vanter aussi l'efficacité des filets de protection, qui peuvent constituer un moyen de dissuasion qui a déjà fait ses preuves...

A. R.

(1) « Le Télégramme » du 20 février.

Le Télégramme 1.3.91

On a l'impression très nette de se répéter... d'une part, les dossiers ouverts trainent durant des années, d'autre part, les mêmes problèmes se posent et se reposent régulièrement sur les mêmes sites....

* Le traitement des déchets :

Le problème prend une importance chaque jour plus grande. Les sections s'y intéressent bien sûr à Quimper-Pays Bigouden, à Rennes, Nantes, Concarneau-Trégunc, Guidel.

Au niveau du SICOM du Sud-Est Finistère, la SEPNEB a obtenu la mise en place d'un comité de suivi indépendant, présidé par un responsable de la SEPNEB ou de l'APPSB, pour l'usine d'incinération mais aussi pour l'ensemble du traitement des déchets.

* La protection du littoral

- Actions diverses sur les dossiers des ports de la Richardais (35), Trébeurden (22), Cléder et Port Rhu (29).

- Actions dans le cadre de la révision des POS à Guidel (56), Lannion et Trégastel (22), Plougonvelin, Ploudalmézeau, Plouguerneau, Cléder, Brest (29), etc....

- Réflexion et travail sur l'application de la loi "littoral" et la définition des espaces naturels remarquables du littoral : Landunvez, Tréfléz, Plouézeoc'h, Carantec (29) dans le cadre d'une concertation avec la DDE et la DRAE, mais aussi dans les autres départements à Lannion, Guidel, St-Philibert....

- Opération "coup de poing" contre le caravanage sur la côte nord du Finistère et à Crozon (PV. et plaintes)

- Actions contre les remblais et occupations illicites du domaine public maritime : Locquéholé, Penzé, Plouhinec, Guissény....

- Protection des zones humides ~

- .Littorales : Pen en Toul et Duer-Sarzeau (56)

- . ou intérieures : St-Herblain, Goulaine (44), Gouesnou (29), Loc'h-Guidel (56)....

- Examen critique des golfs littoraux : Barnenez, St-Pabu...

- Protection des gisements de sables marins : Aber Benoît, Les Glénan....

- Protection de l'estuaire de la Loire

- Intervention pour la gestion raisonnable des palourdes du Golfe du Morbihan et de la pêche à pied en général.

- Obturation des poteaux métalliques creux du téléphone dans les régions de Rennes, Trégunc, Bannalec, Guidel...

- Protection du bocage (bassin de Rennes)

- Les routes et le paysage... (Finistère, Ille-et-Vilaine).

ACTIONS EN JUSTICE

I - NOUVEAUX DOSSIERS

- * Pollution de La Loire par hydrocarbures
Dépôts de plainte contre ELF-Aquitaine
- * Violation du P.OS. / Zone NDa de Sautron (44) : déboisement sans autorisation.
- * Caravanage sans autorisation en site classé sur le Cap de la Chèvre (Finistère)
Plainte contre X
- * Stationnement illicite de caravanes sur le littoral du Nord-Finistère, 8 dossiers / constitutions de partie civile sur P.V.
Jugement du tribunal correctionnel de Brest :
 - Partie civile recevable
 - Dommages et intérêts accordés : 1 F
 - Amendes de 500 F et obligation de remise en état des lieux
 - 5 dossiers sont en appel
- * Abattage d'arbre sans autorisation (espace boisé classé au POS)
Dépôt de plainte / Le parquet a fait une erreur en ne citant pas le prévenu et a prononcé la relaxe !
- * Comblement d'une zone humide, ND au POS/Dépôt de plainte
Le tribunal a prononcé la relaxe mais le parquet poursuit, lui-même, en appel.
- * Détention d'animaux en irrégularité avec la loi (moniteurs d'animaux itinérants)/Dépôt de plainte.
Le tribunal a jugé la plainte irrecevable. Appel
- * Lotissement aquacole de Ploubazlanec (Côtes d'Armor).
Application de la loi "littoral". Recours au T.A. contre l'autorisation de lotir.
- * P.O.S. de Lannion
Recours au T.A. de Rennes pour annulation pour absence de prise en compte de l'environnement.
- * P.O.S. de Pleumeur-Bodou
Recours au T.A. de Rennes contre une modification permettant une urbanisation littorale en espace remarquable.

II - DES NOUVELLES DES DOSSIERS ANCIENS

* Peu de nouvelles, la justice ne va pas vite...

* Le T.A. a refusé la modification du P.O.S. de Pleumeur-Bodou (22) portant atteinte à une zone humide littorale.

* La SEPNB a retiré sa plainte contre X dans le dossier dit "des cendres toxiques baladeuses" de Concarneau-Quimper car le problème global a trouvé une solution avec la mise en place d'un comité de suivi des déchets au niveau du SICOM du Sud-Est Finistère.

la Télégramme 16.1.91

Bécasses et vanneaux peuvent partir tranquillement

● RENNES (35). — A la demande de la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne dont le siège est à Brest, le tribunal administratif de Rennes a annulé les arrêtés, pris par les préfets des quatre départements, qui fixaient à la fin du mois de février 91, la date de fermeture de la chasse au gibier d'eau, au vanneau huppé et à la bécasse.

En effet, une directive de la CEE interdit la chasse des espèces migratrices pendant leur période de reproduction et pendant leur trajet de retour vers leur lieu de nidification. Or, le mois de février correspond à la période de retour de ces espèces vers leurs lieux de nidification. Déjà, les préfets qui ont eu connaissance de ces jugements,

prononcés le 3 janvier et seulement rendus publics hier, ont pris de nouveaux arrêtés pour fixer au 31 janvier la fermeture de la chasse aux espèces concernées.

L'Etat a été condamné à verser une somme de 1.500F, en remboursement des frais de procédure, au rassemblement des opposants à la chasse.

**COMMUNIQUES
DE PRESSE**

VANNEAUX, BECASSES, NE CHERCHEZ PAS LES NIDS EN FEVRIER...

La Fédération Régionale des Chasseurs de Bretagne offre 10 000 F à qui trouvera, en février, un nid de Bécasse ou de Vanneau. Ne cherchez pas, ne chassez pas cette prime !

Alors que la chasse de ces deux espèces sera fermée le 31 janvier, il y a là une incitation au dérangement d'espèces sur leurs sites de reproduction qui est très critiquable. Cette campagne des chasseurs fait suite au jugement du tribunal administratif de Rennes interdisant la chasse au gibier d'eau, dont le vanneau, et à la bécasse en février.

En février, ces espèces sont soit en migration, soit en cours d'installation sur les sites de reproduction. La bécasse, nicheur précoce, est un nicheur possible dès février en Bretagne. Le bon sens du protecteur comme celui du chasseur est bien sûr de s'interdire de déranger ou de tuer des animaux reproducteurs durant cette période.

Mitage et gaspillage Eau et rivière de Bretagne et SEPNB partent en guerre contre les zones d'activités

Le Télégramme
15.2.79

Les zones industrielles se développent la long des voies express. Pour protester contre cette évolution, MM. Max Jonin, secrétaire général de la société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB) et Raymond Léost, secrétaire général d'Eau et Rivières de Bretagne se sont rendus, hier, à l'échangeur de Kersaint-Plabennec, à proximité duquel une nouvelle zone industrielle est en cours de création.

Trop d'échangeurs et de zones

« On ne compte pas moins de six zones sur la voie express entre Kersaint et Plouédern, avec Saint-Divy, Saint-Thonan, Ploudaniel et Saint-Eloy. C'est l'exemple la plus frappant de ce phénomène qui se développe un peu partout sur les grands axes routiers bretons, aussi bien entre Auray et Vannes qu'entre Saint-Brieuc et Lamballe pour ne citer que deux exemples », explique M. Raymond Léost.

« Lorsque le plan routier breton s'est mis en place, une planification de l'aménagement des nécessaires échangeurs routiers et de leurs abords avait pourtant été faite », ajoute M. Jonin.

A l'origine les échangeurs avaient été placés à des points stratégiques. Par la suite, ils se sont multipliés, chaque commune souhaitant avoir un accès direct à la quatre voies.

Cette multiplication des échangeurs constitue pour eux une première dérive. Par la suite, le développement des zones d'activités s'est effectué le long de la route et non pas en profondeur. Enfin, les zones d'activités se sont multipliées à partir de chaque échan-

gaur, chaque commune développant sa propre stratégie, en privilégiant la politique du chacun pour soi.

« Ces phénomènes constituent une atteinte à l'environnement, par un nouveau mitage des paysages, apparemment réalisé hors de toutes contraintes d'aménagements raisonnés et de protection de l'espace. Le développement linéaire des installations qui recherchant le long de la route un effet publicitaire de vitrine est des plus regrettables tant pour la qualité du paysage que pour la sécurité des automobilistes », souligne M. Jonin qui ajoute : « C'est un gaspillage de l'espace rural, il s'agit souvent de bonnes terres agricoles et les aménagements pour l'extension des réseaux d'eau, d'électricité, de téléphone et d'assainissement sont coûteux. Sans oublier le problème de traitement des effluents qui n'est pas toujours assuré, alors que nous sommes dans la zone des sources des abers. C'est enfin un gaspillage économique, ces zones ne sont pas créatrices d'emplois, elles ne produisant que des déplacements d'activités dans un contexte malsain de rivalités entre communes qui n'hésitent pas à modifier leurs POS (plan d'occupation des sols), sur fond de taxes professionnelles et d'avantages divers ».

Les deux associations, soucieuses de la qualité des paysages de Bretagne dénoncent ces vues à court terme et demandent qu'un aménagement plus cohérent et plus économe de l'espace soit planifié, à l'échelle départementale et régionale, aux abords des voies express. Un courrier a été adressé en ce sens au préfet et au président du conseil général.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Zones d'activités : Halte au mitage et au gaspillage

Lorsque le plan routier breton s'est mis en place, une planification de l'aménagement des nécessaires échangeurs routiers et de leurs abords avait été faite.

Depuis quelques années, nous assistons à une augmentation progressive du nombre d'échangeurs, chaque commune voulant son accès à la route express. Aujourd'hui, nous observons la suite logique de cette dérive : la multiplication des zones d'activités, chaque commune installant la sienne. C'est une atteinte à l'environnement, par un nouveau mitage des paysages apparemment réalisé hors de toutes contraintes d'aménagements raisonné et de protection de l'espace.

On assiste à un développement linéaire des installations qui recherchent le long de la route un effet publicitaire de vitrine des plus regrettables tant pour la qualité du paysage que pour la sécurité des automobilistes.

C'est également un gaspillage critiquable de l'espace rural (souvent de bonnes terres agricoles) et des fonds nécessaires à ces aménagements coûteux qui nécessitent l'extension des réseaux d'eau, d'électricité, de téléphone, d'assainissement.

C'est enfin un gaspillage économique car ces zones d'activités ne sont, dans la plupart des cas, non créatrices d'activités ou d'emplois, ne produisant que des déplacements d'activités dans un contexte malsain de rivalités entre communes sur fond de taxes professionnelles et d'avantages divers.

La SEPNEB, soucieuse de la qualité des paysages de Bretagne, demande qu'un aménagement plus cohérent et plus économe de l'espace soit planifié à l'échelle départementale et régionale aux abords des voies express.

5/3/91

Pollution agricole : *Le Télégramme* le cri d'alarme de la SEPNB *5.4.91*

« Le 14 mars, écrit le SEPNB dans un communiqué, le ministre de l'Environnement évoque une taxe sur l'eau payée par le consommateur pour financer une agriculture plus « écologique ». Malgré le caractère pour le moins surprenant de cette proposition, il n'y a pas eu de réaction. Le 20 mars, le ministre propose une taxe pour les agriculteurs gros pollueurs, ce qui, à priori, n'a rien d'extravagant et c'est aussitôt une violente réaction des syndicats agricoles qui, comme toujours, refusent toute contrainte.

« Quand cessera le terrorisme exercé par les responsables agricoles sur toute une population, sur tout un pays ?, se demande la SEPNB pour qui (...) « l'agriculture moderne n'est plus en équilibre avec son environnement naturel qui n'est plus aujourd'hui qu'un support à des activités agricoles relevant plus de l'industrie que du jardinage d'autrefois. »

« Notre société n'accepte pas la

pollution des usines, poursuit l'association, elle ne peut pas plus accepter celle des villes ou celles du monde agricole (...).

« Il est indispensable de réduire de manière drastique la pollution à la source... Or, en 1990, 56 élevages de porcs ont été autorisés à s'étendre pour le seul Finistère, soit près de 32.000 animaux supplémentaires tandis qu'en 1991, déjà une vingtaine d'extension est autorisée. De qui se moque-t-on ? La profession peut-elle être crédible lorsqu'elle refuse d'adapter les anciens élevages à l'indispensable réglementation d'aujourd'hui ?

« La situation, tant sur le plan de la pollution que sur celui des difficultés du monde agricole, doit être examinée avec plus de responsabilité, dans l'intérêt général des populations, conclut la SEPNB, qui apporte son total soutien au ministre de l'Environnement, pour la mise en place d'une politique volontariste pour la protection de l'eau. »

SEPNB : réglementer les élevages de porcs

« Quand cessera le terrorisme exercé par les responsables agricoles ? ». La Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB) dénonce les réactions d'hostilité du syndicalisme agricole au principe d'une taxe sur les gros pollueurs. L'association écologiste ajoute : « La profession agricole peut-elle être crédible lorsqu'elle refuse d'adapter les anciens élevages à l'indispensable réglementation d'aujourd'hui ? La situation doit être examinée avec plus de responsabilité, dans l'intérêt général des populations ».

OF 12.4.91

LE TERRORISME PAYSAN DOIT CESSER....

Le 14 mars, le Ministre de l'Environnement évoque une taxe sur l'eau payée par le consommateur pour financer une agriculture plus "écologique". Malgré le caractère pour le moins surprenant de cette proposition, il n'y a pas eu de réaction. Le 20 mars, le ministre propose une taxe pour les agriculteurs gros pollueurs, ce qui, a priori, n'a rien d'extravagant et c'est aussitôt une violente réaction des syndicats agricoles qui, comme toujours, refusent toute contrainte.

Quand cessera le terrorisme exercé par les responsables agricoles sur toute une population, sur tout un pays ?

Il est aujourd'hui une évidence pour tous que l'agriculture intensive entraîne des pollutions importantes (nitrates, produits phytosanitaires, métaux lourds,...) et que ce niveau de pollution est devenu insupportable pour l'environnement. L'eau n'est plus potable, les sols sont détériorés, la qualité des produits n'est plus évidente, le système est hyperfragilisé et, au bout, l'homme s'interroge. Ne pas admettre cette faillite est un aveuglement coupable. L'heure n'est pas au corporatisme mais à la réaction pour le monde agricole qui ne doit de vivre que par l'effort collectif consenti par le pays depuis très longtemps. L'agriculture moderne n'est plus en équilibre avec son environnement naturel qui n'est plus aujourd'hui qu'un support à des activités agricoles relevant plus de l'industrie que du jardinage d'autrefois.

Notre société n'accepte pas la pollution des usines, elle ne peut pas plus accepter celle des villes ou celles du monde agricole.

Les bonnes intentions ne suffisent plus chez des responsables agricoles qui refusent de voir la réalité en face depuis plus de dix ans. Aujourd'hui, les avancées doivent être significatives. Il est indispensable de réduire de manière drastique la pollution à la source... or, en 1990, 56 élevages de porcs ont été autorisés à s'étendre pour le seul Finistère soit près de 32 000 animaux supplémentaires (OF. du 9.02.91), tandis que depuis 1991, déjà une vingtaine d'extension est autorisée, de qui se moque-t-on ? La profession peut-elle être crédible lorsqu'elle refuse d'adapter les anciens élevages à l'indispensable réglementation d'aujourd'hui ?

La situation, tant sur le plan de la pollution que sur celui des difficultés du monde agricole, doit être examinée avec plus de responsabilité, dans l'intérêt général des populations.

La stratégie terroriste des organisations agricoles devient insupportable et sert probablement plus les intérêts du lobby agro-industriel que ceux des agriculteurs.

La SEPNB apporte son total soutien au Ministre de l'Environnement pour la mise en place d'une politique volontariste pour la protection de l'eau.

**Jean
SALAUN
SEPNB**
(Société pour
l'étude et la
protection
de la nature
en Bretagne)



« Au moment où se déroule une énorme campagne de propagande du lobby agro-industriel, mais aussi des élus sur le programme Bretagne Eau Pure, notre inquiétude ne cesse de grandir.

« Aujourd'hui nous pensons que nous allons à la catastrophe.

« Il suffit de lire la conclusion du document « Qualité des eaux distribuées dans le Finistère » (DDASS 1989) pour s'en rendre compte :

« En terme de politique d'alimentation en eau potable les probabilités d'augmentation au cours des prochaines années peuvent être énoncées ainsi : de nouvelles unités de distribution d'eau vont dépasser le seuil réglementaire de 50 mg/l, et des mélanges d'eau efficaces aujourd'hui vont devenir inopérants ».

« De plus, le Conseil départemental d'hygiène chargé d'instruire les dossiers sur les installations classées (ex : porcheries)

n'est qu'une chambre d'enregistrement.

« Nous ne souhaitons pas la mort de l'agriculture comme certains ont plaisir à le faire entendre, mais simplement une prise en compte du problème tel qu'il se pose.

« En 89 le bilan global de fertilisation était d'environ 107 000 tonnes d'azote (240kg/Ha) soit en 20 ans une augmentation de 50%. Il faut donc agir vite et commencer dès maintenant.

« Seul le traitement des excédents nous paraît dans un premier temps être la mesure efficace, y compris ceux provenant des élevages autorisés jusqu'au début 1991. Cela impliquera un financement de l'Etat avec cependant la perception de taxe à la pollution et la recherche de marchés pour le produit de traitement. Ensuite il faudra bâtir une agriculture plus respectueuse de son environnement.

Le Télégramme
4.6.91

Page 4
TOUTES ÉDITIONS

Au moment où se déroule une énorme campagne de communication, ou plus exactement de propagande, du lobby agro-industriel, mais aussi des élus, sur le programme Bretagne Eau Pure, notre inquiétude ne cesse de grandir.

En effet, cette publicité par ses grandes affiches veut faire croire à la population que la lutte est engagée contre la pollution des eaux.

Notre analyse est totalement différente et nous pensons que nous allons à la catastrophe car aujourd'hui pratiquement rien n'est fait.

Il suffit de lire la conclusion du document : "Qualité des Eaux distribuées dans le Finistère"(DDASS) pour s'en rendre compte.

En 1989, il était écrit "en terme de politique d'alimentation en eau potable, les probabilités d'augmentation au cours des prochaines années peuvent être énoncées de la manière suivante :

- de nouvelles unités de distribution d'eau vont dépasser le seuil réglementaire de 50 mg/l.
- des mélanges d'eau, efficaces aujourd'hui, vont devenir inopérants.

En 1990, les principales conclusions du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation ne sont que confirmation de ces perspectives. Tout au plus, on peut y ajouter une observation optimiste : l'espoir que les expérimentations en cours débouchent à terme de quelques années sur des solutions opérationnelles de traitement des excédents de déjections animales, et deux autres pessimistes : d'une part peu de volontés se manifestent pour mettre en place une véritable protection des points de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine ; d'autre part, les actions de sensibilisation à la fertilisation raisonnée semblent pour l'instant très peu suivies d'effets sur le terrain".

On peut voir, par ailleurs, dans des publications récentes d'une grande coopérative agricole l'incitation à consommer des engrais en surplus du lisier pour une surfertilisation. C'est ainsi qu'il est préconisé d'employer du lisier + 600 kg de 14-8-20 (Nitrate-Phosphore-Potasse) puis 250 kg à 300 kg à l'hectare d'ammonitrate, ce qui représente 351 kg d'azote à l'hectare, cela pour une culture de colza-oléagineux. Pour les céréales, ces mêmes messages techniques recommandent, après avoir épandu du lisier, de compléter la fertilisation par 200 kg d'ammonitrate soit 267 kg d'azote à l'hectare.

L'arrêté préfectoral de juillet 1989 n'autorise pourtant que 200 kg d'azote, culture par culture, et de récentes études menées par la chambre d'agriculture sur les secteurs de Morlaix-Gouézec montrent que pour un apport de 150 unités d'azote, 57 unités en moyenne ne sont pas utilisées et vont donc se transformer en nitrates et polluer la nappe phréatique ou les eaux de surface.

Que dire du phosphore dont l'excédent dans le sol est énorme alors que l'on continue allégrement à alimenter ce stock. Le relargage du phosphore contribue pour une large part à l'eutrophisation des eaux douces et en particulier des eaux captives et bientôt toutes nos réserves seront victimes d'une eutrophisation, et le traitement de l'eau potable devenant alors de plus en plus difficile. Il n'existe pourtant aucune réglementation concernant le paramètre phosphore. On peut donc imaginer une élimination

prochaine de l'azote des lisiers, alors que l'on continuerait à se débarrasser du phosphore sans aucune contrainte réglementaire.

Le conseil départemental d'hygiène est, selon l'article 1 du règlement intérieur et conformément à l'article 776 du code de la santé publique, consulté sur toutes les questions intéressant la santé publique et la protection sanitaire de l'environnement et selon l'article 8, son secrétariat :

- doit présenter chaque année un rapport d'activité mentionnant le nombre des affaires traitées pour chaque catégorie de dossiers,
- doit informer des suites qui ont été données aux délibérations du conseil
- doit faire le point sur les travaux du conseil supérieur d'hygiène publique de France.

Hélas, rien de tout cela n'est fait, ce conseil n'est qu'une chambre d'enregistrement des dossiers. Par exemple, quelque soit le type d'installation d'élevage hors-sol et la procédure administrative réglementaire, le préfet dans ses arrêtés préfectoraux se base toujours sur les contraintes minimales bien qu'il ait la possibilité de contraintes différentes adaptées aux situations et aux problèmes de pollution. Le conseil départemental d'hygiène se satisfait de ce fonctionnement, ne cherchant jamais à émettre un avis sur d'autres bases.

Jamais, il n'est discuté de la continuité dans la dégradation de la qualité de l'eau, de la mise en place des périmètres de protection autour des prélèvements, etc.

Les avancées, si avancées il y a, ne viennent que de la sensibilité éventuelle aux problèmes d'environnement du fonctionnaire chargé de la présentation du dossier. C'est ainsi qu'il peut être demandé l'analyse régulière des terres d'épandage et de l'eau au voisinage ou même de ne pas épandre le samedi pour respecter le droit des tiers... Je me pose la question de savoir si le droit des tiers n'est concerné que par les nuisances olfactives et si ce n'est pas aussi le droit de tous que la ressource en eau soit globalement protégée.

Le problème de fond, qui est l'hygiène publique, est délaissé, par contre, il est fréquent de voir demander la plantation d'une haie autour de l'élevage pour une meilleure prise en compte de l'environnement.

La couverture des fosses à lisier n'est pas exigée par la réglementation aujourd'hui. C'est sans doute pour pourvoir la subventionner demain comme le propose le programme Bretagne Eau Pure, ou le conseil général pour les fosses existantes.

Quand arrêtera-t-on de subir la pression du lobby agricole et de leurrer la population par des mesures qui ne compenseront même pas l'augmentation de la pollution azotée ou phosphorée résultant de l'ouverture ou de l'extension de nouveaux élevages.

D'autres éléments s'ajoutent désormais à la panoplie des polluants : les pesticides. Des analyses relativement récentes ont montré que la contamination chimique des eaux était réelle, en particulier par l'atrazine. 92 % des échantillons d'eau brute analysés dépassaient les normes CEE pour l'eau potable et certains étaient aussi supérieurs à la norme OMS pour l'eau potable (sources Préfecture de Région).

Nous ne souhaitons pas la mort de l'agriculture comme certains ont plaisir à le faire entendre mais simplement une prise en compte du problème tel qu'il se pose.

En 1989, il y avait en Finistère plus de 2 millions de place de porcs, 25 millions de places de volailles et 612 000 places de bovins.

Le bilan global de fertilisation était environ de 107 000 tonnes d'azote (240 kg/ha) soit en 20 ans une augmentation de 50 %. La fertilisation phosphatée est de 57 000 tonnes (135 kg/ha) soit environ 55 kg/ha d'excédent.

Depuis, le cheptel n'a cessé d'augmenter. Il n'est donc plus question de se gargariser d'intentions, il faut agir et vite car même en commençant aujourd'hui, l'augmentation du taux de nitrates continuera à se faire durant 10 ou 15 ans.

Seul le traitement des excédents nous paraît dans un premier temps être la mesure efficace, y compris ceux provenant des élevages autorisés jusqu'au début 1991. Mais il impose des contraintes financières et réglementations importantes.

Car il est bien sûr évident que tous les élevages ayant un excédent de fertilisation devront être réglementairement concernés par le traitement :

- financement état avec cependant perception de taxe à la pollution.
- recherche de marchés pour le produit du traitement.

Dans un second temps, une agriculture plus respectueuse de son environnement.

C'est vital pour la région, sinon le tourisme sera freiné, les produits agricoles deviendront invendables.

Jean SALAUN

31 mai 1991



Max JONIN Inventer un modèle

L'image communément admise de la Bretagne est celle d'une région dont l'environnement reste préservé. Image trompeuse ! Le littoral breton est plus urbanisé que le littoral méditerranéen. En Bretagne on ne trouve que 6% du littoral offrant des espaces libres sur au moins deux kilomètres de long et cinq cents mètres de profondeur... alors que la côte méditerranéenne en conserve 12%.

Ces chiffres permettent de mieux situer l'équilibre à rechercher. Si l'on veut maintenir à la Bretagne son identité, ses ressources naturelles, son attrait touristique, il est indispensable de préserver ses derniers grands espaces libres, ses derniers paysages authentiques susceptibles de procurer l'émotion au visiteur.

Il est possible de tirer profit de ces richesses, mais pas n'importe comment. Bétonner les rivages c'est porter atteinte au patrimoine, miner les espérances d'un tourisme qui n'aurait plus à vendre qu'une fausse image de

la région. Rechercher les profits immédiats pour les entreprises ou les communes c'est manquer de réflexion politique.

La valorisation ne doit pas viser le profit immédiat mais oeuvrer pour le long terme. Il faut se garder d'appliquer les schémas qui ne font plus recettes ailleurs et inventer un modèle permettant un équilibre entre la pression touristique et le paysage traditionnel. Renforcer les structures déjà réalisées, centrer les équipements sur le bâti existant, restaurer les sites dégradés, concevoir des aménagements légers ou mobiles, animer, inciter à la découverte, privilégier la qualité et l'authenticité peuvent être les lignes directrices d'une politique régionale de valorisation d'un patrimoine naturel remarquable.

Max JONIN

*Secrétaire général
de la Société
pour l'étude et la protection
de la nature en Bretagne
(SEPNB).*

Le Télégramme
18.6.91

Page 4
TOUTES ÉDITIONS

La Bretagne n'hésite pas à afficher, depuis quelques temps, son patrimoine naturel comme image de l'identité régionale qu'elle semble découvrir et comme ressource qu'elle veut valoriser. Au moment où chacun se réclame de l'écologie, où l'environnement est évoqué à tous propos, où la protection de la nature est accommodée à toutes les sauces, faut-il comprendre la reconnaissance -enfin- du patrimoine naturel et de l'intérêt général de sa sauvegarde ? Ce serait sans doute aller un peu vite et être bien naïf ! Gageons que si demain, dans une campagne, un bulldozer, bouscule une croix de chemin en kersanton sculpté, très vite une émotion collective mobilisera les bonnes âmes de la commune, avec juste raison, pour s'indigner, réclamer et obtenir réparation, mais que si, dans le même temps, le même engin destructeur recouvre de terre, cailloux et gravats quelque roselière, dans une anse littorale, personne ne trouvera rien à redire, si ce n'est quelque original aussitôt cataloguer comme "écolo intégriste". Il faut dire que depuis plus d'un siècle que nous répertorions, classons et protégeons châteaux, croix et chapelles, la notion de patrimoine architectural et culturel s'est progressivement ancrée dans nos consciences collective et individuelles. Le patrimoine historique, le patrimoine culturel font partie de notre culture commune. La notion de patrimoine naturel semble plus floue dans les esprits et sans aucun doute moins naturellement admise. Il est vrai -pour rechercher une explication et surtout pas une excuse- que la loi sur la protection de la nature ne date que de... 1976. Même si, dans son article 1er, elle affirme que "la protection de la nature est d'intérêt général", quinze années ne sont, à l'évidence, pas suffisantes pour l'inscrire dans nos habitudes, nos pensées, nos réflexes.

Cela dit, il semble admis que dans les images de la Bretagne que l'on peut avoir, ici et là, il y a celle d'une région dont l'environnement est préservé : des landes à perte de vue et un littoral sauvage. Image trompeuse ! Le littoral breton est plus urbanisé que le littoral méditerranéen. Voilà de quoi surprendre. Peu de fortes concentrations certes, mais un mitage de l'espace pour 70 % de la côte. En Bretagne, on ne trouve que 6 % du littoral offrant des espaces naturels libres sur au moins 2 kilomètres de long et 500 mètres de profondeur... alors que la côte méditerranéenne en offre 12 % (1). Ces chiffres permettent de mieux situer l'équilibre difficile qu'il faut à tout prix rechercher entre l'aménagement de l'espace et la protection du patrimoine. Si l'on veut maintenir à la Bretagne son identité, ses ressources naturelles, et son attrait touristique, il est indispensable de préserver ses derniers grands espaces naturels libres, ses derniers paysages authentiques susceptibles de procurer l'émotion du visiteur. Dans ce contexte, la valorisation devient un exercice délicat et difficile. Sans aucun doute, il est possible de mettre en valeur ces richesses naturelles et d'en tirer profit, mais pas n'importe comment. S'il s'agit d'offrir de nouveaux espaces aux aménageurs pour bétonner les rivages sous couvert d'équipements structurants, c'est porter atteinte au patrimoine et, à terme, miner les espérances d'un tourisme qui n'aurait plus à vendre qu'une image trompeuse d'une région défigurée. S'il s'agit, dans une période économique difficile, de rechercher des profits immédiats pour les entreprises ou les communes, c'est un manque de réflexion politique coupable. C'est ainsi que l'on doit condamner les ports de plaisance lourds, images atypiques d'un littoral à fortes marées, les golfs et autres équipements touristiques sur les sites sensibles, de même que les péages sur les routes littorales. Autant que faire se peut, la nature

(1) Données officielles 1976/SEATL

doit rester naturelle et le tourisme qui souhaite la valoriser doit se garder de l'équiper, de l'aménager, de l'artificialiser. Le visiteur qui, souvent de fort loin, vient au Cap Fréhel, y vient pour prendre "un bain de nature sauvage", pour l'émotion éprouvée devant un grand paysage.

Ce n'est sûrement pas pour tomber sur une barrière et un péage, un belvédère maçonné et une cafétéria....

La valorisation du patrimoine naturel est indissociable de sa protection et de sa gestion. Si l'on souhaite développer durablement un tourisme de nature en Bretagne, il faudrait se garder d'appliquer les schémas qui ne font plus recettes ailleurs et inventer un modèle permettant un équilibre entre la pression touristique et le paysage traditionnel. L'option zéro doit être un choix possible dans l'aménagement du territoire. Renforcer les structures déjà réalisées, centrer les équipements sur le bâti existant, restaurer les sites dégradés, concevoir des aménagements légers voire mobiles, développer l'animation, les produits de découvertes, donner aux visiteurs la possibilité d'une liberté dans l'espace, privilégier la qualité et l'authenticité peuvent être les lignes directrices d'une politique régionale de valorisation d'un patrimoine naturel remarquable.

La valorisation ne doit pas être le profit immédiat pour certains mais la mise en valeur pour le long terme dans l'intérêt général.

Max JONIN
04.06.1991

L'aquaculture a plus d'un siècle.

Depuis une vingtaine d'année, son développement a été considérable particulièrement au plan de la recherche et grâce à des subventions importantes.

Aujourd'hui, on peut dire que nous avons une bonne connaissance scientifique pour une quinzaine d'espèces ainsi qu'une bonne maîtrise technique de l'élevage.

Il devient aussi possible de prendre des risques économiques, notamment pour des groupes financiers, et déjà nous voyons apparaître divers projets plus ou moins importants sur le littoral breton.

Une réflexion est nécessaire pour en mesurer les enjeux.

Au plan économique, l'expérience acquise montre, qu'en dehors de la conchyliculture traditionnelle (huître, moules, palourdes⁽¹⁾), les petites fermes aquacoles et l'aquaculture extensive rencontrent de gros problèmes de rentabilité. Ainsi, notamment en raison des investissements importants nécessaires et donc des risques financiers, des concentrations, les gros élevages, c'est-à-dire une aquaculture intensive, s'imposeront. Des spécialistes ont d'ailleurs déjà affirmé que "l'aquaculture sera industrielle ou ne sera pas".

Dès lors, il faut bien comprendre que les éventuelles fermes aquacoles de demain seront "les élevages hors mer", équivalant des élevages hors sol actuels de nos fermes terrestres dont nous connaissons et subissons les conséquences de l'impact sur l'environnement.

Ne soyons pas naïfs en imaginant que ces fermes aquacoles n'auraient qu'un impact négligeable sur l'environnement marin. Des siècles de croyance dans les capacités infinies d'épuration de la nature et de l'eau nous ont conduit dans la situation actuelle, ayons la sagesse de ne pas répéter l'erreur en croyant que la mer pourra à l'infini absorber sans dommages nos rejets et déchets, même si ceux-ci sont issus de culture d'espèces marines..

Il est cependant encore difficile de mesurer l'impact de cette aquaculture nouvelle sur le milieu marin. Nous noterons cependant que l'aquaculture intensive présente toutes les caractéristiques des élevages productivistes, à savoir :

- injections d'hormones pour favoriser la maturation sexuelle.
- fertilisation du milieu naturel pour améliorer la productivité végétale des sites.
- apport de nourriture exogène complémentaire
- utilisation d'antibiotiques (inévitables en élevage concentrationnaire) qui restent fixés dans la chair et dont certains pourraient être toxiques pour l'homme (tétracycline, chloramphénicol).

(1) En ce qui concerne la palourde, l'aquaculture concerne une espèce exotique, ce qui, de fait, ne représente pas une culture traditionnelle au sens strict.

- rejets importants très riches en ammoniacque et en phosphates (excréments des animaux) et bien sûr en germes bactériens. A titre de comparaison, un élevage intensif de 500 tonnes/an de bar serait équivalent à la pollution organique de 15 000 habitants.

Il convient d'ajouter que pour ses sites potentiels, l'aquaculture représente dans l'aménagement du littoral une certaine incompatibilité avec des objectifs de protection des secteurs naturels sensibles et du tourisme de nature.

De ces considérations, la SEPNE :

- ne peut croire, pour l'avenir, qu'en une aquaculture écologique, c'est-à-dire en l'élevage rentable des seuls herbivores (ormeaux, oursin) et des filtreurs (coquillages),... encore faudra-t-il savoir leur conserver un milieu littoral de qualité ! Une telle activité peut être adaptée à des milieux naturels d'une grande richesse écologique, autrefois façonnée par l'homme, et dont la protection est nécessaire.

- attire l'attention sur les énormes dangers écologiques et économiques que constituent les pratiques consistant à importer "clés en mains" des espèces exotiques considérées comme plus rentables en terme économique nous évitant ainsi d'effectuer de longues et coûteuses recherches sur les espèces indigènes. Les grosses difficultés rencontrées dans divers types de conchyliculture (ostréiculture, vénériculture) depuis l'introduction des huîtres japonaises et des palourdes pacifiques... devraient inciter à une prudence extrême. Ne pas oublier le cas des algues.

- doute de la rentabilité économique à terme des élevages intensifs hors subventions et craint que le mirage d'une aquaculture nouvelle créatrice d'emplois, avenir de l'économie bretonne soit vite dissipé.

- insiste sur les pollutions engendrées par les élevages hors mer qu'il n'est pas concevable de rejeter simplement dans le milieu marin, et souhaite une législation internationale adaptée.

- rappelle que le poisson produit hors mer n'est pas un meilleur produit que le cochon produit hors sol et que l'usage d'antibiotiques doit inquiéter le consommateur.

- rappelle que la mer sait naturellement produire du poisson et des coquillages sans que cela coûte le moindre centime. Cela permet une activité économique qui est la pêche. L'avenir de l'exploitation de potentialités de la mer ne serait-il pas dans la bonne gestion des ressources et dans la protection des milieux marins littoraux ?

30.6.91

Diffusion :

- Médias

- FFSPN

- Présidents des conseils généraux, conseils régionaux, C.E.S., Ministère de l'Environnement et Ministère de la mer, Chambres de Commerce, Conservatoire du Littoral, IFREMER, Ministère de l'Agriculture (Direction Générale de l'Alimentation).



186, rue Anatole-France
B.P. 32 - 29276 BREST Cedex
Tél. 98.49.07.18

- SECTION CONCARNEAU-TREGUNC

Communiqué de presse

15 juillet 1991

Objet : ROSPORDEN

En mettant en place un observatoire de l'eau, le Conseil Général du Finistère a montré sa volonté d'améliorer la qualité de l'eau potable dans le département. Cette structure se propose d'aider les communes qui prendraient des mesures de protection dans le périmètre de captage de leurs eaux. La municipalité de Melgven s'est engagée dans cette voie. La SEPNB soutient cette démarche en espérant qu'elle servira d'exemple à de nombreuses autres communes du Finistère.

La décision de la municipalité de Rosporden d'autoriser l'implantation d'une unité industrielle dans le périmètre de protection des zones de captage des eaux de la commune de Melgven est de mesure à réduire à néant l'action engagée par la municipalité de Melgven ainsi que le fait apparaître le rapport de Monsieur THONON, géologue agréé. Même si le projet initial, une plate-forme d'expédition, semble n'avoir que peu d'impact sur la qualité des eaux d'infiltration de la zone concernée un examen plus approfondi du dossier révèle que des extensions industrielles nettement plus polluantes sont envisagées.

La SEPNB ne comprend pas que le maire de Rosporden qui, comme conseiller général du Finistère, prend parti pour protéger la qualité de l'eau dans le département, consent à la laisser se détériorer dans son environnement immédiat.

Si l'extension d'une entreprise est tout à fait légitime, celle-ci doit se faire sur des terrains situés hors des zones sensibles. Les municipalités des communes limitrophes doivent faire taire leurs rivalités économiques pour se concerter et trouver des solutions intercommunales qui marient l'intérêt écologique à l'intérêt économique.

Reconnue d'Utilité Publique
Agrément au titre de la loi sur la Protection de la Nature
Agrément auprès de la Jeunesse et des Sports
Adhérent à la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature
Siège social : Faculté des Sciences, Brest
C.C.P. 1361-60 X Rennes

Je comprends sans peine que les thèmes de réflexion proposés par le colloque "Golf et environnement" ["Un conflit, pourquoi faire ?", "le golf, nouveau facteur de pollution ?", "Le golf, élément de dégradation du patrimoine ?"...] surprennent, voire choquent les golfeurs, amateurs de longs parcours sportifs dans un cadre qu'ils jugent, avec raison, de qualité. Mais si ces questions sont volontairement provocatrices, elles n'en cachent pas moins une certaine réalité -qu'il faut appréhender sans passion. Si les golfeurs se sentent spontanément amoureux et défenseurs de la nature, qu'ils sachent que les chasseurs se considèrent aussi comme tels, de même que les amateurs de sports motorisés tout terrain... Ce n'est pas si simple.

D'abord, il faut bien s'entendre sur deux points. D'une part, nous savons tous qu'il n'y a pratiquement pas, dans nos pays, de vraie nature et que nous nous accordons à donner le nom de nature à des milieux et à des paysages résultant d'un équilibre séculaire entre l'homme et son environnement. D'autre part, le golf n'est pas simplement, comme nous le dit l'encyclopédie, un "sport consistant à envoyer une balle à l'aide de cannes dans les trous successifs d'un vaste terrain". Un golf est un équipement sportif sophistiqué qui se construit et qui s'entretient selon des caractéristiques bien précises. Bien que vert et constitué de matériaux naturels, il n'en demeure pas moins artificiel. Sa réalisation et sa gestion ont nécessairement un impact sur l'environnement qu'il convient d'examiner sereinement.

La bonne façon pour ce faire n'est certainement pas d'un côté d'agiter l'étendard alarmiste de la pollution et de l'autre celui démagogique de la désinformation. Ne recommençons pas -toutes proportions gardées- la guerre de tranchée qui a opposé pendant vingt ans le monde agricole (professionnels et administration) et écologistes, et retardé d'autant la reconnaissance d'une activité polluant gravement l'environnement et retardé plus encore la recherche et la mise en oeuvre de solutions. Il me semble nécessaire d'être raisonnables et responsables. Oui, le golf utilise des produits nocifs à l'environnement et potentiellement dangereux. Oui, le golf est consommateur d'eau en quantité notable. Oui, le golf est consommateur d'espaces de nature et, dans l'aménagement du territoire, convoite souvent des milieux naturels ou des sites de qualité. Cela dit que faire et comment ?

Les associations de protection de la nature ne sont pas résolues à partir en guerre contre le développement des golfs, mais devant la multiplication actuelle des projets, il y a risque de dérive et, comme c'est leur rôle, elles alarment, elles informent et souhaitent participer dans l'intérêt général de la protection de la nature. En ce qui concerne les engrais, un green n'a rien à envier à un champ de maïs... même si, certes, les fairways et les roughs compensent si l'on rapporte les quantités déversées à la superficie totale du golf ! Mais dans quel milieu ces engrais sont-ils introduits ? Ne viennent-ils pas s'ajouter à d'autres dans un environnement déjà saturé ? On entend, ici et là, que les produits phytosanitaires, les pesticides sont "peu utilisés", "peu toxiques"... méfions-nous. Ces produits sont souvent des "biocides" qui tuent le vivant. Ils sont capables de s'accumuler dans les tissus et les chaînes alimentaires et peuvent donc

se révéler très écotoxiques. Il n'y a pas de petites doses et rien n'est dérisoire. Des analyses difficiles et coûteuses révèlent aujourd'hui des quantités de pesticides dans les eaux au-delà des seuils acceptables... et nous ne savons pas les traiter ! Ce qui doit nous guider, c'est l'évidence que la nature n'en peut plus de nos pollutions grandes ou petites, que les capacités naturelles d'épuration sont presque partout dépassées et que notre responsabilité appelle à la prudence et à la vigilance.

En pratique, que souhaitons-nous ?

D'abord que les golfs soient considérés comme des équipements sportifs ou touristiques nécessitant une étude d'impact véritable, c'est-à-dire celle admise par tous comme préalable et pouvant éventuellement être négative. Elle examinera les problèmes de sites, de milieux naturels, d'eau, de pollution. Ensuite, chaque projet sera différent dans son impact sur l'environnement, selon qu'il concerne un ancien champ de maïs, une lande littorale, un espace dégradé à reconquérir, une pelouse de montagne, une friche agricole...

Donc "Golf et environnement" ce n'est pas nécessairement un conflit potentiel si les partenaires sont sérieux, raisonnables et motivés par l'article 1er de la loi de juillet 1976 qui veut que la protection de la nature soit d'intérêt général et qu'il appartient à chacun d'y veiller.

Max JONIN
Société Pour l'Etude et la
Protection de la Nature en Bretagne
France Nature Environnement

COMMUNIQUE DE PRESSE - 18 SEPTEMBRE 1991

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE CHASSE SOUS-MARINE

Les médias se font l'écho d'une préparation de cette compétition dans un contexte de concertation notamment avec les associations de protection de l'environnement. La SEPNE tient à faire savoir qu'elle n'a en aucune façon apporté sa participation à cette organisation et qu'elle se montre radicalement opposée au principe même d'une compétition de chasse sous-marine, dont l'esprit est à l'opposé d'une protection de la nature bien comprise.

1- LA SEPNB ET LA CHASSE

La chasse s'est écartée de la prédation naturelle sur les points fondamentaux suivants :

- elle ne correspond plus à une nécessité vitale , mais constitue une activité de loisir prélevant à son avantage une part des populations d'animaux sauvages
- le nombre des chasseurs et les moyens modernes de tir et déplacement qui amplifient l'efficacité de la prédation .
- la possibilité de tuer jusqu'à la dernière proie sans risquer de mourir de faim , alors que le prédateur naturel devra adapter ses propres effectifs à ceux de ses proies .

Ce constat explique l'absolue nécessité d'une réglementation de la chasse allant au delà du simple partage d'un bien ou d'activités entre usagers , et prenant en compte une véritable limitation pour assurer le maintien de populations d'animaux sauvages (et non pas semi-domestiques relâchés chaque saison) aussi importantes que possible ou permettre l'accroissement de celle-ci chaque fois que les capacités des milieux le permettent .

Le maintien des populations n'est compatible avec la pratique de la chasse que si cette dernière se limite à prélever au maximum les fruits d'une saison sans attaquer le capital que représentent les reproducteurs potentiels de la saison suivante.

La mortalité par la chasse pendant l'automne et le début de l'hiver s'applique sur des populations d'oiseaux pour lesquelles la période hivernale est critique avec une forte mortalité naturelle . De ce fait , l'impact de la chasse reste acceptable . Au-delà de cette période , c'est-à-dire selon les années à partir du début ou de la fin du mois de janvier , la pression de la chasse s'ajoutera à la mortalité naturelle , s'exerçant sur des populations ayant résisté à la sélection naturelle de la période critique et diminuera ainsi d'autant les effectifs aptes à se reproduire le printemps suivant . L'impact devient inacceptable car dans ces conditions la chasse atteint le capital cynégétique , ne se contentant plus d'en prélever les produits .

En fermant la chasse au gibier de plaine dans les premières décades de janvier , les chasseurs de gibier de plaine respectent ce principe écologique. Par contre les chasseurs de gibiers d'eau qui veulent maintenir la chasse jusqu'en février , exploitent des populations se reproduisant pour l'essentiel en Europe septentrionale et profitent , pour le moins , des efforts de protection consentis dans ces pays , voire les mettent en péril .

En conclusion , pour la SEPNE , la chasse n'est compatible avec la protection de la nature et de la faune sauvage que si elle respecte les conditions ci-après :

- une pratique adaptée à la biologie des espèces
- des prélèvements limités sur des espèces dont le taux de reproduction le permet et bien sûr le respect des autres espèces , notamment les espèces protégées
- en retour de ces prélèvements , réalisation d'actions de protection des milieux favorables , non seulement aux espèces gibiers mais aussi à la faune sauvage dans sa diversité .

C'est sur cette base que la SEPNE est prête à travailler avec tous les chasseurs qui , au-delà de l'acte de tuer sans souci du lendemain , se sentent responsables du devenir de la faune sauvage .



ROUTES NATIONALES ET ENVIRONNEMENT

Les voies express consomment de l'espace rural, altèrent durablement les paysages, les banalisent par le jeu des déblais-remblais. D'un bout à l'autre du pays, on ne circulera bientôt qu'en tranchées profondes et passages sur-élevés...

L'importance du trafic est source de pollutions diverses bien connues. L'entretien des bas-côtés, par l'emploi généralisé d'herbicides, contribue gravement à l'altération des eaux par des pollutions que l'on ne sait pas traiter.

Sur les voies express, la multiplication des échangeurs et donc des entrées augmente les risques d'accidents. En effet, chacun peut se rendre compte que les véhicules qui entrent sur la voie express "forcent" le passage et ne respectent pas la priorité. Les voitures circulant sur la voie de droite de la voie express sont alors prises en sandwich entre la voie rapide de gauche et les véhicules entrant sur la voie par la droite !

La logique qui sous-tend nos débats depuis le début est une logique d'aménagement, d'aménageurs. C'est le toujours plus et la fuite en avant, sans fin. Ce n'est pas notre logique. Le réseau routier breton est excellent comme chacun peut s'en rendre compte en voyageant hors de Bretagne. L'axe routier central est aussi de bonne qualité et roulant. Carhaix est à une heure de Brest, quel intérêt il peut y avoir à gagner 10 minutes ? Cet axe est sans cesse amélioré, il peut l'être encore mais une nouvelle voie express n'a, selon nous, aucune justification sinon, sans doute, celle de politiques locales à courte vue.

Si l'on substitue au développement et à la croissance un projet d'économie durable, on remplace le gaspillage par l'économie, la consommation sans frein par la gestion raisonnée des ressources naturelles, de l'espace, de l'environnement.

Deux logiques qui n'ont rien en commun. L'une atteint actuellement ses limites (la crise agricole en est l'illustration caricaturale), l'autre finira pas s'imposer. Soyons patients !

Dans cette logique, le gaspillage de l'énergie demeure d'une actualité véritable. La réflexion sur le désenclavement de la Bretagne ne peut que se faire dans une stratégie qui associe la route, le rail et l'avion. Le développement de la liaison Bretagne-Paris ou Bretagne-Europe doit passer par le rail réorganisé, rapide et fiable et les liaisons rail-route. Un tel projet qui peut s'imposer par son évidence, demain, avec le T.G.V. et ses éventuels développement marchandises- ne nécessiterait qu'une amélioration des liaisons routières vers les gares du T.G.V. L'économie est évidente.



COMMUNIQUE DE PRESSE

La SEPNEB et EAUX ET RIVIERES DE BRETAGNE s'étonnent que Monsieur Le Préfet du Finistère puisse encore aujourd'hui autoriser l'épandage de lisier sur sol nu et ce jusqu'au 15 décembre. Si, en effet, son arrêté préfectoral de 1989 le lui permet, il est pour le moins surprenant qu'il utilise cette possibilité alors qu'il est désormais prouvé que les épandages sur sol nu en automne ne devraient plus être réalisés même s'il est envisagé une culture dérobée.

Des études menées par l'INRA, station d'agronomie de Quimper, et le laboratoire de phytotechnie de Rennes démontrent l'intérêt d'une culture dérobée et l'inutilité d'une fertilisation par du lisier ou autre. (Publication de novembre 1990 "A la Pointe de l'Elevage").

Mais là encore, c'est sans doute la force du lobby agricole qui a prévalu sur les problèmes de santé publique liés à la dégradation permanente de la qualité de l'eau. Cela confirme bien que la lutte pour la reconquête de la qualité de l'eau n'est malheureusement pas encore engagée.

Jean SALAUN
Président de la Commission
Déchets-Pollution-Eau

**LA PARTICIPATION
INSTITUTIONNELLE**

I - AU NIVEAU DEPARTEMENTAL

La SEPNB travaille au sein des :

*** Commissions départementales des sites**

- Finistère : Max JONIN et Gilbert BACLET
- Morbihan : Louis FLAHAUT
- Ille-et-Vilaine : Fanc'h PUSTOC'H
- Côtes-d'Armor : Max JONIN ou Gilbert BACLET
- Loire-Atlantique : Yves CHEPEAU

*** Commissions départementales des carrières**

- Finistère : Jean SALAUN
- Ille-et-Vilaine : Henri LE LOUARN

*** Conseils départementaux d'hygiène**

- Finistère : Jean SALAUN
(à titre inter-associatif)

*** Conseils départementaux de la chasse et de la faune sauvage**

- Finistère : Jacques GARREAU
- Morbihan : Rémy BASQUE
- Ille-et-Vilaine : Bernard GUILLEMOT
- Côtes-d'Armor : Jacques PETIT
- Loire-Atlantique : Yves CHEPEAU

*** Groupes de travail divers**

- SMVM Pointe du Raz-Odet : Gilbert BACLET
- SMVM Baie de Lannion : Joël GUERIN
- Observatoire de l'eau du Finistère : Jean SALAUN
- Observatoire de l'eau du district de Rennes : Section locale
- Comité de suivi de l'usine d'incinération de Concarneau :
Jean-Claude NINEVEN

*** Dans le Finistère**

* P.O.S. - Communauté Urbaine de Brest, membre du groupe de Travail

* Réserve de la biosphère de l'Iroise : membre du comité de gestion et
présidence du conseil scientifique
Maurice LE DMEZET et Max JONIN

* Conservatoire botanique national de Brest, membre du conseil scientifique
Albert LUCAS

* Groupe de travail sur le projet de réhabilitation de la Pointe du Raz
Gilbert BACLET et Max JONIN

* Comité technique de l'opération de réhabilitation de la Pointe du Raz
Max JONIN

- * Journée "Plan Environnement" de la C.U.B., le 28 mai
Max JONIN
- Groupe de réflexion de la D.D.E. "routes nationales et environnement"
Max JONIN et Gilbert BACLET
- Comité de pilotage du parc national de l'Iroise
Maurice LE DEMEZET et Max JONIN
- Pro-aqua Baie de Morlaix
Max JONIN - Marijke. KERBOURC'H
- Commission des ports
J. SALAUN

II - AU NIVEAU REGIONAL

- * Réserve de la biosphère de l'iroise, MAB-UNESCO/Parc Naturel Régional d'Armorique
Maurice LE DEMEZET - Max JONIN
- * Collège régional du patrimoine et des sites
Max JONIN - Gilbert BACLET
- * Institut régional du patrimoine
Max JONIN (membre du bureau)
- * Comités de gestion de terrain du Conservatoire du littoral : Etang de Trévignon, Baie d'Audierne, Etang de Kerloc'h, etc...
- * Commission régionale de la forêt et des produits forestiers
Bernard LE GARFF
- * Comité technique de l'eau
Jean SALAUN
- * Comité consultatif de la réserve naturelle des Sept-Iles
Jean-Yves MONNAT
- * Groupe de travail "déchets industriels" - Préfecture de Région
Jean SALAUN, Jean DENIER, Max JONIN
- * Jury au prix industriel de l'environnement
Jean SALAUN

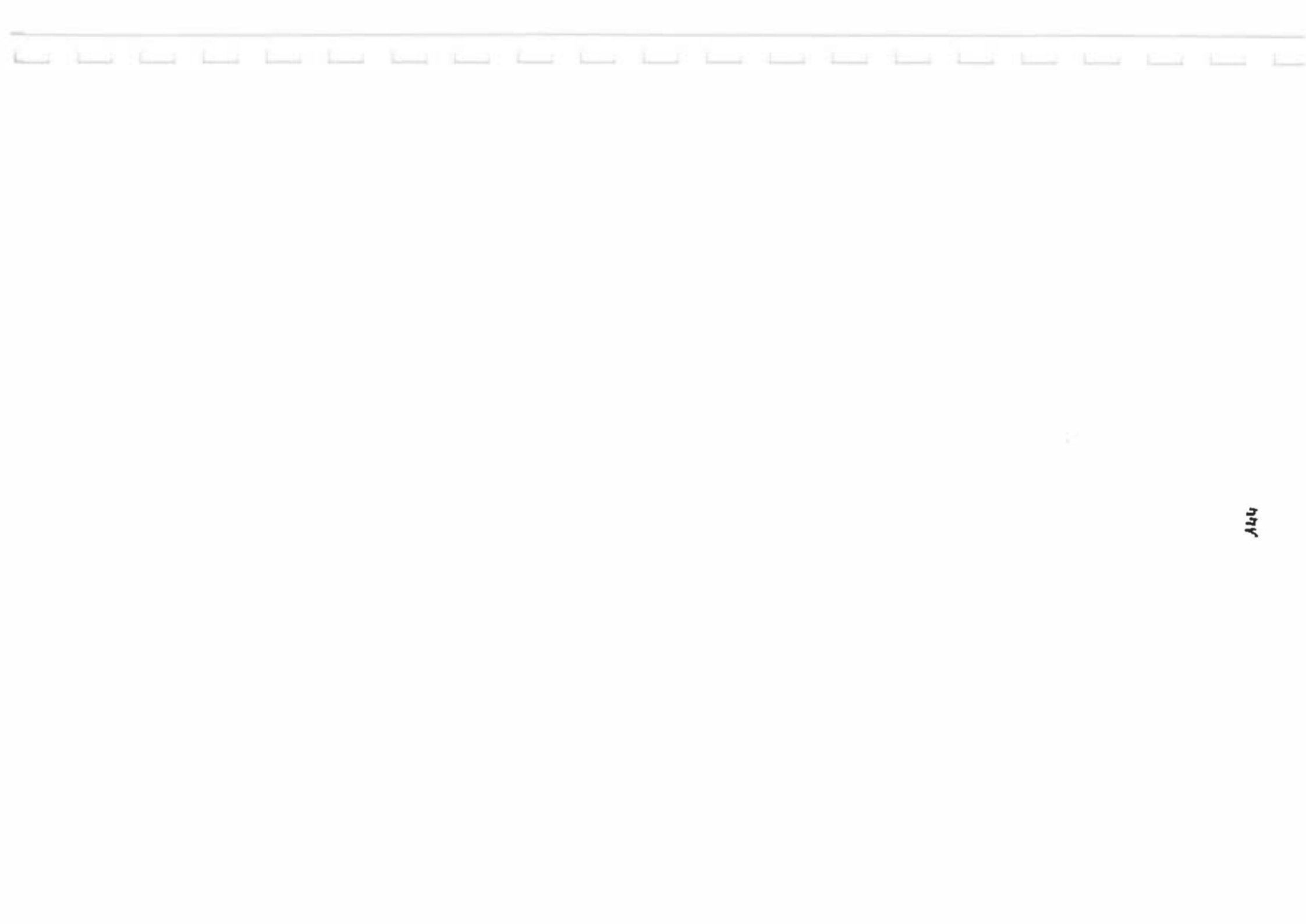
III - AU NIVEAU NATIONAL

- * Comité MAB France de l'UNESCO
Maurice LE DEMEZET
- * Conférence permanente des réserves naturels CPRN
Max JONIN (bureau et commission des réserves géologiques)
Frédéric BIORET (commission scientifique)
Guillemette ROLLAND (commission pédagogie)
- * Conseil d'Administration de France Nature Environnement (Max JONIN)
- * Espaces Naturels de France
Frédéric BIORET - Max JONIN

IV - PAR CONVENTION

- Avec l'état, la SEPNB gère les réserves naturelles de l'Ile de Groix (56) et de St-Nicolas-des-Gléan
- Avec le Conseil Général du Finistère, la SEPNB gère les réserves biologiques de Goulien-Cap Sizun et de l'Iroise
- Avec le Conseil Général des Côtes-d'Armor, la SEPNB gère les réserves biologiques de la Colombière et du Grand Rocher.

**LES RAPPORTS
D'ACTIVITE
DES SECTIONS**



Section Ille-et-Vilaine

* Adresse

Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE)
48 Bd Magenta - 35000 RENNES
Tél. 99.30.35.50

* Responsables

Délégué Départemental : Bernard GUILLEMOT
Responsable de la section de Rennes : Loïc MALNOURY
Secrétaire : Laurent HELBERT
Trésorier : Jean DENIER

* Permanents

Salarié : Jean-Luc TOULLEC
Objecteurs : Laurent HELBERT (jusqu'à juin 1991)
Jacques LE PRIOL (jusqu'à décembre 1991)
Sébastien DUBUC (à partir de novembre 1991)

Stagiaire : Pascale PANNETIER, étudiante de l'INA (Institut National Agronomique) a été stagiaire en juillet 1991 sur le marais de Dol.

* Réunion de section : Tous les premiers mardis de chaque mois à 20 h 30 à la MCE

Permanences : Lundi : 14 h 00 - 18 h 30
Mercredi : 16 h 30 - 18 h 30
Vendredi : 10 h 00 - 12 h 00

Liste des commissions

Naturalistes : Groupe ornithologique
Commission mycologique
Commission mammalogique

Dossiers : Commission Bocage
Commission Marais périphériques de la Baie du Mont St-Michel
Commission Poteaux Téléphoniques
Commission Route des Estuaires

Autres : Commission Chasse
Commission des Sites

I - ACTIONS DE PROTECTION DE LA NATURE

1.1. - Poteaux Télécom

L'action engagée depuis 1985 s'est poursuivie en 1991 par différents moyens :

* Plusieurs bénévoles ont continué l'obturation des poteaux de manière individuelle et néanmoins efficace. Ainsi, un retraité a bouché tous les poteaux de son canton.

* Des campagnes d'obturation ont été menées sur deux communes : Nouvoitou et Melesse .

* Une exposition a été réalisée, avec le soutien financier de la DRAE, présentant en 8 panneaux le problème et les solutions envisagées. En location à la section, elle a déjà circulé sur plusieurs communes ou associations, dans ou hors du département.

1.2. - Poteaux E.D.F.

L'année 1991 a vu le démarrage de notre action en ce domaine, qui a commencé par la diffusion d'une fiche de renseignements sur les observations d'oiseaux électrocutés. Malheureusement, nous n'avons que peu de résultats jusqu'à présent, ce qui ne nous permet pas d'envisager des actions de protection sur des lignes ou poteaux dangereux. A suivre en 1992.

1.3. - Aménagement rural - Remembrement

Suite à l'évolution de l'opinion publique, aux nécessités de préserver le cadre de vie et aux pressions des associations, le Conseil Général a décidé de mener une réflexion pour modifier les aménagements fonciers en prenant mieux en compte l'environnement. La commission bocage de la SEPNB 35 s'est alors associée aux autres associations d'environnement (Eaux et rivières, L.P.O, Groupe Ornithologique Breton) pour définir les positions communes à prendre dans la concertation.

Suite à une visite sur le terrain et à plusieurs réunions avec tous les partenaires concernés, il semble qu'un consensus se soit dégagé pour la préservation des zones humides de fond de vallée, dans un souci de qualité de l'eau.

Mais tout ceci doit être entériné et soutenu financièrement par le Conseil Général lors de l'Assemblée de janvier. Et puis il reste encore beaucoup à faire pour préserver et planter les haies, protéger les milieux naturels, modifier les mentalités agricoles...

1.4. - Infrastructures routières

* Route des estuaires : le travail réalisé en 1990 s'est poursuivi mais très vite, il est apparu que les dés étaient pipés d'avance et qu'un consensus économique-politique se dégagait pour le passage par la forêt de Rennes. Voyant cela, les associations ont tenu à marquer leur désaccord en quittant la salle lors d'une réunion avec le préfet le 16 février. Depuis, la motivation est un peu tombée et les objectifs se sont resserrés sur le "moindre mal" et des mesures compensatoires permettant de maintenir l'intégrité de la forêt.

* La DDE continue de nous envoyer les prévisions des déviations et de créations routières, pour lesquelles nous faisons si besoin nos remarques.

1.5 - Déchets

Nous avons commencé en 1991 à nous intéresser de plus près au problème des déchets, ce qui s'est concrétisé par différentes actions :

* Participation au comité régional des déchets industriels

* Analyse et prise de position sur plusieurs dossiers : la plate-forme du Petit Fougeray, la décharge de Bovel, celle du Verger...

II - ETUDES

2.1. - Groupe ornithologique :

Outre les observations faites par la trentaine de bénévoles du groupe, diverses actions ont été menées :

* Observation quotidienne des oiseaux migrateurs à l'étang de Haute-Vilaine, comme cela se fait depuis quelques années.

* Etudes spécifiques sur l'avancée de Grimpereau des bois, l'invasion du Bec croisé et la raréfaction de la Chouette chevêche.

* Sortie du Grèbe n°6 reprenant les "actualités" ornithologiques de 1988.

* Organisation des Rencontres Régionales d'Ornithologie.

2.2. - Flore

* Commission mycologique : cette nouvelle commission a commencé à faire des recensements sur certains sites, et de l'information (sorties, soirées, diapos...)

* Autres : quelques bénévoles s'intéressent à nouveau à la flore, des observations ont été faites et un travail plus organisé commencera en 1992.

2.3. - Chauves-souris

L'activité de recensement des sites d'hivernage et de reproduction de ces mammifères ailés s'est poursuivie, et de nouvelles données ont été ainsi récoltées. D'autre part, le suivi des réserves de Glénac et Corbinières a permis de noter la pérennité des colonies d'hivernage.

III - ACTIONS JURIDIQUES

* Chasse : Pour la saison 1991-1992, suite aux décisions du Tribunal Administratif de 1990, le Préfet a choisi de ne pas suivre l'avis des chasseurs et son arrêté n'autorisait la chasse au gibier d'eau que jusqu'au 31 janvier. Les chasseurs ont attaqué cet arrêté et la SEPNB soutient le Préfet. Mais comme ce même arrêté prévoyait l'ouverture de la chasse à la bécasse jusqu'en février, la SEPNB a demandé et obtenu un sursis à exécution pour cette espèce qui sera donc, comme les autres, tranquille en février.

IV - PARTICIPATION - PARTENARIAT

La SEPNB a participé à différentes instances et lieux de concertation :

- * Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage
- * Commission des Sites
- * Commission des Carrières
- * Comité Régional des Déchets industriels
- * Observatoire de l'eau du District de Rennes
- * Réunions de concertation Associations - Conseil Général - D.D.A. -
Chambre d'Agriculture - Université sur la prise en compte de
l'environnement dans les aménagements fonciers.
- * Réunions de concertation sur la réglementation de la cueillette des
espèces végétales.
- * Réunions de concertation sur la route des estuaires
- * Rencontre avec le Préfet pour le littoral
- * Rencontre avec diverses maires : La Richardais, Feins, St-Coulomb,
St-Malo, Dinard..
- * Rencontre avec le président du Conseil Général
- * Participation à divers colloques et réunions :
 - "Les Agricultures Alternatives" les 10-11-12 janvier à Rennes
 - "Instruments économiques et protection de l'environnement" le 23 janvier
à Paris
 - "Agronomie et Environnement" du 14 au 17 novembre à Rennes
 - "Rencontres Régionales d'Education à l'Environnement" du 9 au 11 novembre
à Arzal
 - "Rencontres Régionales d'Ornithologie" à Rennes
- * Divers :
 - Conseil d'Administration et bureau de la MCE
 - Assemblée Générale de l'Office Social et Culturel Rennais

V - INFORMATION - ANIMATION

* Sorties :

- . La Rance : ornithologie et aménagement - 27 janvier - 80 personnes
- . Le Marais de Dol : aménagement - 24 février - 20 personnes
- . Les Basses Vallées Angevines : ornithologie - 10 mars - 20 personnes
- . Mousses et lichens en forêt de Rennes - 24 mars - 25 personnes
- . La forêt de Paimpont : oiseaux, flore, mammifères, champignons - 13 et 14 avril - 20 personnes
- . La flore du littoral - 12 mai - 50 personnes
- . Les bruits de la nuit - 17 mai - 25 personnes
- . Les oiseaux de Falguérec, la flore d'Erdeven - 26 mai - 15 personnes
- . Protection du busard cendré - 15 et 16 juin, 6 et 7 juillet - 3 personnes
- . Les oiseaux de l'étang de Haute-Vilaine et flore d'un sentier - 15 septembre - 40 personnes
- . Les champignons - 27 octobre - 15 personnes
- . Les lichens, indicateurs du milieu - 17 novembre - 15 personnes

* Journées Nationales de l'Environnement

- . Journées Associations - Conseil Général - 5 juin
Accueil du public et observation des oiseaux - 4 classes - 100 personnes
- . Sorties :
 - Chants d'oiseaux dans les prairies St-Martin à Rennes - 8 juin - 11 personnes
 - Les gravières de la Vilaine : quel avenir ? - 9 juin - 10 personnes
- . Accueil du public sur des sites :
 - Marcillé-Robert - 8 et 9 juin - 50 personnes
 - Châtillon en Vendelais - 8 et 9 juin - 60 personnes
 - Pointe du Grouin - 8 et 9 juin - 1 500 personnes environ

* Stands - salons

- Comice agricole les 7 et 8 septembre à Thorigné-Fouillard
- Salon du jardinage les 5-6-7 octobre à Rennes
- Stand régulier au restaurant universitaire de la Faculté des Sciences
- Passiflore à Fougères les 23 et 24 novembre
- Journée sur les haies à Pacé le 23 novembre
- Festival du Film Ornithologique à Ménigoute du 29 octobre au 3 novembre

SEPNB - Section de St-Malo

Les premières réunions préparatoires à la création de cette nouvelle section ont eu lieu fin 90 et début 91. Ce n'est qu'à la réunion de juin qu'a été constitué un bureau provisoire :

- . Président : Christian PIAN, Le Bois Menu, 26 imp. H. Lorette,
35400 ST MALO - Tél. 99.81.65.74)
- . Trésorier : Maurcice LE BRIGAND (Tél 99.81.54..41)
- . Secrétaire : Nathalie LEROUX (Tél. 99.82.40.44)

Les réunions mensuelles ont lieu le mardi ou le vendredi, en fin de mois.

Les dates exactes sont fixées au moins 2 mois à l'avance.

Le lieu de réunion est :

La Maison des associations,
30 rue Georges Clémenceau, St-Servan, 35400 ST-MALO

La section

* A tenu un stand SEPNB lors du congrès de la Fédération de l'Education Nationale à St-Malo, au printemps ;

* A participé à la tenue du stand mis en place par Rennes à Dinard lors de la semaine du salon de la nature, en octobre ;

* A organisé un stand à St-Malo lors de la journée des associations le 17 novembre.

* Une sortie en baie de Lancieux, le 24 novembre a regroupé 11 participants venus observer les oiseaux hivernants mais aussi reconnaître le site, l'état des dunes...

* La section a donné son avis dans les enquêtes d'utilité publique concernant l'extension d'une porcherie à St-Méloir (baie de Cancale) et le projet d'assainissement de St-Malo.

Des interventions ont eu lieu :

* Auprès du maire de St-Malo pour les projets du havre de Rothéneuf ;

* Auprès du maire de La Richardais, avec la section de Rennes et la Maison de la Consommation et de l'Environnement, à propos du projet de port de plaisance.

* Auprès de la mairie de Dinard, à diverses reprises, pour le barrage du Bois-Joli, ainsi que dans les mairies de Ploubalay et Trémereuc.

Section du Trégor

* Responsable : Joël Guérin

* Adresse : SEPNB Trégor
2 rue Frédéric Mistral
Kerligonan
22300 LANNION

* Application de la loi "Littoral"

Participation au groupe de travail chargé de la délimitation des "espaces naturels remarquables" du littoral. L'ensemble des communes littorales concernées a été examiné de manière critique.

* Schéma de mise en valeur de la mer de Lannion

Participation à deux commissions : environnement et pêche et culture marine

* Travail au sein de la coordination lannionnaise des associations de protection de l'environnement (CLAPE) auprès de l'équipe municipale de Lannion, notamment de sa commission travaux et environnement.

* Intervention pour la protection du littoral de Trégastel contre un projet de thalassothérapie prévu dans un espace remarquable au titre du décret de septembre 86 (art. L 146-6).

* Actions juridiques

1 - POS de Lannion

Recours au TA de Rennes pour annulation pour absence de prise en compte de l'environnement.

2 - POS de Pleumeur-Bodou

Recours au TA de Rennes contre une modification permettant de réaliser un village de vacances en bord de mer dans une zone d'intérêt écologique.

Le projet est à ce jour abandonné.

Environnement

Le biotope de la réserve des îlots de la baie sous haute protection

Février 1987 est la date inscrite sur la page de garde de la première demande d'arrêté de protection de biotope (1) de la réserve des îlots de la baie de Morlaix. Janvier 1991, un arrêté signé du ministre délégué à la mer, instituait cette protection du biotope pour le domaine public maritime. Octobre 1991, un arrêté préfectoral vient clore la procédure, en complétant la protection pour toute la zone terrestre de l'île aux Dames et des îlots Beglem et Ricard.

Ainsi, ces trois îles essentielles pour la réserve biologique que gère la Société d'Etudes et de Protection de la Nature en Bretagne, sont depuis le 23 octobre, sous haute protection.

Ce dernier arrêté peut être consulté dans les mairies des communes concernées : Plougasnou, Plouézoc'h, Morlaix, Taulé, Henvic et Carantec.

1987, la SEPNB demande la protection du biotope

Depuis 1962, ces trois îlots sont des réserves naturelles pour les oiseaux de mer. C'est en 1977, que quatre autres rochers sont intégrés à cet ensemble, placé sous

la responsabilité d'Ewen de Kergariou.

A cette époque, les observations des scientifiques montraient que les familles de Grand Cormoran, de Tadome de Belon, et des trois espèces de Sternes (Pierregarin, Caugek et sternes de Dougall) avaient disparu de la baie. D'autre part, sur la dizaine d'espèces pouvant s'y installer, neuf figuraient sur la liste des espèces protégées au titre de la loi de 1976, sur la protection de la nature.

Dix ans plus tard, en 1987, ces oiseaux, et notamment les sternes, devenues depuis les fétiches de la réserve, se sont installés, du fait des premières mesures de protection. Ainsi, la sterne de Dougall, sur la seule île aux Dames, a créé la colonie française la plus importante de l'espèce, représentant à elle seule 10% de la population européenne, avec une cinquantaine de couples seulement venus nicher au cours de l'été 1986.

Mais ces sternes ne supportent pas le moindre dérangement, abandonnant sur le champ leur nid et souvent de manière collective.

Abandon du site, destruction des pontes, aggravation de la mortalité des jeunes, amplification de l'action des prédateurs que sont les goélands par l'envol in-



Autres oiseaux de la baie : les oies bernaches. Elles viennent d'arriver dans nos eaux où elles passeront l'hiver avant de repartir au printemps vers le grand Nord.

tempestif d'oiseaux... autant de phénomènes qui ont amené la SEPNB, dès 1987, à faire cette demande de protection de biotope.

Les règles

Si, pour la réserve de Colombières, dans les Côtes d'Armor, il a fallu huit mois seulement pour que l'association obtienne satisfaction, il n'en a pas été de même pour la baie de Morlaix puisqu'aujourd'hui,

la protection du biotope devient totale, tant sur le domaine maritime que sur le domaine terrestre.

La période d'application de l'arrêté tient compte du calendrier d'installation des différentes espèces et des dates de non débarquement déjà en vigueur pour certains îlots. Elle s'étend du 1er mars au 31 août. Cette prolongation jusqu'à la fin août a comme objectif de répondre aux retards de reproduction enregistrés, notamment chez la sterne de Dougall.

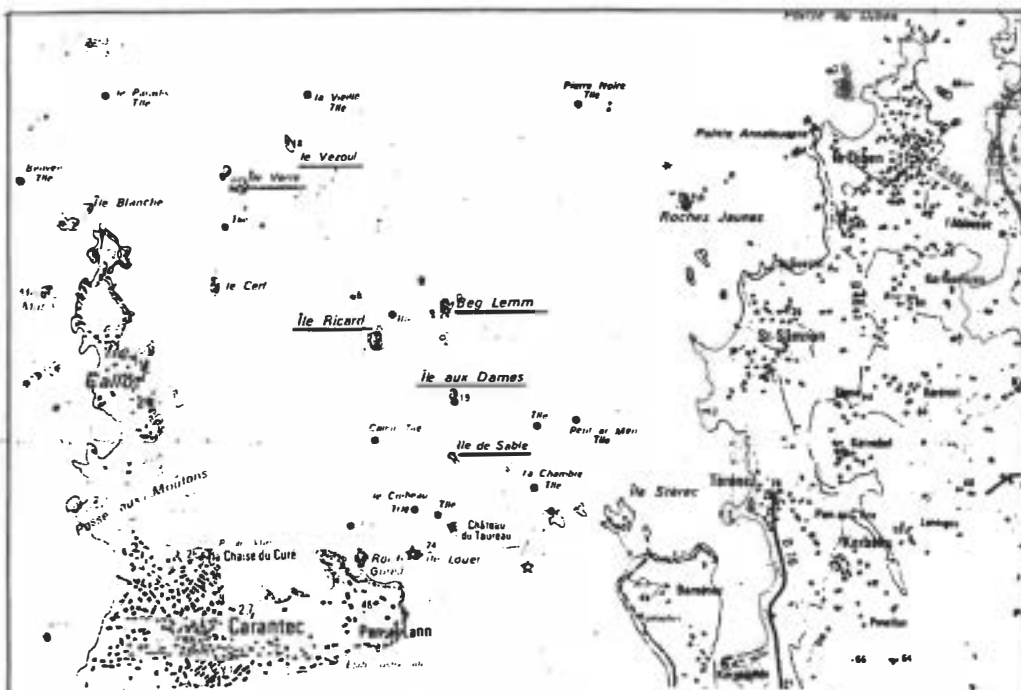
La zone de protection interdit toute pénétration ou stationnement à moins de 80 m autour des îlots, à compter de la laisse de haute mer. Cette distance correspond, en ce qui concerne l'île aux Dames, à la limite des « coins à crevettes » très fréquentés par les pêcheurs amateurs.

Débarquement par mer ou air, navigation, mouillage, pêche à pied, chasse sous-marine se voient donc proscrits de cette zone.

Protéger, surveiller, garder ces espaces naturels n'est cependant pas chose facile, et il n'y a pas de semaine sans « accidents ». Un avion qui vole trop bas, un bateau qui frôle les cailloux, un kayak qui visite... Il n'en faut pas plus pour déranger les oiseaux de mer. La protection de la nature commence par la compréhension de chaque usager de la baie.

Yves GUEGAN

1.- Biotope : milieu biologique déterminé offrant à une population animale et végétale bien déterminée, des conditions d'habitat relativement stables.



* Les sept îles de la réserve : l'île de SABLE, l'île aux DAMES, RICARD, BECLEM, les deux îlots de l'île VERTE et le VESOUIL.

Section Pays de Morlaix

*** Adresse :**

Marijke KERBOURC'H - 5 rue de Kermadiou - 29600 MORLAIX -
Tél. 98.63.25.37

*** Bureau :**

Secrétaire: Marijke KERBOURC'H
Trésorier : Claude SUDRAT
Membres : Geneviève MAOUT
François de BEAULIEU

*** Réunions de la section**

Chaque premier mercredi du mois à 20 h 30 à la MPT. Place du Dossen à Morlaix

Réunions du Bureau : selon les nécessités du moment

I - ANIMATIONS ET SORTIES

17 février : Ornithologie en Baie de Morlaix

24 février : Ramassage et recensement d'oiseaux marins échoués sur le secteur de Santec

3 mars : Ornithologie en Baie de Goulven

12 mai : A l'écoute des oiseaux dans la Vallée du Men Guen

8 juin : A la découverte des Castors des Monts d'Arrée

9 juin : La Réserve du Cragou

19 juin : La Penzé en fin de journée

13 octobre : Balade sur les "Remblais" de Locquéholé et Penzé

23 novembre : Ornithologie en Baie de Morlaix

8 décembre : Découverte des milieux littoraux à Callot

22 décembre : Ornithologie en Baie de Goulven

La sortie Milieux Littoraux était animée par F. Gentil

Les sorties ornithologiques étaient animées par E. de Kergariou ou J. Maout

II - REUNIONS D'INFORMATION

* Les déchets ménagers

Avec la participation de l'IODE et présence des membres du SIVOM

* Comment aborder un problème juridique en matière de protection de l'Environnement ?

Animée par R. Léost -Eaux et Rivières (Une coproduction des sections "Morlaix" et "Nord Finistère")

* Les milieux et leur protection

Animée par les membres de la section à la demande de la municipalité de Plourin

* Présentation de la SEPNB aux stagiaires en formation à l'IBEP -animée par G. MAOUT-

Intervention qui a débouché sur un contrat solidarité pour un des stagiaires.

III - MINI-CONFERENCES

* La Vallée de Men Guen - R. Lachuer

* Les Papillons de Nuit - F. de Beaulieu

* Les Araignées - J.C. Balbot

* La législation sur les véhicules 4 x 4 - J.C. Balbot

IV - PROTECTION

* Intervention auprès du Préfet concernant des Remblais sur le DPM à Locquéholé et Penzé

* Suivi de diverses enquêtes telles que :

- La Rcade Sud
- Le CET de Kerolzec
- Le Musée des Légendes
- Le Golf de Barnénez

* Suivi du dossier Castors

* Participation aux activités des Réserves de la Baie de Morlaix et du Cragou

V - PARTICIPATION

"Sur la Piste du Finistère" - Opération de la DDJS

Section Nord-Finistère

* Responsables

P. et J. LAMOUR
Coatmeur - 29830 PLOUDALMEZEAU
Tél. 98.48.14.55

* Réunion de la section

Réunion de bureau en moyenne une fois par mois à Brest de 18 h à 20 h
Assemblée générale trimestrielle pour échanger les points de vues sur les activités et approfondir un thème.

I - ANIMATIONS

Programme réalisé dans l'année

12 janvier :
Journée de formation loi "littoral"

27 janvier :
Visite guidée d'Océanopolis et débat

10 février :
Collecte des oiseaux échoués sur les plages

03 mars :
Ornithologie en Baie de Goulven

17 mars
Minéralogie en Presqu'île de Crozon

7 avril
Connaissance de la rivière : L'Elorn

02 juin
Les insectes en forêt du Cranou.

16 juin
Les algues : connaissance, biologie, exploitation

12 octobre
Découverte des champignons

9 novembre
Approche de quelques problèmes juridiques en environnement.

7 et 8 décembre
Etude de l'impact des résineux dans les Monts d'Arrée.

22 décembre
Ornithologie en Baie de Goulven

Gouesnou

OF 10.7.91

Projet de centre de loisirs à « Kergontes »

Enterré par le conseil municipal

En l'état actuel, c'est non. Le conseil municipal a repoussé le projet d'un centre de loisirs au lieu-dit « Kergontes », à proximité de la route de Bourg-Blanc. Une tourbière, source de l'Aber-Benoît, risquait de passer l'arme à gauche. Pour cause de remblai.

Un sacré projet que celui de la société des Centres contrôlés de traitement valorisation loisirs (CTVL), installée à Guilers. Il s'agissait, après avoir fortement remblayé (700 000 tonnes) de réaliser un centre de loisirs. En plusieurs étapes et sur une superficie globale de 60 hectares.

D'abord, le remblaiement sur 30 hectares durant six années. Avec ouverture de la première partie du centre en 1998. Ensuite, finition du parc avec aménagement d'un camping, piscine, randonnée et mini-golf. Enfin, réalisation d'un parcours de golf à l'horizon... 2003. Quant aux 7 hectares de la tourbière, ils devaient être conservés en l'état.

Depuis deux ans, CTVL travaillait sur ce projet. Des riverains s'en étaient émus. Et avaient alerté la SEPNB (Société d'étude et de protection de la nature bretonne). L'association avait exprimé son désaccord : trop grand risque d'assèchement de la tourbière.

Les élus d'opposition s'étaient également mis de la partie. Sur un ton très ferme : « Hors de question de sacrifier cette tourbière ».

Le maire, Jean-Claude Runavot, avait donc décidé de demander une étude à des spécialistes. Conclusion : la même que celle de la SEPNB. Et un doute quant à la viabilité économique du projet. Le maire s'est donc aligné sur la position de son opposition municipale. Ce qui a amené Jean-Paul Glemarec à lui lancer : « Vous choisissez aujourd'hui la voie tracée par d'autres ».

Jean-Paul Glemarec a également proposé une alternative pour la tourbière : que le conseil général se porte acquéreur (comme pour celle de « Lann-Gazei ») avec aménagement de chemins de randonnée ou d'un centre équestre. Finalement, les élus ont repoussé le projet de CTVL par vingt voix contre, deux abstentions et cinq refus sur les vingt-sept présents.

A suivre

II - ACTIONS DE PROTECTION DE LA NATURE

Les adhérents de la section sont intervenus sur les dossiers suivants :

- * Extraction de sable marin à Kerlouan et Landéda
- * Stationnement illégal de caravanes en bord de mer à Kerlouan
- * Parking en bord de mer à Kerlouan et Landunvez
- * Révision de P.O.S. : Plougonvelin, Ploudalmézeau, Plouguerneau
- * Comblement de zone humide, zone ND du POS à Milizac (dépôt de plainte)
- * Comblement sur le DPN à Guissény
- * Golf en milieu dunaire à St-Pabu
- * Projets de parc de loisirs sur une zone de tourbière à Gouesnou, sur une zone humide à Plouzané. Le projet a été abandonné par le pétitionnaire et la commune.
- * Gestion de la circulation et du stationnement automobile sur la Pointe de Kermorvan au Conquet (propositions faites au conservatoire du littoral).
- * Participation au groupe de pilotage du contrat de station de Plougonvelin.
- * Projet de contrat de vallée de l'Aber-Benoît
- * Application de l'art. L146-6 de la loi "littoral" sur la commune de Landunvez.
- * Suivi de la gestion des réserves biologiques de Trévoc'h, Yock et Enez Cros.
- * Projets pédagogiques en cours avec l'inspection académique à partir des sites de Yock et Tréompan.
- * Réalisation en cours d'une vidéo sur le milieu dunaire grâce au soutien financier de la DRAE.

Dunes en péril sur la côte nord OF 16.2.91

Les écologistes accusent le « marchand de sable »



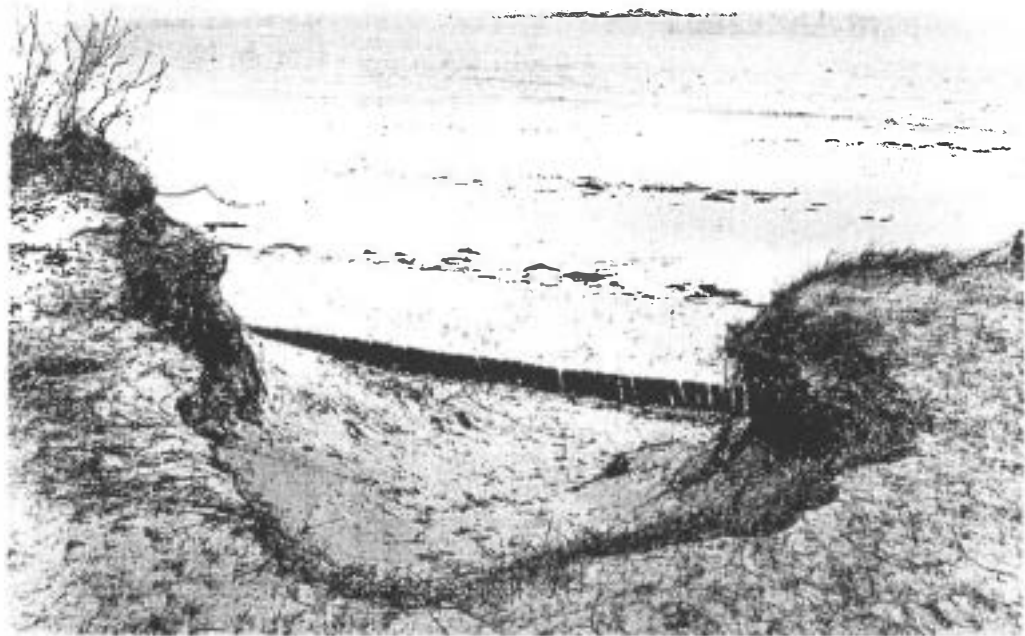
Malgré les défenses de traverses de chemin de fer, la dune continue de reculer à Saint-Pabu : la SEPNB accuse les sabliers.

« Arrêtons la casse du littoral. Mettons fin aux extractions de sable devant l'estuaire de l'aber Benoît ! » s'indignait hier M. Max Jonin, président de la SEPNB (Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne). « Mais au lieu de cela, on s'apprête à régulariser une pratique jusqu'ici illégale. Nous appelons le public à s'indigner auprès de la mairie de Landéda... » C'est un dossier qui passionne les usagers de la côte nord depuis quarante ans.

Mercredi débute en mairie de Landéda, une enquête publique relative à l'exploitation du sable marin. La SEPNB va déposer un lourd dossier sur le sujet. Mais elle aimerait ne pas être seule à se faire l'avocat des dunes. « En effet, lorsque l'on exploite du sable en mer, on creuse un trou au fond de l'eau. Celui-ci se comble peu à peu, provoquant, même à distance, l'effondrement des dunes du littoral : à Saint-Pabu et à Landéda. Nous sommes déjà dans une période de transgression marine. Le niveau de la mer monte de un millimètre et plus par an. Il est inutile d'aider la travail de la nature par d'imprudentes exploitation du sable. »

L'aber Benoît 150 000 t par an

Selon la SEPNB, la côte a reculé d'une bonne quinzaine de mètres ces vingt dernières années dans bien des secteurs. L'exploitation du sable est en contradiction avec les efforts entrepris pour protéger les sites : « Le conservatoire du littoral a acheté des dunes à Landéda, et a entrepris des procédures pour en acquérir d'autres à Saint-Pabu ; ce n'est pas pour les voir disparaître dans la mer. » Et puis il y a l'argument biologique : « Les sabliers perturbent une zone littorale très importante pour la reproduction de certaines espèces, dont les poissons plats. »



A Landéda, M. Jean-François Le Bescond déclare avoir débarqué 122 000 tonnes de sable en 1990.

A Landéda, M. Jean-François Le Bescond, armateur de trois sabliers, proteste de sa bonne foi.

« Je possède déjà un permis minier qui a donné lieu à étude d'impact. Les extractions ne sont pas nocives : elles n'ont plus lieu à l'intérieur de l'aber. Et puis, j'ai pris des engagements. Je ne dépasserai pas le quota de 150 000 tonnes annuelles que je demande.

L'an passé, je n'ai fait que 122 000 tonnes, contrôlées par l'État, puis-je le dois payer une taxe de cinq francs par mètre cube. » M. Bescond souhaite instaurer un climat de confiance : « Pour pouvoir continuer, je me contenterai de

quantités raisonnables, ce qui, n'est vrai, ne fut peut-être pas le cas dans le passé lorsqu'il y avait plusieurs entrepreneurs (jusqu'à 300 000 tonnes en 1976). »

Quatorze emplois

Les écologistes n'ignorent pas que l'armateur a de fortes chances d'obtenir une autorisation d'exploitation : il possède déjà en effet un « permis d'exploiter » fixant les limites géographiques du banc et les quotas. L'enquête publique d'aujourd'hui a été décidée pour fixer les modalités d'exploitation.

« Si jamais, il obtient gain de cause, nous exigeons que l'exploit-

tation se fasse sous contrôle rigoureux de l'environnement (mesures des tracés côtes et des fonds), réalisés par un organisme extérieur à l'entreprise. » La SEPNB réclame aussi des vérifications inopinées des quantités débarquées, et proteste : « Depuis quarante ans, ces extractions sont illégales puisque réalisées sous couvert de simples autorisations préfectorales insuffisantes aux yeux de la loi. Aujourd'hui on veut régulariser une illégalité malgré la loi littorale. »

Le dernier mot à l'accusé : « Si je dois arrêter, les écologistes iront expliquer cela à mes quatorze salariés. »

Section de Douarnenez

* Responsables

Gilles COULOMB - Kerhenri - POUILLAN SUR MER - Tél. 98.74.14.78

Jacques GARREAU - 5 HLM de Bréhuel - Douarnenez - Tél. 98.92.76.79

* Réunions de section

Le 1er vendredi de chaque mois

I - ANIMATIONS

- Sorties naturalistes

. Les oiseaux des rivages	15 personnes
. Les champignons	10 personnes
. Les oiseaux marins	15 personnes
. Le Menez-Hom	10 personnes
. Les tourbières	10 personnes

- Opération "Sur la piste du Finistère"

. 15 demi-journées de permanences	: 593 enfants
. 5 sorties naturalistes	: 94 enfants

- Projections diapositives

4 soirées à la CRESP de Tréboul : 160 personnes

- Stand des éditions SEPNE lors de la journée nationale du livre

II - ETUDES

- Comptages d'oiseaux échoués : 5 à 6 journées
- Recensement de bécasseaux sanderling
- Bilan du suivi des goélands nicheurs de 1990

III - DIVERS

- Participation à une journée d'information sur la loi littoral
- Participation au colloque de Douarnenez sur la protection du littoral

Que faire des oiseaux échoués

Conseils des passionnés de la SEPNB

DF 16.1.91



Ce mergule nain est originaire de l'Arctique, il n'a malheureusement pas survécu au stress provoqué par la tempête.



La Bretagne est la limite sud de l'aire géographique du macareux. Recueillir un individu vivant de cette espèce devient rare.

Les causes naturelles, les tempêtes, le froid mais aussi le cynisme de certains capitaines qui profitent d'une période où la surveillance est contrariée par le mauvais temps pour dégazer en pleine mer sont responsables d'une mortalité importante chez de nombreuses espèces animales qui tirent de l'océan les moyens de leur subsistance. Parmi elles, les oiseaux marins, particulière-

ment employés cuisent le plumage et l'oiseau, privé de protection, est perdu. Il ne faut pas non plus tenter de nourrir un oiseau épuisé, celui-ci a d'abord besoin de repos. La première chose à faire est de le mettre dans un carton fermé et de contacter le réseau de la SEPNB », prévient Gilles Coulomb.

« Il ne faut surtout pas tenter de nettoyer un oiseau mazouté. Les trois quarts des produits générale-

ment employés cuisent le plumage et l'oiseau, privé de protection, est perdu. Il ne faut pas non plus tenter de nourrir un oiseau épuisé, celui-ci a d'abord besoin de repos. La première chose à faire est de le mettre dans un carton fermé et de contacter le réseau de la SEPNB », prévient Gilles Coulomb.

un responsable de la section douarneniste.

Des oiseaux stressés

Victimes des tempêtes, les goélands, qui se brisent parfois les ailes, et les oiseaux de la famille des alcidés - petits pingouins, guillemots ou macareux -, qui ne peuvent plus pêcher les lançons dont ils sont friands. Ces espèces de petites tailles sont particulièrement fragiles. Malgré des soins appropriés, beaucoup meurent quelques heures après avoir été recueillis, ainsi ce macareux que des enfants avaient trouvé plage des Dames, ou ce mergule, une espèce originaire de l'Arctique, recueilli par un promeneur du côté de Sainte-Anne-la-Palud.

« Les oiseaux en quête de nourriture, soumis à la violence des éléments, sont victimes de stress. Ils peuvent faire des ulcères, nous nous en apercevons quand le sang se mêle aux déjections », explique Gilles Coulomb.

ment sensibles aux coups de vent et aux pollutions. Samedi, un macareux moine et un mergule nain ont été trouvés, épuisés, sur le rivage. Lundi, c'était un petit pingouin qui était accueilli par les bénévoles douarnenistes de la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB).

Si les oiseaux parviennent à récupérer un peu d'énergie, ils seront envoyés dans un centre de l'île-Grande pour y être soignés et éventuellement nettoyés, puis ils connaîtront une réadaptation en bassin avant d'être relâchés.

Une section de passionnés

Les bénévoles douarnenistes de la SEPNB se livrent également à d'autres missions : ils participent ainsi au comptage des oiseaux échoués chaque mois de février en parcourant les plages menant du Ris à Telgruc.

« Avec des pollutions comme celle de l'« Amazzone » il y a deux ans, et du mauvais temps comme l'année dernière, nous avons eu de mauvaises années. En février dernier, nous avons compté jusqu'à 23 oiseaux échoués au kilomètre ; ceux-ci représentent un dixième des pertes totales. »

La vingtaine d'adhérents de la

section, qui se réunit le premier mardi de chaque mois aux Ateliers d'art, organise aussi des sorties pour étudier les traces d'animaux sauvages ou pour observer la faune dans les bois du Névet ou sur les plages de la baie.

En liaison avec le siège breton, elle participe aux études menées au niveau régional, notamment celle consacrée à la chouette chevêche. Entre les oiseaux, les mammifères marins ou autres représentants de la faune sauvage ou de la flore, les sujets d'intérêt ne manquent pas pour ces passionnés de nature.

Marc ESCUDIÉ.

Qui prévenir en cas d'échouage d'oiseaux ou de mammifères marins ? La Réserve ornithologique du Cap Sizun, tél. 98 70 13 53 ; Gilles Coulomb, à Poullan-sur-Mer, tél. 98 74 14 78 ; Jacques Garreau, à Douarnenez (le soir, tél. 98 92 76 79).

Section Quimper - Pays Bigouden

* Responsables

Nelly LE PROVOST - 3 rue de Silguy - 29000 QUIMPER - 98.55.53.72
Bruno BARGAIN - Trenvel - 29720 TREOGAT - 98.87.73.54

* Réunions de section

Le 2ème vendredi de chaque mois à 20 h 30, à la M.P.T. de Pont-L'Abbé

I - ANIMATIONS

- Opération sur la Piste du Finistère en avril 1991
Exposition au Conseil Général à Quimper
à la Mairie de Langolen
- Stand à la fête de lancement du lougre de l'Odet à Quimper le 29 juin 1991
- Stand au festival de Cornouailles à Quimper le 26 juillet 1991.
- Stand au salon du Patrimoine Bigouden au Château de Kerazan à Loctudy, les 14 et 15 septembre 1991
- Sorties ornithologiques en Rivière de Pont L'Abbé au Printemps et en Hiver.

II - ACTIONS DE PROTECTION DE LA NATURE

- Suivi des dossiers de traitement des ordures ménagères dans la région Quimper-Pays Bigouden.
- Recensement des nuisances dans le périmètre du milieu naturel de la Baie d'Audierne (décharges sauvages)

III - ETUDES

- Recensement exhaustif des bécasseaux Sanderling sur les côtes de Cornouailles
- Contribution aux études ornithologiques sur la réserve de Trunvel.
- Rédaction des annales ornithologiques de la réserve.
- Suivi de la biologie de la reproduction de la Rousserolle effarvate.
- Suivi de la phénoménologie de la migration post-nuptiale des Fauvettes paludicoles.

École de Saint-Philibert

« Dis-mois, où vont les ordures ? »

Jeudi dernier, les élèves de la classe de Mme Frenay (CE2-CM1 et CM2) de l'école de Saint-Philibert ont visité la déchetterie et la décharge de Kerouannec. Jean-Claude Nivenen, de la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne, leur a servi de guide. Cet après-midi se situait, dans le cadre d'un projet d'action sur l'environnement qui sera mené, cette année, par tous les élèves de la commune dans plusieurs directions.

1991-1992 sera donc l'année de l'environnement pour les jeunes Tréguinois. Avec le soutien de la commune et de la SEPNB notamment, chaque classe choisira un thème à développer et étudier. Certains se pencheront, par exemple, sur la découverte du site classé de Trévignon et l'étude de la faune et de la flore du secteur.

En avril, à partir du 7, des animations seront offertes aux scolaires dans le cadre des journées « Cinature » qui seront organisées pour la deuxième année consécutive au Sterenn et qui se termineront par un festival les 10, 11 et 12.

A Saint-Philibert, les élèves de Mme Frenay ont souhaité savoir ce que devenaient les ordures et déchets, de la poubelle à l'incinération ou autre. La visite effectuée jeudi, sous la houlette de J.-C. Nivenen, leur a permis de tout savoir. Ils ont pu ainsi découvrir qu'« une décharge bien gérée n'est pas un lieu sale » et aussi l'importance « du tri sélectif des déchets, du recyclage ». Outre les informations techniques, ils ont ainsi pu prendre la mesure des règles de civisme qui facilitent la gestion des ordures, vaste problème de notre civilisation.

En classe, les enfants avaient préparé leurs questions et la visite donnera lieu à des explications et des études détaillées.



Les gamins de Saint-Philibert découvrent la déchetterie de Kerouannec.

La SEPNB

16/07/91

« les solutions sont intercommunales »

La section locale de Concarneau de la SEPNB (Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne), vient d'apporter son soutien à l'action de la municipalité de Melven.

« En mettant en place un observatoire de l'eau, le conseil général du Finistère a montré sa volonté d'améliorer la qualité de l'eau potable dans ce département. Cette structure se propose d'aider les communes qui prendraient des mesures de protection dans le périmètre de captage de leurs eaux. La municipalité de Melven s'est engagée dans cette voie. La SEPNB soutient cette démarche en espérant qu'elle servira d'exemple », expliquent ses responsables.

« La décision de Rosporden d'autoriser l'implantation d'une unité industrielle dans le périmètre de protection des zones de captage des eaux de la commune de Melven, est de mesure à réduire à néant l'action engagée par cette municipalité, ainsi que le fait apparaître le

rapport de M. Thonon, géologue agréé.

Même si le projet initial, une plateforme d'expédition, semble n'avoir que peu d'impact sur la qualité des eaux d'infiltration de la zone concernée, un examen plus approfondi du dossier révèle que des extensions industrielles nettement plus polluantes sont envisagées », poursuit la SEPNB.

« Nous ne comprenons pas que le maire de Rosporden qui, comme conseiller général prend parti pour protéger la qualité de l'eau dans le département, consente à le laisser se détériorer dans son environnement immédiat. Si l'extension d'une entreprise est tout à fait légitime, celle-ci doit se faire sur des terrains situés hors des zones sensibles. Les municipalités des communes limitrophes doivent faire taire leurs rivalités économiques pour se concerter et trouver des solutions intercommunales, qui marient l'intérêt économique à l'intérêt écologique », concluent-ils.

Section Concarneau - Trégunc

A partir du 1er janvier 1992, la section dispose d'un local au
8 rue Lapérouse à Concarneau.

* Responsables

Trésorier : Michel BEUCHER - 10 impasse des 3 mâts - 29900 CONCARNEAU
Tél. 98.97.85.30

Secrétaire : Charles LEROUX - Ti Louzouar - Pendruc - 29900 TREGUNC
Tél. 98.97.62.48

* Réunions de la section

Bimestrielles

Centre des Arts et de la Culture - Concarneau
ou Salle des fêtes de Trégunc

I - ANIMATIONS

- 26-27-28 avril

Participation de la section aux journées du festival animalier Cinénature à Trégunc. Présentation des films. Sorties sur le terrain. Stand SEPNB.

- 9 avril 1991

Sortie étangs et dunes de Trévignon. Université du 3ème âge.

- Mai :

Sortie nature, Dunes et étangs de Trévignon. Campeurs universitaires, GCU, 40 personnes.

- Juin :

Mise en place d'une nouvelle exposition-nature dans la maison du Littoral de Trévignon lors des Journées Nationales de l'Environnement.

- Octobre :

Sortie découverte du littoral, classe primaire de Concarneau.

- Novembre :

Animation scolaire, classe primaire St-Philibert - Trégunc.

Thème : les déchets, visite d'une décharge et déchetterie.

- Décembre :

Participation de la section au forum des Solidarités au Lycée de Porzou à Concarneau.

Collaboration de la section avec la municipalité de Trégunc pour la mise en place d'un observatoire sur le site classé de Trévignon

Projection d'un montage audio-visuel.

Trévignon un balcon sur la mer à l'Institut Nautique de Bretagne-Concarneau

Mise en place d'une nouvelle exposition-nature dans la maison du littoral de Trévignon lors des Journées Nationales de l'Environnement (juin).

— Un Zodiac pour la surveillance des Glénan — Hommage à Andrée Goubet

Depuis deux ans, la section Concarneau-Trégunc de la SEP27/05/97PNB (Société d'études et de protection de la nature en Bretagne) se charge du suivi des îlots des Glénan. L'achat d'un zodiac était devenu indispensable pour mener à bien ces études en milieu naturel. C'est chose faite. Samedi soir, les membres de la section ont réceptionné cet outil en même temps qu'ils ont fêté André Goubet, une des pionnières de la SEP27/05/97PNB qui quitte la région pour le Portugal.

Vœu

Andrée Goubet, professeur au collège du Porzou, a aussi été une des premières écologistes à s'engager dans la bataille politique avec les Verts. « Mon vœu le plus

cher, a-t-elle souligné, est d'établir une liaison entre la SEP27/05/97PNB et les associations de protection de la nature au Portugal ». Un pays qui « prend de plus en plus conscience des problèmes liés à l'environnement ».

Parmi les sites que la SEP27/05/97PNB étudie et surveille minutieusement, il y a la célèbre réserve des narcisses sur l'île Saint-Nicolas et de nombreux îlots rocheux tels que l'île de Brilnec qui abrite des cormorans huppés et l'île de Castel Vraz, principalement habitée par des goélans marins.

Le zodiac que vient d'acquérir la SEP27/05/97PNB sera également très utile pour aller sur l'île aux Moutons. 60 couples de sternes y sont installés depuis trois ans. Et « nous

faisons en sortent qu'ils y reste », explique Charles Le Roux. Les sternes nichent au pied du phare. L'accès à cet endroit n'est pas interdit, mais la SEP27/05/97PNB l'a balisé de manière à ce que les visiteurs évitent de déranger les oiseaux.

Visites guidées

Comme l'été dernier, la SEP27/05/97PNB organisera avec deux étudiants des visites guidées aux étangs de Trévignon et sur les îles Glénan. Par ailleurs, des panneaux sur différentes espèces d'oiseaux seront exposés à la maison du littoral.

Deux autres panneaux réalisés par des professionnels traiteront de façon artistique de l'activité des goémoniers du début du siècle.

31/07/97 Archipel de Glénan

Une réserve biologique à l'étude

Samedi matin, une importante réunion a rassemblé sous la criée, les responsables du comité local des pêches, des professionnels, et des membres de la SEP31/07/97PNB (société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne), concernant un projet de réserve biologique aux Glénan.

L'objet de cette rencontre était précisément de déterminer un ou deux secteurs, situés dans l'Archipel de Glénan, susceptibles de devenir des réserves biologiques, dans lesquelles la faune et la flore se régénèrent très rapidement. Deux zones ont été retenues : un secteur autour du « vieux Glénan », non loin de l'île de Penfret, englobant une zone sous-marine et une autre soumise aux marées ; de même qu'un plateau rocheux (à déterminer) dans le sud de l'Archipel.

Pour l'instant, tout le monde ne semble pas favorable entièrement à cette idée. Il faut dire que de nombreux pêcheurs travaillent

dans ce coin : pêcheurs côtiers, coquilliers, pêcheurs de coquillages, palangriers...

La SEP31/07/97PNB continuera de provoquer ce genre de rencontres, notamment avec les pêcheurs plaisanciers, les clubs de voile, de plongée, qui fréquentent le secteur.

En tout état de cause, la procédure de « mise en réserve » d'une zone de ce type (qui devient interdite à toute activité), dépend du ministère. Cette décision est suivie de la mise en place d'une commission de gestion et de suivi, au niveau préfectoral, et précède également la nomination d'un gardien, chargé de la surveillance des lieux.

L'un des arguments majeurs de la SEP31/07/97PNB auprès des professionnels, est le fait que ces zones, redeviennent rapidement des « viviers », qui permettent rapidement de repeupler tout un secteur, qui dépasse souvent la zone réservée proprement dite.

OF 27/2p1

Décharge de Trégunc

A nouveau des résidus toxiques

« Nous avons découvert de nouveaux résidus toxiques dans la partie « sauvage » de la décharge de Kérouannec » viennent de déclarer, hier, les animateurs de la SEPNB (Société d'étude et de protection de la nature en Bretagne) lors d'une

rencontre sur le site. Des analyses effectuées tant par la SEPNB que par la direction de l'Équipement font apparaître une toxicité de la même nature que celle relevée sur les fines émanant de l'usine d'incinération de Concarneau. Dans une lettre de recours

adressée au préfet du Finistère, l'Association de protection de la nature demande que des poursuites soient engagées contre les responsables de cette décharge et le retrait des produits polluants.



La mise en sac des cendres va bon train à la décharge de Kérouannec. Cette nouvelle méthode de stockage, en attendant un procédé d'inertage efficace, semble satisfaire les responsables de la SEPNB qui ne nient pas la complexité des problèmes posés par le traitement des ordures ménagères.



Trois membres de la SEPNB ont annoncé, hier soir, la découverte de résidus toxiques au pied des dépôts « hors normes » de la décharge de Kérouannec.

Jean-Claude Nineven, Charles Le Roux et Michel Boucher, tous trois de la SEPNB, ne sont pas tendres avec les élus du SICOM. « Rien n'a été fait, disent-ils. Le dossier n'avance pas. Il faudra bien pourtant que le préfet fasse

appliquer la loi. »

Sur le terrain, Jean-Claude Nineven montre l'endroit où ont été prélevés les échantillons pour les analyser. Une zone située en dehors de la décharge autorisée. Il pourrait s'agir de résidus déchar-

gés au début du fonctionnement de l'usine d'incinération.

Demande de tests

La SEPNB n'en demande pas moins : une mise en conformité de

l'ensemble du site et que des tests soient effectués sur ces cendres provenant de l'usine de Concarneau, afin de déterminer si eux aussi ne sont pas porteurs de toxicité. La SEPNB vient de faire un nouveau « recours gracieux » au-

près du préfet et n'exclut pas de se tourner vers le tribunal administratif. Hier soir, le président du SICOM, le maire de Concarneau, Gilbert Le Bris, ne pouvait pas être joint.

Le SICOM joue la démocratie

Création d'un comité de suivi autonome

07 6.7.91

Lire aussi en page 7.

Hier matin, l'usine d'incinération accueillait Louis Le Pensec, Gilbert Le Bris et les représentants de deux associations écologistes. Motif de cette réunion matinale : la création d'un comité de suivi autonome, véritable aiguillon chargée de veiller au grain.

Max Jonin, pour la SEPNEB, et Yves Landrein pour Eaux et rivières ont paraphé la convention qui les lie pour trois ans au SICOM chargé du traitement des ordures ménagères. « Une promesse de démocratie », dira Louis Le Pensec ravi de souligner les efforts réalisés par le syndicat intercommunal depuis les « affaires » qu'il a dû affronter ces derniers mois.

Pour Gilbert Le Bris, la création de ce Comité de suivi représente la prise de conscience « qu'un élu ne peut tout savoir ni tout voir. Accepter de lâcher une part de son pouvoir n'est pas aussi évident qu'il y paraît ». Le président du SICOM souligne cependant que

chacun conserve ses prérogatives. Autrement dit le comité de suivi, s'il est autonome n'a aucun pouvoir de décision directe. « Mais il ne s'agit pas simplement d'un comité consultatif, je dirais qu'il est associatif ».

Gestion transparente

Doté d'un budget de fonctionnement, le nouveau comité de suivi qui remplace désormais ceux de Trégunc, Concarneau et Mellac, sera constitué d'un représentant des deux associations écologistes, d'un habitant des trois communes, d'un scientifique, d'un représentant de l'Etat, d'un membre du SICOM, et d'un élu des trois communes.

Indépendant du fonctionnement du syndicat intercommunal, il élira son propre président et agira selon ses désirs, aucunes portes ne devant se fermer devant lui. « La finalité, c'est la transparence » se plaît à noter Gilbert Le Bris.

Pour les représentants des deux associations, « adhérer à un tel comité ne signifie nullement que nous renions nos valeurs. Nous



Max Jonin (SEPNEB), Louis Le Pensec, Gilbert Le Bris et Yves Landrein (Eaux et rivières) : « notre pari : faire avancer la démocratie locale ».

continuerons à nous battre pour le traitement en amont et en aval des déchets. L'usine d'incinération existe, il faut maintenant travailler pour que les choses se fassent au mieux ».

La réunion constitutive du Comité de suivi aura lieu le 22 juillet elle permettra d'élire le président. Avant d'enfiler ses chaussures, il lui faudra s'atteler à la transformation des cendres (vitrification) et

surtout à désigner un site à l'intérieur du SICOM pour l'implantation de la future décharge de classe 1. Sans doute les premiers retours de bâtons pour le nouveau né « dans une famille bien pourvue ».

II - ACTIONS DE PROTECTION DE LA NATURE

- Suivi de la nidification des cormorans huppés sur des îlots de l'archipel des Glénan (Brilinc - Kignegnek)
- Surveillance de la nidification d'une colonie de sternes Pierregarin sur l'île aux Moutons (Glénan) de mai à mi-août.
- Recensement de bécasseaux Sanderling de l'estuaire de l'Aven à la pointe de Moustierlin (décembre).
- Suite de l'obturation de poteaux téléphoniques creux sur les communes de Trégunc et Bannalec.
- Participation à des réunions de travail concernant la mise en place d'une réserve naturelle marine aux Glénan.
- Prise de position sur l'utilisation agricole des terrains du Conservatoire proches des étangs du site classé de Trévignon.
- Participation aux travaux de la commission "environnement" de la municipalité de Trégunc
- Prise de position dans le cadre d'enquêtes d'utilité publique concernant :
 - 1 - L'aménagement d'un sentier piétonnier sur les rives du plan d'eau du Moros à Concarneau.
 - 2 - Le raccordement des eaux usées d'une entreprise industrielle en extension de Trégunc au réseau urbain d'épuration.
- Prise de position de la section contre l'implantation de bâtiments industriels des salaisons Cagant dans le périmètre des eaux de captage de la commune de Melgven.
- Participation à une réunion d'information organisée par la municipalité de Névez sur l'éventualité de la création d'une station d'épuration sur la commune.
- Nombreuses interventions (mairies, préfecture et médias) pour une bonne gestion des déchets des 28 communes du SICOM Sud-Est 29. Mise en place d'un comité de suivi autonome.
- Organisation d'une réunion publique à Trégunc avec "Eaux et Rivières" sur le problème de la gestion des déchets.

III - ACTIONS JURIDIQUES

Deux dépôts de plainte contre X pour :

- a - Destruction volontaire de nids de sternes à l'île aux Moutons
- b - Pour pollution chronique d'un affluent de ruisseau de St-Jean à Concarneau.

Une opération SEPNB

Le Tél. 2.12.91

L'obturation des « poteaux de la mort »

La section locale SEPNB vient de passer un contrat avec les Télécom : elle s'est engagée à obturer 400 poteaux téléphoniques.

« Les poteaux de la mort », c'est ainsi qu'ont été désignés les poteaux téléphoniques métalliques, parce que de nombreux oiseaux nicheurs y trouvent la mort; les poteaux sont creux, et quand les oiseaux tombent à l'intérieur, ils ne peuvent plus remonter.

C'est le « boum » du téléphone, dans les années 70, qui a amené les Télécom à utiliser les poteaux métalliques. En effet, les forêts françaises ne pouvaient répondre à une telle demande, et importer des poteaux en bois coûtait trop cher. Quand on a découvert le problème des oiseaux, il était trop tard.

Actuellement, la plupart des villages des campagnes sont équipés, la demande est moins forte, et on revient aux poteaux en bois.

Arrêter l'hécatombe

Il n'empêche que des centaines d'oiseaux crèvent chaque année, au fond de ces poteaux. Afin d'arrêter l'hécatombe, les Télécom

obturent les poteaux à chaque fois que leurs techniciens sont appelés à intervenir, et, comme ça n'est évidemment pas suffisant, ils passent des contrats avec des associations volontaires pour des opérations ponctuelles sur les communes.

C'est dans ce cadre que la section locale de la SEPNB s'est engagée à boucher 400 poteaux téléphoniques. Les Télécom fournissent le matériel, en l'occurrence les obturateurs, en plastique, légèrement en creux, pour permettre aux oiseaux de faire leur nid. Ils sont à placer à l'aide d'une perche en haut des poteaux. Théoriquement c'est simple, pratiquement ça l'est nettement moins : il y a toujours des branches et des feuilles pour faire dévier la perche. D'autre part, il est impossible de vérifier si l'obturateur est bien accroché.

10 F par poteau obturé

D'autres techniques ont été es-

sayées, l'échelle qu'il faut porter de poteau en poteau (c'est long et fatigant) et même les griffes qui permettent de monter (à réserver aux professionnels). En fin de compte, les bénévoles de la SEPNB ont réussi à trouver une solution rapide et sûre : un camion, sur le plateau, une échelle qu'on déploie à chaque poteau. Il suffit d'être trois, un au volant, un qui tient l'échelle, l'autre qui monte. De cette façon, environ 80 obturateurs sont placés chaque dimanche matin.

Il est bien évident que l'association a des comptes à rendre, chaque poteau obturé est comptabilisé et noté sur des plans de la commune, afin de bien cerner les secteurs « traités ».

Les Télécom paient 10 F par poteau obturé : une façon, pour l'association, de se faire un peu d'argent, tout en participant à une action utile qui entre tout à fait dans le cadre de ses objectifs.



Différentes techniques ont été essayées, même les griffes qui permettent de monter !

Section GUIDEL (Morbihan)

Représentant :

Annie RIO, 1 rue Roz Avel, 56520 GUIDEL

Trésorier :

Daniel ESVAN, lotissement Fur Locmaria, 56520 GUIDEL

Réunion : Premier jeudi du mois à 20 h 30 au centre de génie industriel à Guidel-plage

I - ANIMATION

* Sorties :

- Etang de Trunvel en baie d'Audierne, 7 adultes et 7 enfants
- Réserve de Falguérec, 5 adultes et 3 enfants
- Golfe du Morbihan, 4 adultes et 2 enfants

Participation à certaines sorties de la section de Lorient

II - ACTIONS DE PROTECTION DE LA NATURE

* Actions pour la protection du site de Kerbrest

Informations tout azimut sur le projet immobilier projeté sur le site.

Contacts avec les différents membres de la commission des sites et notamment le représentant de la SEPNE

Mise en place d'une association de défense du site et participation à leurs actions, notamment à un rassemblement sur le site annoncé par un reportage sur FR3.

Le projet est abandonné pour l'instant...

* Participation à la mise en place et aux actions d'un groupe Eaux et Rivières sur Quimperlé, l'objectif étant la dépollution de La Laïta qui se jette dans la mer à Guidel.

* Réalisation de dossiers :

1 - Dossier sur les déchets à l'occasion des journées nationales de l'environnement. Discussion avec le maire et la population (tracts et stand sur le marché).

Participation à la commission déchets de la SEPNE

2 - Dossier sur l'aménagement des étangs du Loc'h : discussion avec la municipalité.

- * Réflexions et interventions :
 - Aménagement de la route côtière
 - POS de Guidel en révision : enquête publique en janvier 1992
 - Agrandissement du pont St-Maurice sur la Laita
 - Extension des cuves de stockage de carburants sur la base de Lann Bihoué
 - Dragages du port de Guidel.

* Contrat avec France Télécom :

- Obturation de 400 poteaux métalliques.

Cette opération présente 3 intérêts : écologique, financier (10 F par poteau) et donne une image constructive de notre action.

Convoitises immobilières à Guidel-Plage df 25.4.91

La SEPNB en appelle au bon sens



La Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB) organise un rassemblement, samedi, à 10 h, sur le port de plaisance de Guidel, pour défendre le site voisin de Kerbrest.

Dominant l'estuaire de la Laita, douze hectares de verdure aiguissent les appétits immobiliers. Un premier projet intitulé « Beau Rivage » a échoué devant le tribunal administratif car son importance excédait les possibilités légales.

Il prévoyait un hôtel quatre étoiles de 2 600 m² (60 chambres), plus 7 600 m² de maisons, 800 m² de commerces et 1 000 m² de collectifs.

La SEPNB craint que le programme ne resurgisse légèrement modifié, car la municipalité s'en tient dans son plan d'occupation des sols à un classement NAB « zone constructible à moyen terme ».

L'association souhaite obtenir

du préfet un classement en « zone strictement protégée », dans la logique de la loi sur le littoral, qui va, du reste, s'appliquer à l'ensemble des rives de la Laita et de la frange côtière.

Elle fait également observer qu'outre les constructions, d'autres aménagements aliéneraient le site et la liberté d'y circuler, comme parking, tennis, accès divers et jardins privés.

Enfin, SOS Kerbrest reproche au maire de ne pas choisir la bonne

procédure en sollicitant le préfet après avis de la commission des sites, alors qu'il faudrait une enquête préalable d'utilité publique. Et, de plus, le site est couvert par le schéma directeur d'aménagement urbain.

Le rendez-vous de 10 h se fera avec la jonction d'un groupe des Amis des chemins de ronde, partis du pont Saint-Maurice. A 11 h, pot sur le site, puis pique-nique (amener son casse-croûte).

Section de Lorient

Maison du Moustoir
Rue du Professeur Mazé
56100 LORIENT

Depuis le mois de septembre, nous proposons une permanence :
tous les samedis de 14 à 17 h (hors vacances scolaires)
et bien sûr une réunion le 2ème vendredi de chaque mois
où une plus grande affluence serait d'un effet euphorisant non
négligeable.

I - SORTIES

- . 19 janvier : Chauve-Souris
- . 27 janvier : Site de Pen Mané
- . 24 février : Recensement des oiseaux mazoutés
- . 17 mars : Photographies Nature
- . 28 avril : Forêt de Pont Callek
- . 26 mai : Ile de Groix, Réserve F. Le Bail
- . 2 juin : Les orchidées sauvages
- . 16 juin : Algues et coquillages
- . 29 septembre : Oiseaux migrants, rivière d'Etel
- . 20 octobre : Oiseaux, petite mer de Gavres
- . 1er décembre : Oiseaux hivernants, golfe du Morbihan

Une vingtaine de personnes en moyenne a participé à chaque sortie.

II - STANDS, EXPOSITIONS

Participation active de la section :

- Au salon de la photo, en mars à Lanester
- Au Forum des Associations, en septembre à Lorient (beaucoup de contacts intéressants)
- Au Festival Interceltique de Lorient, les cartes postales reçoivent toujours un bon accueil.

III - ACTIONS

Toujours très nombreuses, les plus marquantes concernent :

- . Les dunes de Plouhinec, en liaison avec le conservatoire
- . La zone de Pen Mané à Locmiquélic en vue d'obtenir un arrêté de biotope pour l'ensemble de la zone et à plus long terme une réserve ornithologique. Sans oublier l'intérêt floristique lui aussi très vaste.
- . Les prémices d'une étude sur les marais du DREFF à Rianctec.
- . Vallée du Scorff (contrat)

Sans oublier, le recensement des oiseaux de Groix, les réponses à des courriers le plus souvent en rapport avec des zones humides, les avis lors d'enquêtes publiques (SAPOD-AUDIC, Le Rohu en Lanester...) et bien sûr les contacts personnels de membres de la section avec d'autres organismes de protection et même de gestion de la nature ; en effet, les problèmes d'ordre juridique ont une place croissante dans la région lorientaise.

Environnement

OF 625/03/91

Société de Protection de la Nature

Mot d'ordre : vigilance sur la flore

Public restreint, dimanche, au Moustoir, à l'assemblée de la section du Pays de Lorient de la Société d'études et de protection de la nature (SEPNB) qui compte deux cents adhérents. Les avocats de la nature préfèrent le plein air par beau temps. Les sujets abordés par Yvon Guilvic et Arnaud Le Houédec n'en sont pas moins sérieux.

La SEPNB ne compte pas que des ornithologues et ne recherche pas que des défenseurs de la faune. « Le temps presse de préserver aussi la flore. Cent-vingt espèces vasculaires nouvelles découvertes en Morbihan entre 1971 et 1990 ; combien de disparues ? » Il s'agit pour la SEPNB d'en boucler le recensement des espèces à protéger à très court terme et d'en dresser la cartographie (pour les cinq départements bretons), à échéance d'une dizaine d'années.

Deux dossiers d'arrêts de protection de biotope soucient plus particulièrement la section. L'un sur Belz, où il s'agit d'affecter un ancien pâturage à la protection d'un minuscule chardon très rare (*eryngium viviparum*). Le second concernant l'une des îles de la rivière d'Étel : refuge des sternes, nécessitant nettoyages, entretien et surveillance.

Réserve de Plouhinec : 200 hectares

Quant aux 200 hectares acquis à Plouhinec par le Conservatoire du littoral, et dont la gestion est confiée à un comité où sont représentés fédération départementale des chasseurs, marine, commune, direction régionale de l'environnement et SEPNB, « l'avancement du projet de leur aménagement en réserve écologique (« vivante »), visitable par le public, paraît traîner les pieds depuis deux ans sur fond d'appétits immobiliers, d'autres velléités d'aménagements et d'intérêts divergents ».

Mot d'ordre donc : « vigilance ». En liaison avec d'autres associations comme Ar Vran (groupe ornithologique départemental), (Reunig qui lance un inventaire régional des mammifères) et le centre bo-



Yvon Guilvic, responsable de la section lorientaise et Arnaud Le Houédec (à droite) : « On cherche des disponibles — et pas que des ornithologues — pour s'intéresser à leur environnement et aux tâches administratives.

tanique de Brest. Appel aussi aux bénévoles à resserrer les rangs. Prochaine sortie (en forêt) : le dimanche 28 avril. Rendez-vous à 9 h à l'ancienne gare routière de

Lorient, ou à 10 h à la maison forestière de Pontcall.

Contacts : SEPNB, Maison du Moustoir, rue du Professeur Mazé, Lorient, tél. 97 83 17 29.

SECTION PLOERMEL

Adresse

B.P. 47 - 56802 PLOERMEL

* Responsable

Secrétaire : Nicole MABILAIS

Trésorier : Paul MAUGIN

* Réunions de la section

Le dernier mercredi de chaque mois à 20 h 30 à la mairie de Ploërmel

I - ANIMATIONS

- 18 janvier : Projection du film de G. Sauvage
"La forêt à bout portant à Guer et à Taupont"
(40 personnes)
- 10 février : Sortie découverte, "l'Etang au Duc de Ploërmel"
(11 personnes)
- 17 mars : Gestion et découverte de la forêt autour de Campénac
(30 personnes)
- 14 avril : Baguage et identification d'oiseaux à l'étang au Duc
de Ploërmel
(12 personnes)
- 9 juin : Mini-croisière autour des 7 îles
(20 personnes)
- 16 juin : Sortie découverte de la Tourbière de Sérent
(22 personnes)
- 8 juin : Sortie nocturne à l'écoute des bruits de la nuit dans
le cadre des journées de l'environnement
(15 personnes)
- 27 octobre : Exposition sur les champignons à Ploërmel
(400 personnes)
- 24 novembre : Sortie découverte sur le Golfe du Morbihan
(6 personnes)
- 6 décembre : Projection du film de Terrasse sur les migrations des
oiseaux ainsi qu'un montage diapos sur le même thème
(20 personnes).

II - INTERVENTIONS DANS LES ECOLES

Projection du film de Terrasse "Entre Terre et Mer" dans les écoles de Sérent, Ploërmel et Josselin (450 élèves)

III - ACTIVITES DIVERSES

- Représentation au sein de l'association Yvel-Hivet.
- Participation à la commission extra-municipale de l'environnement de Ploërmel.
- Suivi du projet d'aménagement de l'étang au Duc de Ploërmel
- Etude de divers dossiers d'enquêtes publiques.
- Gestion de la tourbière de Sérent.

IV - PROJETS

- Entretien du sentier botanique de Lizio.
- Poursuivre les actions d'information et de découverte.
- Participer aux actions locales avec présentation de stands et expositions

La SEPNEB en forêt de Brocéliande

Reboisement et entretien des landes

OF Ploërmel
19.3.91



La Société d'étude pour la protection de la nature en Bretagne organisait dimanche une sortie en forêt de Brocéliande. Le thème en était la gestion et la découverte de la forêt. Après les terribles incendies de l'été dernier, le problème du reboisement était au cœur de toutes les conversations. Les responsables de l'association ont tenu à apporter leur point de vue.

« Il ne faut pas replanter avec

des essences sensibles au feu comme le pin maritime, mais avec des espèces feuillues plus difficilement inflammables. » Faut-il reboiser partout ? A cette question la SEPNEB donne également son avis :

« Il existe des zones où il faut conserver des landes car elles sont un lieu de nidification pour les busards cendrés et saint martin. Il ne faut pas oublier non

plus que la lande fait partie intégrante du patrimoine breton. » Pour éviter de voir à nouveau la forêt brûler, une des solutions pour la SEPNEB consiste dans l'entretien des zones de landes :

« L'entretien par fauchage évite de voir la lande se développer rapidement et devenir un moyen idéal de propagation du feu. »

A la salle des fêtes

150 espèces de champignons exposées

OF Ploërmel
28.10.91

La Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB) du pays de Ploërmel proposait, hier, à la salle des fêtes, une exposition sur les champignons. Le public a pu ainsi découvrir quelque cent cinquante espèces comme le succulent cèpe de Bordeaux ou bien encore la redoutable amanite phalloïde considérée comme mortelle.

Un petit groupe de six cueilleurs est chargé, vendredi et samedi dernier, de ramasser un maximum d'espèces de champignons dans la région. Le fruit de leur recherche a permis à la SEPNB de proposer hier une exposition très conséquente sur les champignons. Le public a pu ainsi faire connaissance avec des espèces au nom peu familier : phéole de schweinitz, flammule pénétrante, clitocybe en entonnoir...

La dernière exposition organisée par la SEPNB datait de trois ans, les sécheresses des deux années passées ayant rendu difficile le renouvellement d'une telle opération. Cette année, le temps humide et doux a permis de remettre en route cette manifestation, au grand plaisir du public qui est venu en nombre.

La girolle en vole de disparition

Grâce à des panneaux d'information et en se tenant à la dispo-

sition du public pour répondre aux éventuelles questions, Jean-Pierre Bognet, membre de la SEPNB et mycologue, a donné à cette exposition un caractère d'information et de sensibilisation sur le rôle des champignons.

« Les champignons sont des végétaux indispensables à la santé des arbres en leur offrant nourriture, système de défense et substances de croissance. Son rôle écologique est plus important que son caractère purement gastronomique. »

La SEPNB donne trois conseils aux cueilleurs. En premier lieu, éviter de donner des coups de pied dans les champignons vénéneux ou dans ceux que l'on ne connaît pas car ils sont tous indispensables à la nature. En second lieu, éviter de les cueillir trop jeunes ou trop vieux, et éviter de mettre à sac la forêt par une cueillette trop abondante. Sur ce dernier point, Jean-Pierre Bognet se montre très inquiet des conséquences de la sur-cueillette. « La girolle, par exemple, est en vole de disparition. » A qui la faute ? « En forêt de Palmfont, on voit arriver des cars entiers de cueilleurs venant parfois de loin (Rennes, Nantes...). Ils avancent en ligne pour la cueillette. » Autre fautif involontaire : le congélateur : « On peut désormais les stocker, ce qui entraîne le réflexe d'en récolter un plus grand nombre. »

Réglementer la récolte ?

Les champignons, ce n'est pas comme le gibier, il est impossible



Jean-Paul Bognet a répondu aux nombreuses questions du public.

de repeupler. Alors, que faire ? « Il faut aller vers une réglementation plus stricte. Dans les forêts privées, par exemple, le code forestier stipule, sauf accord des propriétaires, la possibilité d'une amende. Un jour prochain, on arrivera, sinon à interdire la cueillette,

du moins à la réglementer fortement. »

Pour bien faire comprendre une dernière fois le rôle des champignons, Jean-Pierre Bognet n'hésite pas à employer des images fortes. « Sans les champignons, nous ne pourrions pas nous pro-

mener en forêt car ce sont eux qui permettent aux branches tombées au sol de se décomposer. »

Gastronomie et écologie, cela rime, espérons qu'au niveau des champignons, cela puisse aussi faire bon ménage.

Jacques LEVALLOIS.

Programme de la SEPNB

Tout au long de l'année, la SEPNB du pays de Ploërmel organise des sorties découvertes et des soirées débats ayant pour thème la protection et la découverte de la nature.

Sorties découvertes. — Golfe du Morbihan le 24 novembre ; l'étang au duc de Ploërmel en janvier ; les arbres forestiers en hiver le 2 février ; passereaux de nos campagnes le 26 avril ; mini-croisière autour des Sept-

îles le 7 juin ; nuit à la belle étoile avec les castors dans la nuit du samedi 20 au dimanche 21 juin ; tourbière de Sérent le 28 juin.

Soirée débat. — Film et diapositives sur les migrations des oiseaux, le 6 décembre, à Taupont.

La SEPNB tient permanence le dernier mercredi de chaque mois, à 20 h 30, à la mairie de Ploërmel.

Section Golfe du Morbihan - Pays de Vannes

* Adresse

SEPNB - Bretagne Vivante
Résident H. Dunant -
Sous-Sol du bâtiment F1 - Kercado
B.P. 209 - 56006 VANNES CEDEX
Tél. 97.40.92.95

* Réunions de section

Réunion mensuelle le 1er vendredi de chaque mois à 20 h 30 -
Centre Social de Kercado

* Trésorière

Françoise Mahé

1. ANIMATIONS

- . Du 1er avril au 30 juin, participation des bénévoles aux animations à Falguérec, les samedi, dimanche et fêtes.
- . Journées nationales de l'environnement :
Présentation au Palais des Arts :
 - * du PAE - Echasse réalisé par le Collège d'Arradon
 - * des oiseaux de la rivière de Vannes par l'école primaire de Conleau.
- . Participation du 1er au 3 novembre à la fête des oiseaux à Locminé (exposition d'oiseaux de volière) afin de présenter une conception différente du monde des oiseaux - 2000 visiteurs - Présentation des expos Falguérec et poteaux téléphoniques.
- . Présentation de l'expo Poteaux téléphoniques à l'école primaire de Billiers pendant une semaine en octobre.

2. ACTIONS DE PROTECTION DE LA NATURE

- . Participation à la réalisation d'une brochure sur les oiseaux du golfe du Morbihan : parution début 92.
- . Participation à une réunion sur le thème "agriculture et environnement" organisée par la chambre d'agriculture du Morbihan. Affaire à suivre.
- . Une proposition d'arrêté de biotope a été soumise à la préfecture dans le but de protéger la colonie de Grands Murins de l'église de St Nolff.
- . Une convention d'un an est signée entre la SEPNB et le Crédit Agricole qui aide l'achat de terrains à Falguérec par un don de 45 000 Frs. La SEPNB en contrepartie devra assurer des animations et fournir des expositions.

- . Marais du Duer : à l'initiative de la municipalité de Sarzeau, le projet de "parc de vision ornithologique" du Duer est réactualisé. Le point de vue de la SEPNB est par les commissaires enquêteurs et la préfecture. Un groupe de pilotage se met en place auquel participe la SEPNB.
- . Prise de position favorable concernant l'agrandissement de la station d'épuration de Berric mais avis défavorable à la demande d'agrandissement d'une usine agro-alimentaire. Cet agrandissement entraînerait aussitôt un dépassement des capacités de la station.
- . Affaire SAPOD suite. Une usine de fabrication de Pizzas remplace un abattoir de canards. Cette fois, la commune de Theix propose une nouvelle station d'épuration efficace. Net progrès par rapport au projet initial. Mais cela ne change rien au problème du milieu récepteur, la rivière de Noyal, qu'il faudrait considérer dans son ensemble. C'est le point de vue développé par la SEPNB lors des enquêtes publiques.
- . ST PHILIBERT : la SEPNB est intervenue en enquête publique au sujet de quelques aménagements du projet du Conservatoire du Littoral à Kernevest.
- . Pêche à la palourde du Pacifique dans le golfe : en 1991, après concertation avec les pêcheurs, les scientifiques, les élus, les associations de protection de la nature... les affaires maritimes ont pris les premières mesures de réglementation de la pêche : périodes de pêche, découpage du golfe en zones pour la pêche à pied, le dragage ou la protection des zostères.
En attendant les résultats d'une étude d'impact sur les dragages, force est de constater le peu de respect de la réglementation par certains pêcheurs à pied et les nombreuses perturbations qu'ils occasionnent sur les herbiers de zostères et les stationnements d'oiseaux.
La renégociation de l'arrêté en 92 sera rude.
- . Contrat de Baie - Golfe du Morbihan
La SEPNB a participé aux travaux d'élaboration du contrat de baie. Elle a été représentée au groupe de réflexion "Observation et suivi du milieu naturel" par Jean DAVID.
Les réunions ont eu lieu de mars à novembre et ont d'abord fait le point sur les connaissances et les protocoles de suivis existants sur la qualité des eaux dans le Golfe du Morbihan. Après avoir constaté que la qualité des eaux n'était pas globalement mauvaise dans le Golfe, il a toutefois été constaté que la situation évoluait nettement vers une baisse de qualité due à l'augmentation de divers rejets (stations d'épuration, agriculture). Cela se concrétise par des proliférations pour le moment très localisées d'algues vertes.

Avec ces éléments, le groupe de travail a défini un programme d'étude concernant particulièrement l'hydrodynamique, les nutriments et la production végétale dans le Golfe. Ces études permettraient d'ici un an :

- . *de formuler un diagnostic plus précis sur la qualité du Golfe*
- . *de donner des orientations précises en matière de normes de rejet.*

Section St-Nazaire - Presqu'île Guérandaise

* Adresse

Ecole Paul Minot
44500 La Baule
Tél. 40.24.42.68

* Responsables

Rémy Gautron
Trésorier : P. Monnot
Secrétaire : F. Gobaille

* Réunions de la section

Chaque 3ème jeudi du mois à l'Ecole Paul Minot à 20 h 30
Une bibliothèque vidéothèque est à la disposition des membres

ANIMATIONS

Au cours de l'année la section a organisé,encadré,ou participé à, 30 sorties d'initiation, conférences , expositions et autres manifestations.

Des thèmes très divers ont été abordés: ornithologie bien sûr mais aussi ,mycologie,marais salants,zones humides,eau potable,littoral la Loire,...etc.

Les points forts ont été:

- L'organisation de diverses manifestations dans le cadre des journées de l'environnement dont le thème était cette année Le Parc régional de Brière qui a 20 ans et dont la chart e était en révision.

- L'organisation des 1ères Rencontres régionales Ecole et Nature pour lesquelles Guérande avait été choisi comme ville d'accueil et les marais salants comme sujet d'études.60 participants ont découvert pendant quatre jours ce milieu unique.Les deux manifestations ouvertes au public ont également été très appréciées; 120 personnes ont assisté à la conférence et plus de 1000 ont visité le forum expositions.

- Notre participation active à l'organisation de la Fête de l'Animal et de la Nature à St Nazaire et notre présence à la foire expo organisée au profit de Vétérinaire sans frontières (plusieurs milliers de visiteurs).

- La manifestation la plus marquante a sans doute été l'exposition "Portraits Nature"créée par la section et qui a occupé,pendant 3 mois, le lieu le plus original et le plus visité de la ville de Guérande : la porte St Michel,entrée de la ville close.10 200 personnes y ont été accueillies par la personne engagée à cette occasion et par les membres qui y ont assuré des permanences.Elle a surtout été créée pour servir de point d'information pour l'animation et les visites guidées organisées par la S.E.P.N.B. et le G.P.S. à Pradel dans les marais salants pour la première fois cette année.

Nous avons également répondu à de nombreuses invitations d'autres associations, écoles et centres culturels ou de loisirs:

- Participation au Mercredi de l'info avec pour thème "les métiers de l'environnement" (180 jeunes).

- Animations régulières pendant les séjours des classes patrimoine à Guérande.

- Animation de trois débats pour la bibliothèque de Trignac.

- Sorties communes avec la section du Pays nantais.

Aux 1267 personnes touchées par les activités animées par la section s'ajoutent: les 180 élèves qui ont bénéficié de nos interventions pendant des classes transplantées.

PROMOTION

De nombreux articles dans la presse , des interventions sur les radios locales et un reportage sur la chaîne régionale FR3 se sont faits l'écho de nos activités ou de nos positions sur des projets jugés dangereux pour l'environnement en Presqu'île guérandaise.

La section répond régulièrement aux demandes de renseignements que lui adressent particuliers, associations et pouvoirs publics.

La présence des membres de l'association lors de nombreuses réunions publiques ou de travail (133 convocations ou invitations honorées en 1991) et leurs interventions ont été appréciées.

La section a régulièrement diffusé informations et calendrier d'activités dans chaque numéro du bulletin de liaison.

Un compte-rendu de chaque réunion du bureau (10 au cours de l'année), ouvertes à tous, est adressé à chaque participant.

Le nombre de personnes inscrites sur la liste S.E.P.N.B. Presqu'île guérandaise était de 169 (membres et sympathisants) au 31/12/91. contre 132 en 90. Les efforts réalisés ont permis une progression notable (37 nouvelles adhésions ont été enregistrées par la section au cours de l'année écoulée).

RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

La section entretient des relations suivies avec de nombreuses associations locales de défense de l'environnement et a suscité la création de nouvelles associations pour faire face à de nombreux projets menaçant notre environnement. Plusieurs dossiers ont pu être traités ou sont en cours de règlement, dossiers menés par la section seule pour certains ou en collaboration avec d'autres associations.

- * P.O.S. de Guérande avec ASS. de DEF. du Côtéau
 - . construction des serres abandonnée
 - . projet de Golf ajourné
 - . vente de Villeneuve annulée, arrêté de biotope, achat par le département prévu.
- * Dossier littoral
 - . immobilier avec les ass. du Pouliguen DECOS et ASPEN
 - . ports en eau profonde avec APLC et PORS ER STER
- * Dossier Marais salants
 - . classement du site et grand site national avec Eaux Mères et les professionnels.
 - . animation estivale à Pradel et présentation du projet Maison du sel et des marais avec le G.P.S.
 - . participation à l'organisation de la journée du 18 août pour la visite de Brice Lalonde.
 - . participation à l'organisation d'un colloque avec Eaux Mères.
 - . projet avec La Maison des Paludiers à Saillé.
- * Dossier Mesquer
 - . projet de Musée des Oiseaux à Mesquer
- * Dossier déchets
 - . décharges en presqu'île avec ass. Boomerang
 - . récupération des journaux, piles, plastiques avec le groupe éco. et une coop scolaire.
- * Projet Rencontres régionales "Ecole et Nature" avec le réseau école et nature Pays de Loire.
- * Projet Fête de l'animal et de la Nature avec Vétérinaire sans frontière.
- * Projet "Portraits Nature " avec Culture et Loisirs.
- * Journées de l'environnement avec le Parc de Brière.
- * Journée du Pin avec la Municipalité de La Baule.
- * Conférences, animations avec de nombreuses autres ass.

La section a suscité l'arrivée de nombreuses ass. au sein de la Fédération pour la protection de la Presqu'île guérandaise, environ une dizaine à ce jour. La fédération forte de ce sang neuf pourra ainsi jouer un rôle important dans la presqu'île guérandaise

ACTIONS JURIDIQUES

Plusieurs plaintes avaient été déposées pour transports, détentions ou destructions d'espèces protégées en 1988 et 89. Des problèmes liés au bureau régional de Brest (mauvaises relations avec l'avocat de l'époque) ont fait que la plupart des ces affaires ont été classées sans suite par le procureur. La mise en place d'une commission juridique régionale animée par un responsable devrait permettre un meilleur suivi des affaires en cours et à venir.

Suite des affaires déjà engagées:

- * destruction d'un tournepierre par un chasseur de Montoir: un an d'interdiction de chasser 500 F de dom. et 1000 F d'amende. Le chasseur et la S.E.P.N.B. ont fait appel. En appel à Rennes le chasseur a été relaxé. La section a demandé à la S.E.P.N.B. de se pourvoir en cassation.
- * Affaire de la héronnière de Villeneuve (réserve biologique gérée par la section): destruction d'espèces protégées (aigrettes garzettes) et atteinte à leur milieu. Affaire classée sans suite par le procureur. Le C.A. de la S.E.P.N.B. décide d'abandonner les poursuites. La section en désaccord avec cette décision demande une assignation à délivrer aux adversaires afin que cette affaire exemplaire soit jugée.
- * Chasse en temps prohibé contre trois chasseurs ayant fait l'ouverture une semaine avant la date autorisée en Brière en 90. (non jugée à ce jour)
- * Artémis Garofalidis (pollution pétrolière à Donges). La S.E.P.N.B. a demandé 1000 F de dommages par oiseau touché (300 oiseaux). Un accord amiable devait être conclu, pas de réponse à ce jour.

Deux nouvelles plaintes déposées:

- * contre 3 chasseurs pour chasse en temps prohibé et transport de gibier en période de fermeture. (ouverture sauvage en Brière). A noter que le chasseur relaxé à Rennes fait partie des 3 chasseurs en infraction.
- * pour destruction volontaire d'un affût d'observation dans un site en réserve géré par la section.
- * Le recours contre l'arrêté préfectoral de fermeture pour la Loire-Atlantique est en cours.



Oiseaux marins échoués LA S.E.P.N.B. FAIT LES COMPTES



Tout récemment, les membres de la section St-Nazaire/Presqu'île de la S.E.P.N.B. se sont mobilisés pour le recensement annuel des oiseaux marins échoués. Ce recensement (commencé en 1978) intervient chaque année le dernier week-end de février (période du plus fort échouage mise en évidence par les ornithologues britanniques).

L'objet principal de cette enquête est de recueillir des informations sur l'impact de la pollution pétrolière chronique sur l'avifaune marine. L'échouage des oiseaux marins n'a pas pour seule origine les catastrophes du type « marées noires », la pollution pétrolière chronique, engendrée par le trafic maritime et les rejets continentaux d'hydrocarbures, provoque de façon insidieuse une mortalité considérable de l'avifaune marine. Des dénombrements réguliers permettent d'appréhender ce phénomène, l'impact peut ainsi être

concrètement démontré, voire quantifié.

Cette année, 10 équipes représentant 23 participants, constituées lors d'une réunion préparatoire, ont prospecté 60 kms de côtes entre St-Nazaire et Pénestin.

Lors du regroupement, dimanche, en fin d'après-midi, les responsables de l'opération ont décompté : 73 oiseaux (soit 2,9 au km) ; 23 espèces représentées ; 115 oiseaux étaient mazoutés soit 66,4 %. Au cours des quatre dernières années, l'évolution est la suivante : 1988 : 43,1 % mazoutés ; 1989 : 8,8 % mazoutés ; 1990 : 61,7 % mazoutés ; 1991 : 66,4 % mazoutés.

Commentaire à ce propos, de Rémy Gautron : « L'évolution de ces chiffres nous autorise à penser que la réglementation en vigueur n'est pas respectée. Nos observations régulières prouvent que par mauvais temps, les pétroliers profitent de la carence de la surveillance du trafic maritime pour dégazer ». Comme régulièrement observé chaque année, ce sont les alcidés - les plus touchés avec 15 Guillemots de Troil récoltés.

A noter la présence exceptionnelle de Bécasseaux variables, d'avocettes, et de vanneaux huppés touchés par une fuite récente d'hydrocarbure en Loire. Cette pollution a d'ailleurs fait l'objet de plaintes contre X auprès des tribunaux.

Au cours de cette opération, les prospecteurs ont pu noter l'importance croissante des déchets qui s'accumulent en haut des plages (plastiques surtout car non biodégradables) et qui défigurent notre littoral.

La mer, que certains continuent à considérer comme une poubelle, en nous ramenant nos déchets, illustre

le dicton « on récolte ce que l'on sème ».

Cette opération a également permis la récupération de deux avocettes et d'une mouette rieuse baguées en France, Belgique et Hollande.

PARTICIPATION INSTITUTIONNELLE ET AUTRES :

La section est représentée dans plusieurs structures officielles, est membre de plusieurs associations, et entretient des relations régulières avec des organismes chargés de l'environnement.

En 1991 la section a entre autres:

- * assisté régulièrement aux réunions d' APROSEL (études sur les marais salants). Au cours de l'année le projet de classement du site a régulièrement progressé et sera conclu au cours de l'année 92. Nous avons participé à plusieurs réunions de travail avec la D.R.A.E., le G.P.S. et les autres acteurs locaux.
- * entretenu des relations régulières avec les services spécialisés de la Préfecture et du Conseil général.
- * travaillé sur plusieurs projets en collaboration avec plusieurs municipalités:
 - La Baule : journée du pin et Jumelages
 - Guérande : expo "Portraits Nature", Rencontres "Ecole et Nature" et Local
 - Mesquer : Musée des oiseaux
- * été convoquée à une réunion de la commission départementale des sites pour la décision concernant un arrêté de biotope pour la Réserve de Villeneuve.
- * participe aux travaux de la commission "Milieux naturels" du Parc régional de Brière".

ACTIONS DE PROTECTION DE LA NATURE

Recensement des oiseaux marins échoués: sur 60 km de côtes parcourus cette année par 23 bénévoles,
173 oiseaux
dont 115 mazoutés (66,4 %)
23 espèces représentées

Récupération et soins de la faune en difficulté: 59 oiseaux récupérés cette année, dont 5 bagués, par le réseau de la section. Une solution en collaboration avec les autres acteurs locaux (associations, parc animalier, école vétérinaire...) pour accueillir dans les meilleures conditions les animaux sauvages blessés devrait voir le jour en 92.

Gestion de 8 réserves et sites protégés

Signature d'une convention avec le Conseil général pour la gestion d'une nouvelle réserve "la Grande Drouine" constituée de marais salant en friches.

Aux 15 oeillets en friches acquis par la S.E.P.N.B. en 1979 dans la saline Mirebelle s'ajoutent 11 et 12 nouveaux oeillets acquis cette année dans la même saline. Ils seront exploités en saliculture.

Travaux d'entretien sur le réseau réserves, création de nichoirs à sternes et à eiders, construction d'un affût d'observation.

• Réunion 31/1/91

S.E.P.N.B. : AG. 91 Section

les protecteurs du site ne désarment pas

L'assemblée générale de la Société pour l'étude de la protection de la nature en Bretagne (S.E.P.N.B.), section Presqu'île guérandaise s'est déroulée dernièrement à Guérande.

Sept associations avaient répondu à l'invitation et ont exposé les problèmes auxquels ils sont confrontés localement. Il s'agissait d'Eaux-Mères et de l'Association pour la protection du coteau guérandais pour la protection des marais salants ; le remembrement avec l'Association de défense de Kermoret d'Assérac. Étaient également présents : Boomerang pour les décharges ; l'association D.E.C.O.S. du Pouliguen pour le littoral ; Droits des usagers de la nature et chasse avec S.O.S. environnement ; le Comité de défense de Saint-André-des-Eaux pour l'aménagement touristique et sportif et l'association Port de plaisance.

Toutes ces associations dont la raison sociale est la défense des sites et de l'environnement ont fait part de leurs préoccupations. La section Presqu'île guérandaise a également dressé son propre bilan. Le nombre des adhérents est en progression. Il était de 132 au 31 décembre 90 contre 96 en 89. Ceci montre bien l'intérêt que les habitants de la Presqu'île portent à leur environnement.

Parmi ses nombreuses activités de veille, l'association a, entre autres, entamé plusieurs



*Rémy Gautron, Philippe Monnot, Françoise Gobaille
responsables de la section Saint-Nazaire*

actions en justice. Dix plaintes ont été déposées pour transports, détentions ou destructions d'espèces protégées en 1988 et 1989. Deux affaires ont été jugées au cours de l'année écoulée : destruction de deux harles par deux chasseurs de Saint-Nazaire et la destruction d'un tourne-pierre par un chasseur de Montoir. Deux nouvelles plaintes ont été déposées en 1990 : l'affaire de la héronnière de Villeneuve et la chasse en temps prohibé contre trois chasseurs ayant fait l'ouverture une semaine avant la date autorisée.

Deux accords à l'amiable pourraient aussi intervenir dans

le règlement de deux affaires, celle de l'héronnière de Villeneuve et Artémis Garofalidis, (pollution pétrolière à Donges). La S.E.P.N.B. a demandé 1 000 F de dommages pour oiseau touché. Il y en aurait 300...

L'année dernière, la section a de plus adhéré à l'association des classes Patrimoines de Guérande, et assisté régulièrement aux réunions de commissions APROSEL (études sur les marais salants).

Rappelons que la S.E.P.N.B. se réunit chaque troisième jeudi du mois à l'école Paul-Minot à La Baule à 20 h 30 ; (tél : 40.24.42.68).

ETUDES ET TRAVAUX

- Recensement des oiseaux nicheurs dans le réseau des réserves ornithologiques.
- Suivi de la réserve botanique "Orchidées"
- Recensement des oiseaux marins échoués.
- Participation au recensement des mammifères marins échoués.
- Accueil d'étudiants pour leurs travaux de recherches
- Suivi des nouvelles héronnières à la demande de L.Marion.
- Recensement mycologique de la forêt de La Baule -Escoublac.
- Entretien et construction de nichoirs sur deux sites du marais salant guérandais et sur les îles en réserves
- Les salines de Quifistre et de Mirebelle propriétés de l'association, ont produit cette année une centaine de tonnes de sel.

FONCTIONNEMENT.DIVERS

Une dizaine de membres actifs se réunissent régulièrement chaque 3e jeudi du mois à l'Ecole Paul Minot à la Baule-Escoublac (20h30) où une bibliothèque-vidéothèque est à la disposition des membres.

Un local plus pratique serait nécessaire. Des contacts fructueux avec la municipalité nous permettent de penser qu'un local pourrait être mis à notre disposition en 92 à Guérande..La section doit envisager sérieusement la présence d'un permanent. (objecteur en service civil pour deux ans ou salarié).La question a été envisagée par le C.A.

Responsables (partage des tâches):

R.Gautron : délégué relations publiques, gestion des réserves
Ecole Paul Minot 44500 La Baule tel: 40 24 42 68

F.Gobaille : secrétariat, accueil des adhérents
Chemin de la Nantaise 44350 Guérande Tel:40 24 96 99

P.Monnot : trésorier, gestion stand S.E.P.N.B.
9 av. Hélène Boucher 44500 La Baule Tel: 40 24 42 55

G. Mahé : gestion informatique, compte-rendu, b. de liaison
18 rue de la Matte 44600 St Nazaire

G.Cassegrain : logistique, gestion du matériel.
93 route de Dissignac 44600 St Nazaire



Réseau des correspondants et membres du bureau(*)

Simone et Michel Bouilloud 1 lot.Guillard rue de Kerhoux	LE CROISIC *
M.et Mme David Kermoret	ASSERAC
Jean Paul Longa 8 allée des Sternes	LA TURBALLE
Françoise Gobaille Chemin de la Nantaise	GUERANDE *
Jacqueline Brien 8 rue Georges Sand	ST NAZAIRE
Alain Robert Bilac	ST ANDRE DES EAUX *
Christian Collas Foussoc Rte de Bouvron	CAMPBON *
Marie Claude Beaubatie 10 Allée de Diane	LA BAULE *
Gilles Cassegrain 93 rte de Dissignac	ST NAZAIRE *
Lionel Loistron 36 rue du rocher	SAILLE *
Dominique Gouret 25 Bd Wilson	ST NAZAIRE *
Guérric Denis 8 allée Waroc'h Le Léchet	GUERANDE *
Gilles Mahé 18 rue de la Matte	ST NAZAIRE *



ANIMATIONS 91

18	JAN.	Rapaces	Savenay	350	p
25	"	"	La Baule	60	P
19	FEV.	"	La Baule	50	p
17	"	Sortie ornitho	section Nantes Le Croisic		
26	"	Rapaces	La Baule	50	p
6	MAR.	"	La Baule	55	p
12	"	"	"	50	p
13	"	Mercredi de l'info	St Nazaire	180	p
20	"	R.V. M.Bardot	Pen Bron		
27	"	"	"		
3	AVR.	Cl.Transplantée	Rouans R.V.		
9	"	Classes Patrimoine	Grain de sel	30	P
10	"	"	"	28	p
15	"	"	"	25	p
16	"	"	"	27	p
5	MAI.	Sortie Section	Houat	15	p
13	"	Classes patrimoine	Grain de sel	29	p
14	"	"	"	26	p
21	"	La Loire	Trignac	30	p
24	"	Eau Potable	"	25	p
28	"	Marais du Brivet	"	25	p
7	JUIN	J.E. Parc de Brière	St Naz.	25	p
9	"	J.E. Sortie Section	Brière	30	p
10	"	Cl.Trans.	Rouans	15	p
23	"	Sortie Section	Marais de Redon	13	p
25	"	Résidence Cheminots	Pornichet	70	p
30	"	Permanence Expo	Pradel		
23	"	Animation à l'expo	Guérande	95	p
7	SEPT	Perm. Expo	"		
4	OCT	Project. Débat Fête A. et Nat.		10	P
20	"	Project. Débat Zones humides	Pornichet	100	p
3	NOV.	Sortie Mycologique	Le Gâvre	12	P
10	"	"	"	22	p
17	"	"	avec section Nantes		
8	DEC.	Sortie Ornitho.		25	p

Ouest France 25 / 7 / 91

Portrait nature

Faune et flore sous les remparts



Une exposition qu'on visite volontiers en famille.

« Ces prises sont superbes », ou encore « Bravo pour la patience et l'oeil du photographe », tels sont, parmi d'autres, les messages qui ont été griffonnés par certains visiteurs à l'attention de l'auteur des photos qu'ils viennent d'admirer.

Il est vrai que l'exposition « Portrait nature », qui se tient porte Saint-Michel, est de qualité.

Organisée par la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB), à laquelle s'est associée le Groupement des producteurs de sel de Guérande, elle est l'occasion pour les estivants d'apprécier les photos de Rémi Gautron. On découvre, avec celles-ci, les oiseaux qui vivent dans la région comme le busard des roseaux, la poule d'eau ou encore le héron cendré.

La SEPNB, du reste propriétaire de quelques réserves et marais, souhaite sensibiliser le public sur le problème de la sauvegarde du patrimoine naturel breton.

Ouverte tous les jours en juillet, août et septembre cette exposition peut être un prélude aux visites guidées des marais salants mises en place à Pradel par le Groupement des producteurs de sel.

GUÉRANDE

Echo P.G
12.7.91

Porte Saint-Michel POINT INFO SEPNB, PORTRAITS NATURE

Le rez de chaussée de la porte Saint-Michel sera centre d'expositions durant toute la saison estivale. Tour sud l'on sait que se tient actuellement un salon du club photo de Guérande. Et la tour nord, elle, est le siège depuis dimanche et jusqu'au 30 septembre d'un point information de la société de protection de la nature en Bretagne, point info très bien documenté (mais qui ne dispense pas le visiteur d'aller voir l'autre point-info spécial marais tenu sous tente à Pradel, base de départ de visites guidées pour la découverte du milieu).

Dans cette tour nord (entrée juste à côté de celle du musée), les amateurs d'œuvres artistiques pourront aussi trouver là matière à émerveiller avec quelques splendides reproductions d'oiseaux typiques du marais briéron, stylisés sur bois peint par le sculpteur animalier Jean Melet, de Saint-Joachim.

Mais toute la première salle est consacrée à une sélection d'œuvres photographiques d'un passionné entre les passionnés pour la nature en général et le monde animal en particulier : Rémi Gautron, responsable régional de la SEPNB. Il pratique la diapo et la caméra depuis 20 ans, mais il n'avait encore jamais exposé.

Les 25 photos couleurs qui sont présentées ici sont pratiquement toutes des gros plans sur des oiseaux. Elles sont tirées d'une extraordinaire « mine » de diapositives prises par ce défenseur de la nature, mais qui les destinait d'abord à l'éducation du public pour lui faire jeter sur le monde animal un autre regard, plus respectueux.

Mais lorsqu'Elie Maigné, ce grand spécialiste de la photo, conseiller technique de Culture et Loisirs en la matière, eut sous les yeux une partie

de cette collection, il se régala à choisir quelques unes des meilleures prises de vue (choix effectué sur des considérations purement esthétiques). Et c'est finalement selon les avis autorisés de M. Maigné, que fut tirée sur papier et encadrée, cette sélection qui est aujourd'hui présentée au public sous le nom générique de « Portraits natures ».

Des visiteurs ont déjà demandé si ces « posters » étaient à vendre. Il n'y en est rien. Ces photos sont simplement à regarder et à...écouter.

Vous n'entendrez pas parler les oiseaux certes, mais une bonne musique classique enregistrée, venue du musée du dessus et diffusée ici vous fera par moment percevoir des rencontres entre des harmonies visuelles et auditives.

Au gré des semaines, Rémi Gautron, améliorera sa présentation pour la rendre de plus en plus vivante, pour permettre à ceux qui le désireraient d'aller tout de même plus loin que l'image. D'abord, des fiches techniques sur les animaux figurant en photos seront présentées en Français, en Allemand et en... latin.

Ensuite des animations seront programmées de temps en temps. Par exemple l'auteur viendra montrer d'autres photos complémentaires de celles exposées.

Et puis il se propose de donner des conseils sur la photographie d'animaux. La règle d'or étant comme en médecine traditionnelle « primum non nocere », « d'abord ne pas nuire ». Vous apprendrez donc pour commencer tout ce qu'il ne faut pas faire. Vous comprendrez alors peut-être que la photo ainsi conçue est une école de patience poussée jusqu'à la sagesse, celle qui peut vous faire avancer dans le respect et l'amour vrai de la vie.

ANIMATION 1991

EXPOSITION " PORTRAITS NATURE "

ET POINT D'INFORMATIONS " VISITES DES MARAIS SALANTS "

JUILLET AOUT SEPTEMBRE

PORTE ST MICHEL GUERANDE

Obtention d'un local gratuit pour toute la saison touristique par la mairie de Guérande : deux pièces, salles d'armes et rez de chaussée de la tour St Michel, sise à l'entrée principale de la ville close.

Des travaux de préparation du local ont été effectués par les services techniques municipaux.

Une équipe de bénévoles de la section a assuré le nettoyage et l'aménagement du local (électricité, décoration....etc.)

Un personnel C.E.S. a été engagé par l'intermédiaire du P.A.I.O. de Guérande pour trois mois.

L'exposition " Portraits Nature " composée de 35 Photos artistiques a été financée par une subvention de l'association Culture et loisirs de Guérande .

Appréciée par le public (cf livre d'or)

Un point informations dont le but était de diriger les touristes visitant la ville vers le point d'animation de Pradel a été installé au sein de l'expo, ainsi qu'une boutique de produits S.E.P.N.B. et des sculptures d'oiseaux de J.Mellet.

Le vernissage a eu lieu le 13 juillet à 18h30 en présence du maire de personnalités locales et d'un public nombreux.

Plusieurs articles ont parus dans la presse , écho sur J.V. Estuaire FR3.

Une animation sur le contenu de l'expo a été organisée le 27 août.

BILAN AU 30 SEPTEMBRE

10 200 visiteurs

Contacts avec nos membres

Nouvelles adhésions.

Vitrine sur les activités de la section.

L'information Porte St Michel- Pradel a bien fonctionné.

Section Pays Nantais

* Adresse

La Manu, 10 bis bd de Stalingrad - 44000 NANTES

* Responsables

Secrétaire-Trésorière : Anne-Marie MALHAIRE - 9 rue J.J. Rousseau
44000 NANTES

Délégué départemental : Raymond SIBILEAU - 14 rue de Provence
44115 Basse-Goulaine

* Réunion de la section

Réunion mensuelle : ouverte à tous les adhérents, avec un thème principal annoncé au préalable, le premier vendredi de chaque mois à 20 h 30

Réunion de bureau : le lundi qui suit la réunion mensuelle à 18 h, réunion à caractère plus technique

Introduction

L'année 1991 est pour le groupe de l'agglomération Nantaise celle du développement d'un renouveau de l'activité qui s'est amorcée en 1990. La petite équipe de militants qui s'est constituée au cours de l'année passée a développé cette année une activité importante, compte tenu de ses moyens. Nous avons choisi d'agir avant tout mais cela ne va pas sans difficultés car la bonne volonté militante ne suffit plus et il faudra trouver les moyens de confirmer la présence efficace de l'association en Loire atlantique sur le front qui est le sien : celui de la Protection de l'environnement.

Stratégie

Pour cette année, nous avons choisi de donner la priorité à deux axes :

1- DECOUVERTE des milieux naturels de l'agglomération et des zones humides des bords de la Loire : les milieux, donc, qui nous sont les plus proches

2 - SENSIBILISATION du public pour faire connaître l'association et des actions de découverte et de vulgarisation et de protection qui sont nos objectifs permanents Ce type d'actions nous a amenés à être présent dans les manifestations destinées au plus grand nombre, pour y présenter notre sensibilité face aux problèmes de protection de la nature.

Moyens

Il a d'abord fallu trouver et mobiliser les moyens nécessaires à l'efficacité. Cinq sortes d'outils ont été mobilisés pour travailler sur nos objectifs :

1 - MATERIEL INFORMATIQUE

Acquis grâce au soutien des autres sections de la SEPNB , il permet un contact plus facile avec l'ensemble des adhérents Nantais (plus de 200 personnes en 1991) Il reste à résoudre maintenant les problèmes coût qui découlent de cette acquisition.

2 - BULLETIN DE LIAISON

Son édition régulière et sa diffusion (neuf numéros cette année) a été rendu possible par l'informatique et a permis de tenir les adhérents informés des actions organisées par la Section de Nantes Agglomération.

3 - STAND

La réalisation par des bénévoles de cet équipement simple a permis de participer à plusieurs expositions ou manifestations publiques . Cet ensemble est opérationnel mais il demande à être complété .

4 - OBJECTEUR de conscience

Le recrutement d'un objecteur, titulaire d'un D.E.A. de Géographie et aménagement du territoire, motivé par notre action permettra un soutien logistique à notre action. Ses compétences lui permettront une participation constructive à toutes les opérations.

5 - MAGNETOSCOPE

Cette acquisition récente, rendue possible par le soutien de la DRAE va faciliter l'animation des réunions et des stands lors des expositions. Il est déjà en service tout l'été à Guérande.

Actions de l'année

1 - REUNIONS MENSUELLES

Onze rencontres ont permis l'échange régulier avec les adhérents et les sympathisants. Le nombre des participants a varié entre 15 et 80 personnes, avec une croissance régulière, liée pourtant à l'intérêt de chaque rencontre.

Chaque réunion est l'occasion de découvrir un thème particulier ou d'étudier un dossier. Elles sont animées par des bénévoles, militants ou non, choisis pour leurs compétences et leur sensibilité pour le thème abordé. Les interventions sont illustrées par des projections de diapos ou de transparents, des films vidéo ou 16 mm.

Voici les principaux thèmes abordés cette année :

- * Les coulées vertes de l'agglomération : présentation, historique et préparation des deux sorties sur les sites.
- * Lecture d'un paysage rural : analyse d'un paysage, compréhension du milieu, conséquences des aménagements, perspectives.
- * Les Marais salants de la presqu'île Guérandaise : histoire, écologie, richesse et protection
- * Les tourbières de Mazerolles : situation et intérêt du site, actions en cours pour la protection et risques
- * La Protection de la Nature au Sénégal : présentations d'expériences d'un voyage sur place.
- * Les Ports de Plaisance en Loire Atlantique : le projet de Pors Er Ster, son utilité économique et son impact sur l'environnement.
- * Le Domaine de Bois Joubert : présentation du domaine, et de son activité est de centre d'initiation à l'environnement son intérêt pédagogique et biologique
- * Zones humides et marais de l'ouest : A l'occasion des journées de l'environnement, cette soirée a rassemblé plus de 80 personnes à l'auditorium du Muséum d'histoire naturelle, avec un débat auquel participaient des représentants de la réserve de Grand Lieu et du Parc Régional de Brière.

Jolies fleurset petits oiseaux 6-7/4/91 8F

Et si on se la coulait verte ?

Une promenade à la découverte des oiseaux, dimanche, dans la vallée du Cens. Une autre, le dimanche suivant, consacrée à la botanique dans la vallée de la Chézine. La société d'étude et de protection de la nature en Bretagne (SEPNB) veut faire connaître aux Nantais les coulées vertes, ces bouffées de nature au coeur de leur ville.

C'est le moment. Chaque matin, les oiseaux s'égosillent pour saluer l'arrivée du printemps. Et le feuillage n'est pas encore trop dense pour cacher à la vue ces petits boules de plumes. Alors, prenez vos bottes, vos jumelles et votre courage à deux mains.

Oh ! qu'on ne s'attende pas à découvrir une faune exceptionnelle dans les méandres de la vallée du Cens. On y voit surtout des passe-reaux, les oiseaux les plus petits et les plus nombreux : moineaux, mésanges, rouge-gorges... Un éventail très diversifié que vous aurez, plus tard, le plaisir de reconnaître quand tel ou tel oiseau pépiera dans les arbres de votre jardin ou se posera sur la margelle de votre fenêtre.

Le dimanche suivant, journée botanique dans la vallée de la Chézine. Sait-on qu'il existe encore des espèces sauvages entre Canclaux et Procé ? La ficairie dont les fleurs jaunes tapissent en ce moment les rives, la jacinthe des bois, la violette, l'anémone...

Plus en amont, entre le parc de la Chézine et le château de la Gournerie, le parcours, ouvert depuis quelques mois, se fait moins urbain et permet d'observer des spécimens intéressants. Sans oublier les témoignages du prestigieux passé botanique nantais dont regorge le parc de la Gournerie.

Eh oui, les coulées vertes réservent encore bien des surprises aux promeneurs. C'est l'une des chances de Nantes que d'être irriguée par ces petites vallées inondables et dès lors, peu bâties son. ...ées ...part ...



Apprendre à regarder, tout simplement

(photo : Hélène Cayeux).

l'agriculture intensive, de la chasse, des pesticides.

Proximité de la ville oblige, la nourriture y abonde pour les oiseaux et la température y est un peu plus douce qu'en rase campagne. Si bien que ces vallées vertes constituent des milieux « naturels » très particuliers. A coup sûr plus riches que bien des campagnes remembrées.

Voilà, vous savez ce qui vous

reste à faire pour ne plus randonner idiot.

Thierry GUIDET.

Dimanche 7, matinée ornithologique dans la vallée du Cens. Rendez-vous à l'église d'Orvault à 8 h 30. Fin de la promenade à 12 h.

Dimanche 14, journée botanique dans la vallée de la Chézine. Rendez-vous à 10 h, place Canclaux ;

à midi, pour le pique-nique au pont Trulin (extrémité ouest du parc de Chézine à Saint-Herblain) ; à 14 h, départ pour le parc de la Gournerie.

Contacts au 40 29 36 50 et au 40 41 93 51.



Mésange bleue.

* Orchidées en Loire Atlantique : Diapositives récentes qui permettent un panorama de la situation dans le département.

* Les Marais de Goulaine : la situation actuelle et l'intérêt d'un site qui se banalise et demande des actions concrètes pour être valorisé.

2 -SORTIES ETUDES ET DECOUVERTE

Ces opérations souvent liées aux réunions ont pour objectif soit la découverte d'un milieu , soit la formation des militants. Elles sont ouvertes à tous et permettent souvent de susciter de nouveaux adhérents.

Jusqu'à alors, nous avons réalisé ONZE sorties organisées. (nous ne parlons pas des nombreuses présences d'observation ou d'étude ,informelles, réalisées par les adhérents à leur seule initiative !)

* Quatre sorties d'initiation à l'ornithologie : Bords de Loire, Brière, Marais de Bouin, Marais salants de Guérande ont constitué un cycle d'initiation à cette discipline.

* Sept sorties découvertes : Val du Cens, Val de Chézine, Coulée verte du Cellier Marais de Goulaine Paysage rural, Marais de Couéron , Mycologie des dunes..

Le succès des sept sorties "découverte" qui ont touché plus de 230 personnes malgré une information succincte nous confirme l'intérêt des habitants de l'agglomération pour les milieux naturels qui leur sont proches.

3 - DEFENSE - PROTECTION - LITIGES

Sept thèmes significatifs peuvent être dégagés sur ce "créneau" qui n'était pourtant pas notre priorité cette année :

- * Traitement des déchets urbains dans l'agglomération:
 - Travail dans le cadre de la commission consultative du SIMAN.
 - Démarche auprès des élus pour la mise en place d'un comité de suivi des installations de traitement en place ou en projet (refus pour l'instant)
 - Proposition d'engager des actions de sensibilisation en milieu scolaire au niveau de l'agglomération.

* A ST Herblain

- Présentation d'un dossier de gestion des espaces naturels de la vallée de la chézine auprès de la commission extra municipale pour l'environnement
- Demande de classement de prairies humides en Zone NDa et de modification du règlement des NDa.

* La Loire :

- Initiative de mise en place d'un collectif inter-associatif sur la Loire (première rencontre le 24/10/91 à Nantes)

* Participation active à la défense du Marais de Goulaine aux côtés de l'Association récemment créée avec cet objectif.

* Action pour la protection de la vallée du Cens, qui faisait l'objet d'une attaque significative dans la périphérie Nantaise.

* L'Etude de l'étang de Clegreuc nous a permis de présenter à la municipalité de cette commune un dossier pour demander une grande prudence dans les projets d'aménagement. Même si nos conseils n'ont pas tous été suivis à ce jour, ils nous ont permis d'être sollicités pour participer à un comité de suivi du site qui se met en place .

* La Pollution par des déchets d'hydrocarbures constatée sur la Loire a mobilisé les militants pour quantifier les dégâts sur la faune en période sensible, cet hiver.

4 - ANIMATIONS

Quatre actions d'animation ont été réalisées. D'importances très différentes, elles témoignent toutes de la volonté de la SEPNB d'être présente là où le public est présent, sous des formes diverses et en liaison avec des partenaires divers.

1 - Loire Pour tous.

Lors du Week-end "Loire Pour Tous", la SEPNB a assuré une animation à Mauves, par la présence d'un stand de présentation de l'association et par l'animation d'un point d'observation ornithologique sur les bords de la Loire. Le succès a été significatif à la dimension de celui de la fête à laquelle nous participions.

2 - Foire de Nantes.

Pour la première fois la foire internationale de Nantes a organisé, cette année, des journées à thème. Nous avons participé à la journée de l'environnement, le Vendredi 12 Avril. La faible fréquentation de la foire ce jour là et la localisation de notre stand ont contribué à un souvenir bien terne de cette expérience ...

3 - Journées de l'environnement .

A la demande de la Ville de Nantes, l'association a été présente pendant toute la durée de l'exposition qui s'est déroulée au centre commercial BEAULIEU. Présentation de l'association avec un stand et participation à l'animation de l'exposition présentée dans le centre. Beaucoup d'énergie dépensée (organisation, recrutement de deux salariés temporaires, présence importante des militants.) mais aussi beaucoup de fréquentation et la conviction de l'intérêt de ce genre de collaboration .

4 - Marais de Guérande .

C'est une lapalissade que de parler de pression touristique sur le milieu naturel des marais salants de la presqu'île de Guérande pendant la période estivale. Les producteurs de Sel de la région s'en sont inquiétés particulièrement cette année. Soucieux de protéger le milieu et de le faire connaître ils nous ont sollicité pour organiser conjointement une exposition permanente pendant les deux mois de juillet et d'Août .

Deux objectifs pour ce point d'accueil qui se situe à PRADEL, près des salorges du Groupement des Producteurs de sel :

- a) présenter le milieu dans une exposition d'envergure et
- b) encadrer des visites guidées sur les marais.

Cette action associe donc les groupement des producteurs de sel, la Section de l'agglomération Nantaise et celle de St Nazaire presqu'île . Elle a mobilisé des moyens humains et matériels importants puisque :

- 1 - Son budget total dépasse 45 000 francs
- 2 - Elle mobilise 4 personnes pendant deux mois en plus des militants réguliers.
- 3 - Trois expositions se sont succédées eu cours de l'été.
- 4 - Nous avons accueilli 16200 personnes
- 5 -411 sorties guidées ont eu lieu .

Sauvegarde des espaces naturels sensibles Le département achète à Guérande une ferme et une saline

GUÉRENDE. — Le département a décidé de s'investir dans une politique de sauvegarde des espaces naturels sensibles. Il vient d'effectuer une double acquisition foncière à Guérande : la ferme de Kersallo en Clis, une propriété de 9 hectares en bordure des marais salants, et la saline de « La Grande Drouine » en Congor. A Kersallo, le conseil général et ses partenaires envisagent de créer une station d'étude biologique ouverte au public. A Congor, le département entend maintenir et optimiser la richesse d'un milieu qui constitue une zone tampon exemplaire pour la protection de l'activité salicole.

La commission environnement du conseil général s'est déplacée à Guérande, mardi, pour faire le point sur des opérations qualifiées « de symboliques et d'exemplaires » par son président le docteur Guy Lemaire. En l'accueillant, le conseiller général-maire de Guérande, M. Michel Rabreau a souligné que la Presqu'île guérandaise était soumise à une pression touristique très forte. « Notre objectif est de réussir à contenir ce flot dans des points forts, pour lui montrer le maximum de choses sans détériorer l'environnement ». C'est l'esprit qui a animé le conseil général dans sa volonté d'acquérir pour 700 000 F et par voie de préemption, la ferme de Kersallo, sur le coteau de Clis, un village situé entre Guérande et La Turballe.

Une reconstitution à l'identique

Depuis cette acquisition, le département a engagé une réflexion sur le devenir de cette propriété. Une mission a été confiée au cabinet d'architecture Guillou et un spécialiste du SIVOM de la région bauloise, M. Morin, a mené une étude pour l'implantation d'une station d'étude biologique, plus



La commission environnement du conseil général lors de la visite de la saline de « La Grande Drouine ».

spécialement ciblée sur l'ornithologie.

M. Guillou, a présenté son projet architectural. « Le pari est de reconstruire, à l'identique, un corps de bâtiment actuellement en ruine, a-t-il expliqué. On a retrouvé des documents, notamment des cartes postales, qui nous donnent une bonne idée de l'identité de cette ferme du XVIII^e ». Reconstituée en moellons de granit, comme à l'origine, la propriété abritera notamment un hall d'accueil, des salles de travail, un atelier, et des studios pour les chercheurs de passage, une salle d'exposition à l'étage avec ascenseur pour permettre l'accès aux handicapés et un logement de fonction. Compte-tenu de l'importance du chantier et des matériaux utilisés, le coût de l'opération est estimé entre 8 et 9 MF... « C'est effectivement lourd, a observé le docteur Guy Lemaire, mais l'essentiel est de bien faire les choses, quitte à les espacer dans le temps ». Un avis partagé par M. Leroux, le directeur des services

financiers du département. « Il convient d'effectuer un échéancier du chantier et une validation scientifique du projet si l'on veut obtenir des subventions du fonds européen ».

M. Morin, spécialiste de l'environnement a révélé « que la station biologique de Kersallo constituerait une structure unique dans son genre ». Le coût de fonctionnement d'un tel équipement tournerait autour d'un million de francs par an, en partie couvert par les 10 F par personne que verseraient à l'entrée les 40 000 visiteurs attendus

« Scientifique, touristique et pédagogique »

La saline de « La Grande Drouine » constitue une unité hydraulique autonome comprenant vasière, cobier, fare et 16 oeillets abandonnés qu'il n'est pas question de remettre en production. Ce secteur de marais est connu pour son intérêt écologique (botanique et ornithologie) et constitue une zone tampon exemplaire entre les

zones urbanisées du coteau guérandais et les marais salants productifs. C'est dans cet esprit que la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB), s'apprête à signer une convention avec le département, pour assurer la gestion de la saline, « pour maintenir et optimiser la richesse du milieu ».

La SEPNB et ses partenaires (les syndicats des digues et des paludiers) s'engagent à entretenir les aménagements existants, à rétablir la permanence en eau (salée et douce) du site, à exercer le suivi scientifique et éventuellement à organiser l'accueil du public. Le chantier de remise en eau se fera en partenariat avec le Sivom qui a adopté un programme hydraulique de 14 MF dans les marais salants. Bref, comme l'a indiqué le président Guy Lemaire : Kersallo comme la saline de la Grande Drouine sont des opérations volontaristes « qui associent une démarche scientifique, touristique et pédagogique ».

Christian ROBERT.

CONCLUSION

Il est toujours difficile de tirer des conclusions claires d'une action aussi multiforme. Nous n'en dirons donc ,que quelques mots.

Tout d'abord la présence de l'association dans le département s'est affirmée utilement au cours de cette année. C'est un point important pour un groupe dont l'activité n'honorait plus la réputation . Avec cette année, les choses rentrent dans l'ordre et la SEPNB 44 confirme qu'elle est digne de la confiance des pouvoirs publics comme le montrent les contacts en cours avec le Conseil Général.

Les actions se sont souvent organisées en partenariat avec des interlocuteurs divers , selon les objectifs de chaque opération. Il est réconfortant de trouver parmi nos partenaires bien sur les pouvoirs publics mais aussi d'autres associations et des interlocuteurs privés.

Nous vous présenterons en temps utile les projets 1991/92 et les objectifs que nous nous fixerons mais d'ores et déjà nous savons que nous continuerons à multiplier les rencontres pour être toujours plus un lieu de rencontre et de travail en commun pour ceux qui ont l rôle, vocation, ou tout simplement envie d'œuvrer à la protection de la nature .

**L'ASSEMBLEE
GENERALE
DE BREST**

ASSEMBLEE GENERALE DE BREST / 19 MAI 1991

COMPTE-RENDU

* Les rapports moral et d'activité ont été votés à l'unanimité et quitus a été donné au trésorier par l'assemblée générale.

* MOTION ADOPTÉE

L'Assemblée Générale s'élève contre l'utilisation souvent abusive par les communes de la loi permettant de faire des révisions par anticipation des P.O.S., opérationnelles immédiatement, sans enquête publique, ce qui met souvent en danger la préservation des milieux naturels et le fonctionnement démocratique des institutions.

L'Assemblée Générale demande l'abrogation de cette loi.

Les représentants de la SEPNB en commission départementale des sites doivent systématiquement rejeter les dossiers présentés dans le cadre de révisions de POS par anticipation.

* ATTRIBUTION DES PRIX

1 - La Volée de Bois Vert est attribuée à la commune de Loctudy (Finistère) pour son action continue dans l'atteinte à l'environnement, en particulier par :

- une urbanisation anarchique
- la destruction du site et des vasières de la rivière de Pont-L'Abbé par la construction d'un port de plaisance surdimensionné.
- le remblaiement en milieu dunaire et la destruction d'espèces protégées
- le remblaiement de zones humides

2 - Le Prix Hermine annuel : Aux agriculteurs du Cloître St-Thégonnec et à leur Municipalité en raison du soutien apporté à l'expérience de gestion et de protection des landes des Monts d'Arrée.

3 - Prix Hermine - Prix spécial de la décennie :

A Jean Kergrist, pour l'ensemble de son oeuvre de décapage, pour sa permanence dans tous les combats en faveur d'une Bretagne Vivante, pour son action spectaculaire dans le recyclage et la mise en valeur des déchets.

Prix attribués à l'unanimité

La SEPNB distribue ses prix

BREST. — Volée de bois vert pour la commune de Locudy, un grand bravo aux agriculteurs et la commune du Cloître Saint-Thégonnec, un prix spécial à Jean Kergrist, le clown écologique pour l'ensemble de son œuvre. La SEPNB (société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne) a distribué ses bons et mauvais points dimanche à Brest où elle tenait son assemblée générale. Et s'est donné un nouveau président.

« Pour son action continue contre l'environnement, pour urbanisation anarchique, destruction du site et des vasières de la rivière de Pont-l'Abbé pour construire un port de plaisance surdimensionné, pour remblaiement en milieu dunaire et de zones humides », Locudy a obtenu le prix annuel décerné aux cancrs de l'environnement. L'Hermine, qui récompense les bons élèves, revient au Cloître Saint-Thégonnec et ses agriculteurs pour avoir soutenu l'expérience de gestion et de protection des landes des Monts d'Arrée. Le prix spécial de la décennie a été attribué à Jean Kergrist, le clown centre-Breton pour « son œuvre de décapage, sa permanence dans les combats en faveur d'une Bretagne vivante et son action pour le recyclage et la mise en valeur des déchets ».

Usé, désespéré

A l'issue de la réunion, le conseil d'administration a dû élire un nouveau président. Jean Salaun, le démissionnaire a avoué être « usé, désespéré par les problèmes de pollution. Dans les groupes de travail ou commissions que tiennent les différentes administrations, nous sommes les seuls à dire que ça ne va pas. Au moment de la décision, c'est toujours l'aspect économique qui l'emporte sur la protection de la

nature », dit-il. En ce qui concerne l'eau et les déchets, Jean Salaun parle même de « Don Quichotisme ». Mais, prévient-il, « on court à la catastrophe ». Découragé, mais pas abattu, il reste quand même membre du CA et animera un groupe régional de réflexion sur les déchets, l'eau, la pollution :

« Nous ne nous contenterons pas de faire un état des lieux. Nous ferons des propositions ». Le successeur de Jean Salaun, le Finistérien, à la présidence de la SEPNB est un Rennais, Bernard Guillemot, de son état ingénieur hydraulique à EDF.

Formation des militants

Dimanche à Brest, les quelque quatre-vingts militants présents ont émis un souhait : celui d'être formés, à l'intérieur de l'association, sur « le droit de l'environnement ».

« Pour être performants, il faut que nous soyons au fait de toutes les subtilités juridiques liées à la protection de la nature ». Enfin, les responsables de la SEPNB ont décidé de lancer une grande campagne de promotion pour faire venir de nouveaux adhérents (2 500 aujourd'hui sur la région) : « C'est vrai, nous sommes connus et reconnus, mais ce n'est pas suffisant. Nous voulons toucher le grand public, celui-là qui, de plus en plus, est sensible aux problèmes de l'environnement ».

Jean-Yves QUEMENER.



Les militants de la SEPNB : un besoin de formation pour être plus performants.

**Protéger la nature aujourd'hui
c'est aussi préserver
l'économie de demain !**

Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne

SEPNB : le nouveau président est rennais

« Usé, désespéré par les problèmes de pollution », Jean Salaun, le président en exercice de la SEPNB (Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne), a passé la main, dimanche à Brest, à l'issue de l'assemblée générale de l'association. Jean Salaun reste cependant au conseil d'administration, où il animera le groupe de travail « Eau, pollution, déchets ». Son successeur s'appelle Bernard Guillemot. Il est rennais et ingénieur hydraulique à EDF.

SEPNB

Jean Salaun (Logonna) quitte la présidence

Jean Salaun (Logonna), n'est plus président de la SEPNB (société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne). Il a préféré passer la main après plusieurs années à la tête de l'association. « Nous sommes les seuls, dans les commissions où la SEPNB est représentée, à dire que ça ne va pas. Dans le domaine de la pollution, notamment de l'eau, on court à la catastrophe ». M. Salaun reste cependant au conseil d'ad-

ministration. Le débat public qui se tenait samedi en prélude à l'assemblée générale a d'ailleurs porté sur le thème de la participation de l'association aux différents groupes de travail et commissions que tiennent les administrations.

Pierre Maille, maire de Brest, Marcel Le Floc'h conseiller général, M. Dolle représentant la Préfecture du Finistère, M. Baron de la DRIRE (direction de l'agricul-

ture), ainsi que la DDA et J.C. Lollier du comité de développement du centre-Finistère, ont participé à ce débat. La question : participer, mais pour quoi faire ? La SEPNB, dans ces commissions, ne donne qu'un avis : « Mais cela ne veut pas dire que nous cautionnons les décisions qui sont prises », a rappelé samedi Max Joinin, le secrétaire de l'association. (Lire également en page Finistère).

* ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

162 suffrages exprimés (présents et pouvoirs réunis)

Ont été élus :	Paul	CANEVET	123 voix
	Laurent	CHARBONNIER	148 voix
	Jean	DENIER	151 voix
	Yves	DONGUY	155 voix
	Michel	GARNIER	154 voix
	Max	JONIN	147 voix
	Geneviève	MAOUT	158 voix

Il a été remarqué par certains qu'il n'était pas normal de donner des pouvoirs en blanc et qu'il ne fallait pas susciter cette pratique. L'AG a voté sur le principe de la répartition des pouvoirs entre les administrateurs : principe adopté mais avec 3 votes négatifs.

RAPPORT MORAL

* L'an dernier, il était dit à cette assemblée :

- que le militantisme SEPNBiste semblait s'émousser.
- que la structure devait être repensée.

Aujourd'hui, nous avons la même structure et 2 418 adhérents soit 200 de plus que l'an dernier.

Nous sommes vraisemblablement les meilleurs pour la gestion des espaces naturels des réserves et aussi bien sûr pour en créer de nouvelles.

Cela est sans doute lié à l'abondance de naturalistes de tous ordres au sein de l'association, naturalistes qui mettent leurs connaissances au service du public.

Mais c'est aussi plus attrayant d'aller à la découverte d'orchidées, que de décharges sauvages ou de plans d'épandage de lisiers.

Je reste pourtant persuadé que les problèmes ne viendront pas de l'intérieur des réserves naturelles mais du milieu environnant.

Nous sommes et nous serons de plus en plus confrontés à la pollution.

La qualité de l'eau se dégrade inéluctablement sans que pratiquement rien ne soit fait pour arrêter ce phénomène.

Les déchets s'amoncellent, le recyclage se fait peu ou prou.

Les élus et l'administration traînent les pieds. Pourtant, ils nous solliciteront pour cogérer cette situation.

Il me paraît donc nécessaire que la SEPNB se mobilise pour la Bretagne reste vivante.

Je vous fait confiance, les voiles sont établies, le moteur tourne et le navire équilibré fait route "Soyons nature".

RAPIDE COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

* Commission "édition" (M. Garnier)

- La troisième série de cartes postales "Bretagne Vivante" a été bien accueillie
- Les affiches "Bretagne Vivante" subissent un "tassement" des ventes. Le prix sera abaissé.
- Projets : . Affiche "Bretagne Vivante" pour les réserves de nature avec bandeau annonce. Proposition de grands formats pour panneaux municipaux "J.C. Decaux".
- Papier à lettre, pin's, badges...
- Nouveau dépliant de présentation de l'association

* Commission "déchets, pollution, eau" (J. SALAUN)

- Commission régionale mise en place
Elle réfléchira sur les problèmes pour proposer des actions concrètes et elle étudiera les dossiers d'actualité.

* Commission "communication" (Laurent CHARBONNIER)

- La commission prend acte des réactions négatives sur le logo proposé.
Il est décidé de reprendre la question de la communication interne et externe de l'association au départ par une analyse par des professionnels.

* Commission "pédagogie" (Raymond SIBILEAU - Max JONIN)

- Demande forte de la part des militants de formation naturaliste et de formation sur le droit de l'environnement (espaces protégés, installations classées, protection du littoral).

L'Assemblée Générale évoque l'utilité d'un conseiller juridique à temps partiel pour les besoins de l'association.

Participer, pourquoi faire ?

Participer, c'est prendre part.

La SEPNB, dès sa création, a considéré qu'un bon niveau pour une action associative efficace pouvait être celui de la participation avec l'administration et le pouvoir politique à l'amont des dossiers afin d'apporter notre approche sensible des problèmes intégrant les préoccupations de nécessaire protection de l'environnement, afin de contribuer, de participer à la réflexion, de persuader peut-être pour éviter la désastreuse action au contentieux sur les dossiers en aval de la prise de décision.

Avons-nous réussi ?

Voyons le délicat et difficile problème de l'eau. Est-ce l'action associative, sur 15 ans ou plus, qui a permis une évolution dans l'appréhension du problème ou bien la force des faits incontournables- des teneurs croissantes en nitrates aux normes européennes contraignantes- qui s'imposent ? Ne soyons pas naïfs...

Certains parlent de collaboration. Collaborer c'est "travailler avec", le terme a une connotation moins sympathique pour beaucoup...

La participation ou la collaboration, c'est aussi le risque de l'assimilation, de la récupération voire de la caution, même involontaire.

Il est bon donc de réfléchir.

Prenons quelques exemples concrets, dans le Finistère, puisque nos invités sont de ce département.

* Le conseil départemental d'hygiène vote comme un seul homme sur tous les dossiers ou presque donnant des avis favorables... même pour des projets contraires à la réglementation. A quoi sert notre vote d'opposition systématique, notre travail, notre réflexion, notre présence même....

* L'actuelle commission départementale des sites commet des rapports faisant état d'avis favorables ou défavorables "sèchement" exprimés ne traduisant ni les débats ni la diversité éventuelle des votes. La SEPNB apparaît ainsi, pour le meilleur et pour le pire, associée à une décision qu'elle a éventuellement combattue.

* Tel jour de cette semaine, la commission des sites se réunissait sur le terrain pour examiner le trajet possible d'une déviation de bourg dans une commune littorale. Plus de deux heures sur le terrain pendant lesquelles la SEPNB était seule, en l'absence de toute administration hors l'Etat, pour faire entendre le point de vue de l'environnement. Nous aurions dû rentrer chez nous ! En discutant, on comprend le maire, les agriculteurs, la population... mais aucun de nos interlocuteurs n'admet que l'impact sur l'environnement est aussi important à considérer que celui sur l'agriculture... ! Des solutions existent toujours, techniquement. Devons-nous être conciliants et rechercher le consensus ou camper sur une position pure et dure, risquer le recours juridique mais aussi, sur le terrain, le démarrage d'un chantier sans précautions sur le site ?

Protection de la nature La SEPNB soulève les pièges de la participation

Ses adhérents en débattront ce week-end à Brest

Faut-il participer aux différentes commissions mises en place par l'Administration lorsque se pose un problème d'aménagement ayant des répercussions sur l'environnement ? Que gagne la SEPNB à être partenaire dans la conception d'opérations qu'elle est, ensuite, obligée de condamner ? Ce sera le thème principal de l'assemblée générale que la Société pour

l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne doit tenir à Brest, samedi, dimanche et lundi, à l'espace Foucauld, route de Quimper.

Une table-ronde

« Depuis plusieurs années, nous avons décidé de jouer le jeu du partenariat avec les pouvoirs publics. Nous sommes souvent associés à des projets dès leur conception. C'est le cas par exemple du réaménagement de la Pointe du Raz. Or, une fois que l'affaire est ficelée, nous sommes obligés de nous y opposer car le transfert des bâtiments, avec lequel nous sommes d'accord, se fait à un endroit qui n'est pas acceptable. » explique Max Jonin, le secrétaire général de la société.

Un courant est apparu au sein de la société qui dénonce le piège de l'institutionnel : « on fréquente tous les jours des élus ; et après, on manque de mordant pour dénoncer ce qui ne va pas dans leurs choix ».

La SEPNB a décidé de mettre clairement la question à l'ordre du jour de son AG. Une table ronde « Participer, pour quoi faire », à laquelle participeront des élus, (autre piège ?) se tiendra dès le samedi à 15 h.

La soirée du samedi sera consacrée à un spectacle du clown Ker-

grist qui n'a pas son pareil pour dire, par la dérision, leurs 4 vérités aux militants, fussent-ils écologistes. Le show est ouvert aux non-adhérents pour 40 F

Ouverture sur les décharges

Le dimanche matin, les 2.500 membres de la société débattront des problèmes internes et notamment de l'avenir de la revue « Pen ar Bed » qui doit se professionnaliser ou disparaître. Il sera question aussi du programme d'été avec surtout une reprise de la surveillance de la nidification des sternes et une politique de gestion des réserves naturelles. Il serait étonnant, également que ne vienne pas dans la discussion, le problème des décharges pour cendres et autres déchets. A ce sujet, la SEPNB a une attitude d'ouverture estimant qu'il faut résoudre la difficulté par le choix d'un site présentant le moins d'inconvénients possibles.

Le dimanche après midi, les congressistes effectueront des excursions : la réserve du Cragou, le jardin du Stangalard et Océanopolis.

Enfin, le lundi, au départ de Camaret, par bateau, ils visiteront la réserve du Tas de Pois.



M. Max Jonin, secrétaire général de la société.



Kergrist, promu clown écologique, sera samedi soir, à 21 h, à l'Espace Foucauld pour animer la partie festive de l'assemblée générale de la SEPNB.

Dans le difficile problème des décharges des déchets divers, la SEPNB a choisi la responsabilité et le jeu de l'application stricte de la réglementation sachant que si d'une part il y a beaucoup à faire au niveau de la production des déchets, du ramassage, du tri et du recyclage, il y a aussi nécessairement traitement et mise en décharge de déchets. La base -une certaine base- crie à la collaboration au mauvais sens du terme. Nous connaissons le risque...

* Pour les usines d'incinération de Brest, de Concarneau, pour l'élevage de saumons en mer de la Baie de Morlaix, là encore la SEPNB a joué la carte de la responsabilité et de la rigueur en demandant des comités de suivi, en donnant un cahier des charges strict. Tout s'est mis en place... mais le fonctionnement est loin d'être satisfaisant. Nous sommes-nous fait piéger ? Les courriers à la Préfecture, aux élus, les actions au contentieux sont épuisants, mais ils sont nécessaires et ils sont faits.

* Un dernier exemple avec le dossier de la réhabilitation du site national de la Pointe du Raz. La SEPNB a été sollicitée ponctuellement par le comité de pilotage et par le bureau d'études. Nous sommes ainsi partenaires. Cela dit, le parti pris pour la réhabilitation ne peut être accepté par la SEPNB car il déplace bien l'actuelle cité commerciale... mais pour la reconstruire dans le site classé. Nous ne pouvons que publier notre désaccord et faire un éclat.

Nous souhaitons demander à nos invités ce que signifie pour eux la participation prévue des associations dans les textes et les structures en relation aussi avec l'absence de moyens pour cette participation.

Qu'attendent l'Etat et l'administration ? Qu'attendent les élus ? Le contre-pouvoir est-il un risque pour le pouvoir ou le garant de la démocratie et de l'intérêt général ?

La question de la participation associative est bien une bonne question.

M.J.

ILS ONT DIT AU COURS DU DEBAT SUR LA PARTICIPATION

*** Monsieur P. Maille (Maire de Brest, Président de la CUB, Conseiller général)**

.... les niveaux de participation sont variés et vous n'avez souligné que les exemples négatifs. Avec la ville de Brest et la CUB, il y a des exemples positifs : conservatoire botanique, animateur scolaire, études... C'est une participation réussie.

Ne pas confondre l'avis et la décision. L'association n'est pas "coupable" ou complice de la décision. L'avis associatif est important. Le rôle critique, d'aiguillon des associations est utile...

Monsieur DOLLE (Directeur du service préfectoral, représentant le Préfet du Finistère)

... dans les décisions, d'autres paramètres que l'environnement interviennent. Un choix doit être fait.

L'administration reconnaît les associations puisqu'elle les sollicite pour les commissions départementales et les choisit pour leur sérieux et leur compétence.

Monsieur LE FLOC'H (Conseiller général représentant le Président)

L'essentiel est de participer. La participation de la SEPNB est essentielle pour le conseil général, pour la réflexion.

Monsieur DONNOU (D.D.E.)

Fait état d'une collaboration ponctuelle mais active. La participation de la SEPNB est souhaitée, notamment pour une réflexion -concertation sur la lecture des textes, pour des études spécifiques, pour son rôle pédagogique.

Les problèmes d'environnement ne sont pas implés, il est donc toujours bon d'échanger.

Monsieur BARON (D.R.I.R.E)

Le rôle critique de la SEPNB est constructif

Monsieur MAILLE

La collaboration des associations est avant tout un échange. Je suis favorable au statut de l' élu social.

Raymond LEOST (Eaux et rivières de Bretagne)

Il n'y a pas de participation en réalité, il n'y a qu'une concertation. Il faut réussir à convaincre. Il n'est pas gênant que nos avis ne soient pas suivis mais il faudrait nous expliquer pourquoi ils ne le sont pas....

Monsieur SALENAVE (DDAF)

Regrette les rapports conflictuels et souhaite la participation au niveau des démarches préalables.

Monsieur LOLLIER (Syndicat pour le développement du Centre Finistère)

Souhaite une participation associative active.

Evoque un projet de village-pêche pour lequel les associations ont été associées dès l'idée exprimée et souhaite pour la garantie de la qualité de l'eau, des contrats de rivières et de vallées.

Max JONIN (SEPNB)

Demande à la Préfecture

1 - que les commissions se réunissent à dates fixes

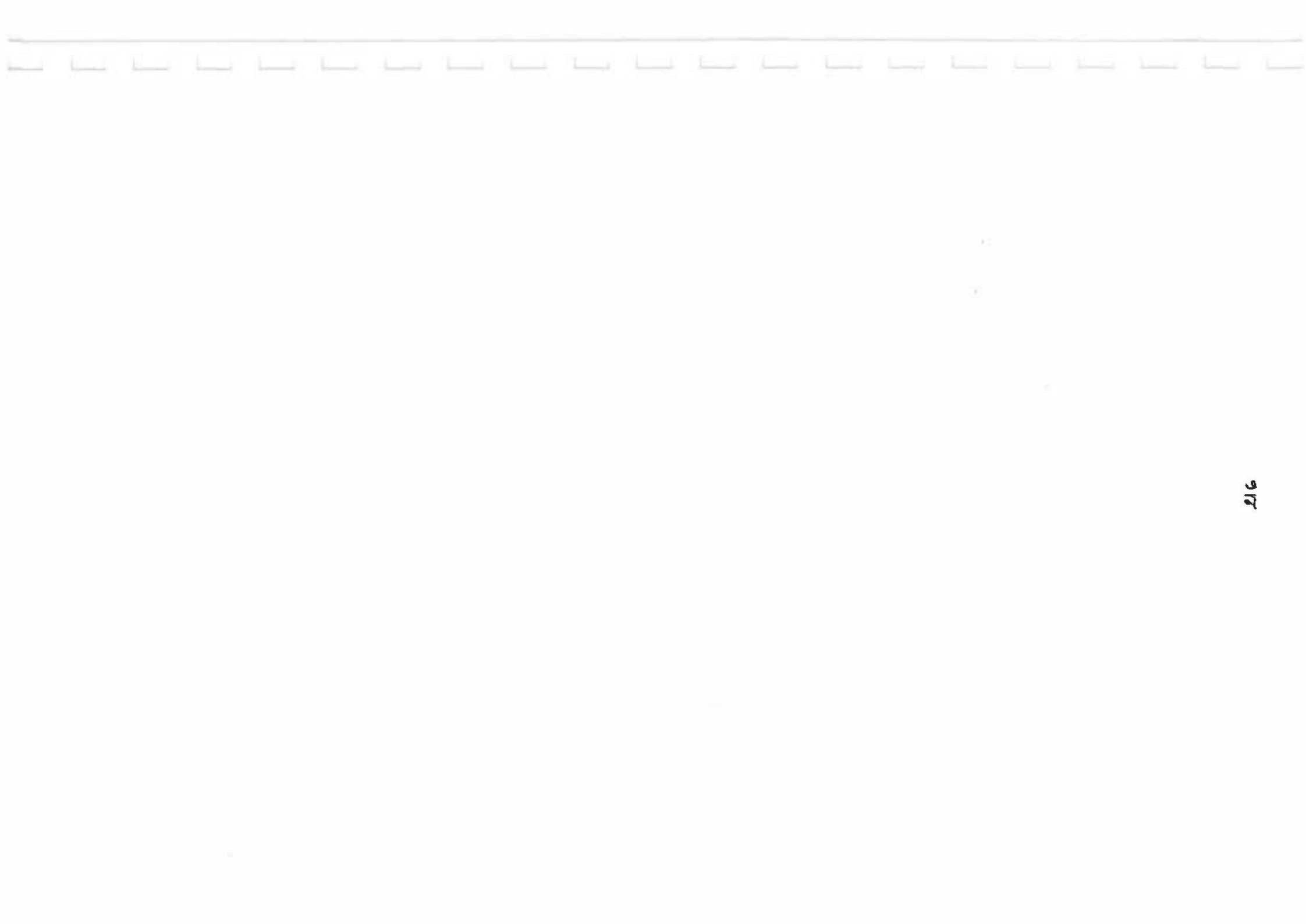
2 - que les commissions soient tenues informées des décisions prises par le Préfet suite aux avis.

Jean-Yves MONNAT (SEPNB)

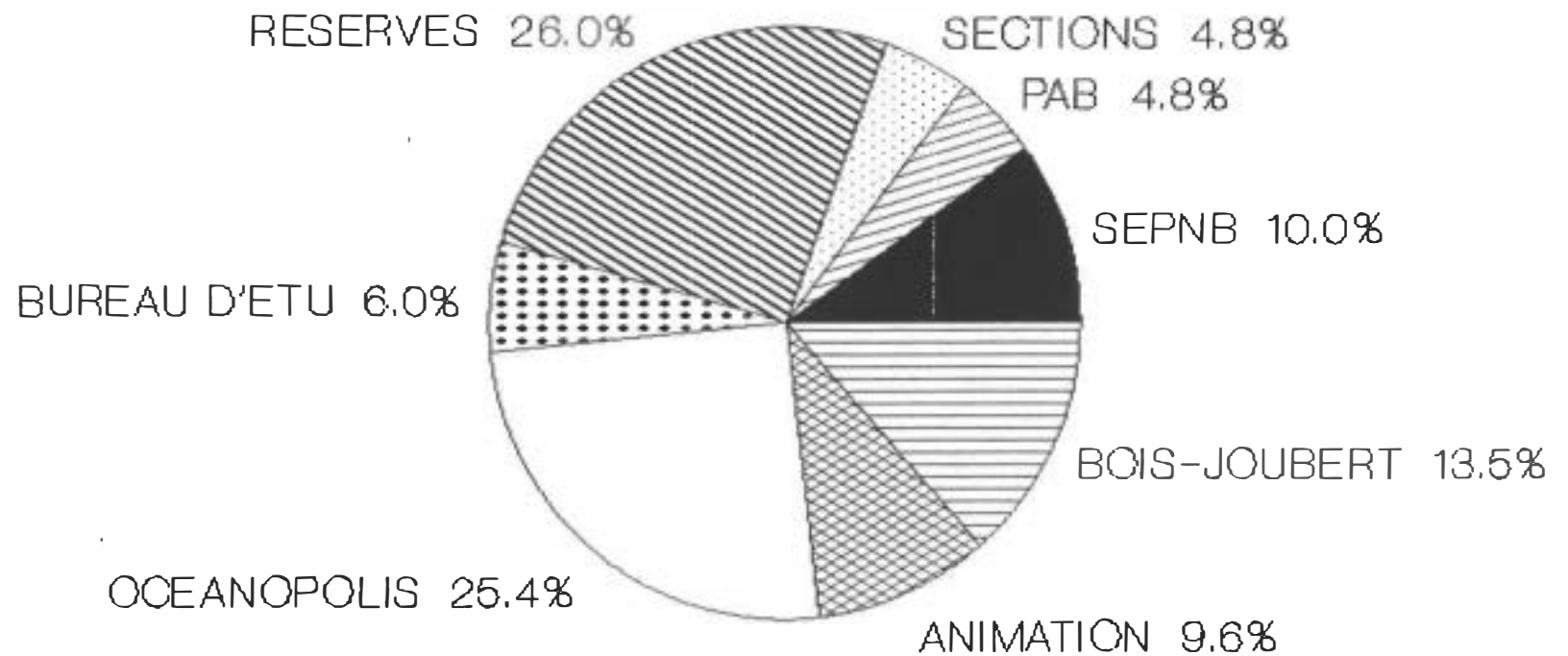
Regrette la situation très minoritaire du collège associatif dans les commissions et notamment le conseil départemental de la chasse

Bernard GUILLEMOT (SEPNB)

Rappelle que la participation, c'est aussi entre les représentants de l'association et les adhérents, et inversement pour que la représentation soit efficace.

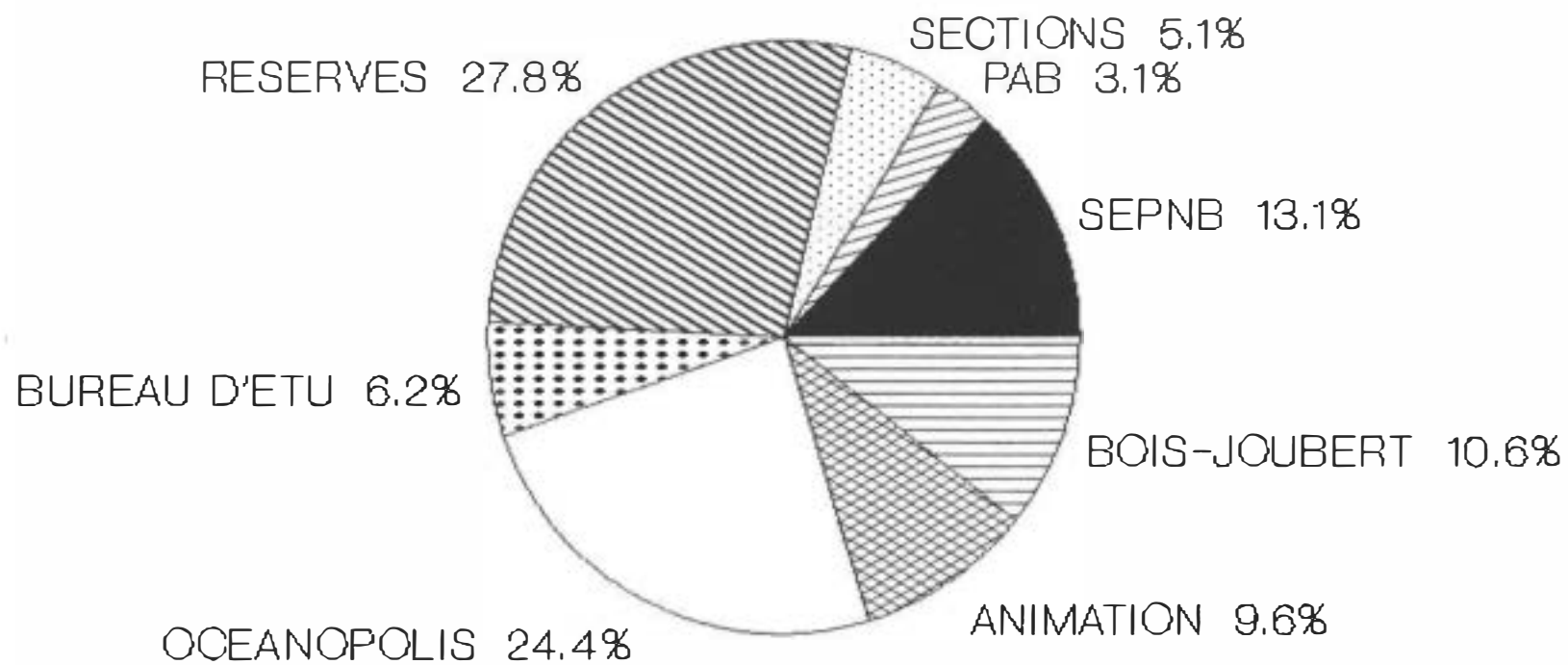


SEPNB 1990 DEPENSES



SEPNB 1990

RECETTES



SEPNEB 1990

BILAN

Immobilisations	
56,29 %	
Réalisable	
à	
Court terme	
40,68 %	
Disponible	
3,03 %	

Capitaux propres	
75,50 %	
Dettes à Court terme	19,94 %
Excédent	4,56 %

Immobilisations : 2.879.145
 Réalisable à C.T. : 2.080.458
 Disponible : 155.024
5.114.627

Capitaux propres : 3.861.662
 Dettes à Court terme : 1.019.919
 Excédent de l'exercice : 233.650
5.114.622



